



Fondation EMS La Venoge

PROJET DE NOUVEL EMS À ÉCLÉPENS

Concours de projets d'architecture à 1 degré en procédure ouverte
selon le Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142



image de synthèse du projet lauréat

Rapport du jury

février 2025

Projet au bénéfice du soutien de l'Etat de Vaud

TABLE DES MATIÈRES

1	Objectifs du concours (résumé)	1
1.1	Objet du concours	1
1.2	Objectifs du maître de l'ouvrage	1
1.3	Situation générale, périmètre du concours et contraintes particulières	2
1.4	Programme des locaux	3
1.5	Principales étapes du concours	3
2	Principales clauses relatives à la procédure	4
2.1	Maître de l'ouvrage, adjudicateur et organisateur	4
2.2	Genre de concours	4
2.3	Somme des prix et mentions	4
2.4	Conditions de participation	4
2.5	Calendrier général de la procédure	5
2.6	Attribution et ampleur des mandats envisagés	5
2.7	Litiges et recours	6
3	Jury et spécialistes-conseils	7
3.1	Rôle et composition du jury	7
3.2	Spécialistes-conseils	8
3.3	Secrétariat du concours	8
4	Déroulement du jugement	9
4.1	Calendrier	9
4.2	Remise des dossiers	9
4.3	Documents demandés	9
4.4	Examen préalable	10
4.5	Acceptation des projets au jugement et à la répartition des prix	11
4.6	Délibérations et méthode d'examen	12
4.7	Tours d'élimination	13
4.8	Projets retenus pour expertises	14
4.9	Tour de repêchage	15
4.10	Classement des projets	15
4.11	Attribution des prix	15
5	Recommandations et conclusions du jury	16
5.1	Recommandations du jury	16
5.2	Considérations générales	17
5.3	Publication des résultats et exposition publique	17
5.4	Propriété des propositions	17
6	Approbation	18
7	Levée de l'anonymat	19
7.1	Projets classés	19
7.2	Autres projets	20
8	Projets classés et critiques	21
9	Illustrations des autres propositions	53

1. OBJECTIFS DU CONCOURS (RÉSUMÉ)

1.1 OBJET DU CONCOURS

La Fondation EMS La Venoge est une Fondation à but non lucratif reconnue d'intérêt public par les instances du canton de Vaud. Elle a pour mission d'offrir des prestations d'accompagnement aux personnes avançant en âge. Ainsi, la Fondation gère deux établissements d'hébergement long séjour : l'un à Penthelaz, avec 70 résident-es, et l'autre à La Sarraz, à mission psychogériatrique, avec 32 résident-es. Le bâtiment de Penthelaz accueille également un Centre d'Accueil Temporaire (CAT).

L'EMS du site de La Sarraz ne correspond plus aux attentes et besoins de la population accueillie, les locaux sont vétustes et inadaptés à une bonne prise en charge et accompagnement. Le bâtiment actuel ne pouvant pas être agrandi ou modernisé, la Fondation EMS La Venoge prévoit d'investir ces prochaines années dans la construction d'un nouvel EMS à Eclépens, à proximité des EMS de Penthelaz et La Sarraz.

Le projet prévoit la création de 64 lits pour de la psychiatrie de l'âge avancé (PAA). Ce nouvel établissement va permettre d'héberger les 32 résident-es de La Sarraz et d'augmenter la capacité d'accueil avec 32 lits supplémentaires répondant aux besoins de la population régionale et du Réseau de Santé Nord-Broye (RSNB). La Fondation souhaite également réaliser un Centre d'accueil temporaire (CAT PAA) de 10 places qui offrira des prestations à la population locale.

Ce projet s'inscrit dans le contexte de planification de la Direction générale de la cohésion sociale / Département de la santé et de l'action sociale et du Projet d'investissement et modernisation des établissements médico-sociaux (PIMEMS). Le projet a également le soutien des autorités locales.

Ainsi, d'entente avec la DGCS, la Fondation EMS La Venoge a lancé une procédure de mise en concurrence pour la réalisation d'un EMS de 64 lits pour de la psychiatrie de l'âge avancé (PAA), répartis en 2 unités d'accompagnement de 32 lits, et d'un Centre d'accueil temporaire (CAT) de 10 places par l'intermédiaire d'un concours de projets d'architecture anonyme, en procédure ouverte, conformément au Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142 (édition 2009). Le programme des locaux est régi par les Directives et recommandations architecturales des EMS vaudois (DAEMS 2019).

1.2 PRINCIPALES ÉTAPES DU CONCOURS

Publication et mise à disposition des documents	vendredi 23 août 2024
Délai pour poser des questions sur www.simap.ch	vendredi 20 septembre 2024
Réponses aux questions sur www.simap.ch	vendredi 4 octobre 2024
Remise des projets (plans)	jusqu'au vendredi 20 décembre 2024
Remise des maquettes	jusqu'au vendredi 17 janvier 2025
Jugement et expertises	22 - 23 janvier et 11 février 2025
Annonce des résultats aux participants	28 mars 2025
Annonce des résultats sur www.simap.ch	28 mars 2025
Vernissage de l'exposition publique et proclamation des résultats	2 avril 2025
Exposition publique	du 2 au 12 avril 2025

1.3 SITUATION GÉNÉRALE, PÉRIMÈTRE DU CONCOURS ET CONTRAINTES PARTICULIÈRES

Le terrain appelé à accueillir le nouvel EMS, propriété de la Commune, se trouve à l'entrée est du centre historique du village d'Eclépens, entre l'école et la salle polyvalente. Le nouveau bâtiment doit impérativement être réalisé sur la partie Est du site libre de construction, afin de permettre à la Commune de pouvoir réaliser à terme une extension des équipements scolaires voire des logements protégés dans le prolongement du collège existant, côté village.

Secteur réservé pour l'EMS: le terrain occupé par le futur EMS fera l'objet d'un droit distinct et permanent (DDP) en faveur de la Fondation. D'une surface d'environ 4'000 m² maximum, y compris les aménagements extérieurs, accès et parking, l'emprise et la surface exactes de ce DDP seront déterminées sur la base du projet lauréat.

Dispositions légales en matière d'utilisation du sol: l'utilisation du sol des terrains est régie par le Plan d'affectation communal et son règlement mis en vigueur à la fin de l'année 2023, qui limite notamment la capacité constructive et la hauteur des constructions. Par contre, l'architecture des constructions et des toitures est laissée libre.

Nappe phréatique: le site se trouve intégralement en secteur de protection des eaux "Au", assurant une protection spécifique des eaux souterraines exploitables par la législation fédérale sur les eaux. Dans ce secteur, les constructions et installations ne doivent en principe pas être réalisées sous le niveau piézométrique moyen de la nappe et ne doivent pas diminuer de façon sensible et permanente la capacité d'emmagasinement, ni d'écoulement de l'aquifère.

Protection contre le bruit: l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) vise à protéger la population des atteintes incommodes liées à une exposition excessive au bruit. La source de bruit principale pour le site est la route de la Graveyre; les nuisances des voies CFF, plus éloignées, sont plus faibles. Afin de s'assurer le respect de l'ordonnance, des mesures urbanistiques, constructives et/ou organisationnelles doivent être intégrées au projet. Une étude sonore devra être effectuée au stade du permis de construire démontrant le respect de l'OPB.



1.4 PROGRAMME DES LOCAUX

Le programme des locaux a été établi conformément aux Directives et recommandations architecturales des établissements médico-sociaux vaudois du 1er février 2019. Les surfaces nécessaires pour le nouvel EMS Résidence Le Signal sont résumées ci-dessous.

N°	désignation des locaux	surface utile nette (arrondi)
1.1	espaces privés de psychogériatrie de l'âge avancé (PAA) : 64 chambres à 1 lit, composées de 2 unités d'accompagnement de 32 résident-e-s, réparties chacune en 2 unités de vie de 16 résident-e-s	1'840 m2
1.2	espaces collectifs : hall d'entrée, cafétéria, restaurant, séjours communs, salles polyvalentes, cuisine, ...	640 m2
1.3	espaces professionnels : administration / locaux du personnel, bureaux de la direction et administratifs, salles d'entretien, buanderie, locaux matériel, ...	520 m2
1.4	centre d'accueil de jour (CAT) de 10 places avec entrée indépendante et une relation directe avec le hall d'entrée – réception – séjour commun de l'EMS	85 m2
1.5	espaces professionnels : locaux techniques, locaux d'intendance, dépôts, installations techniques, ...	350 m2

2 PRINCIPALES CLAUSES RELATIVES À LA PROCÉDURE

2.1 MAÎTRE DE L'OUVRAGE, ADJUDICATEUR ET ORGANISATEUR

Le Maître de l'ouvrage, organisateur du concours et adjudicateur, est :

La Fondation EMS La Venoge
Route de la Vuy 1, 1305 Penthalaz

La Fondation EMS La Venoge est une fondation de droit privé reconnue d'intérêt et d'utilité publics, soumise à la Loi vaudoise sur les marchés publics (LVMP). Elle est représentée par son président Monsieur Jacques Meli, et sa directrice Madame Nathalie Theillard.

L'organisation technique du concours a été assurée par le bureau Plarel SA, architectes & urbanistes à Lausanne en qualité d'assistant à la maîtrise d'ouvrage.

2.2 GENRE DE CONCOURS

Cette mise en concurrence s'est effectuée par un concours de projets d'architecture à un degré, anonyme, en procédure ouverte, tel que défini par les articles 3 et 6 du règlement SIA 142, édition 2009. Elle est conforme aux prescriptions nationales et internationales en matière de marchés publics.

La participation au concours impliquait pour l'adjudicateur, l'organisateur, le jury et les participant-e-s, l'acceptation des clauses du programme du concours, des réponses aux questions et du Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142 (édition 2009).

Le règlement SIA 142, édition 2009, faisait foi, subsidiairement aux dispositions sur les marchés publics.

2.3 SOMME DES PRIX ET MENTIONS

Pour l'ensemble des prix et mentions, le jury disposait d'un montant total de CHF 190'000.- (hors TVA) pour attribuer environ cinq prix ainsi que des mentions éventuelles dans les limites fixées par l'article 17.3 du règlement SIA 142. La somme globale a été calculée conformément aux directives de la commission des concours de la SIA 142/143, édition de juillet 2009 (142i-103f, révision juin 2015).

2.4 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours était ouvert aux architectes établi-e-s en Suisse ou dans un État signataire de l'accord OMC sur les marchés publics, pour autant que ces architectes répondent à l'une des conditions suivantes (résumées ci-dessous), selon les modalités fixées à l'article 2.7 du programme du concours, version du 19 avril 2024, à savoir :

- être titulaire d'un diplôme d'architecture délivré soit par l'une des Ecoles Polytechniques Fédérales suisses (EPF), soit par l'Institut d'Architecture de l'Université de Genève (EAUG ou IAUG) ou par l'Accademia di Architettura di Mendrisio, soit par l'une des Hautes Ecoles Spécialisées suisses (HES ou ETS) ou d'un diplôme jugé équivalent ;
- être inscrit-e au Registre suisse des architectes, REG, au niveau A ou B (le niveau C étant exclu).

Ces conditions de participation devaient être remplies au moment de l'inscription et jusqu'à la fin du présent concours et ont été vérifiées par le secrétariat du concours lors de l'inscription au concours.

2.5 CALENDRIER GÉNÉRAL DE LA PROCÉDURE

Le programme du concours a été approuvé par le jury et le maître de l'ouvrage en date du 13 juin 2024. Il a été certifié conforme au règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009 le 13 août 2024 par la commission des concours et mandats d'étude parallèles de la SIA.

L'ouverture du concours a été publiée le vendredi 23 août 2024 sur le site internet www.simap.ch et reprise dans la Feuille des Avis Officiels du canton de Vaud le même jour, ainsi que dans le journal de la SIA (Tracés).

Les fonds de maquette ont pu être retirés depuis le vendredi 23 août 2024 après que la conformité des candidatures aux conditions de participation eut été contrôlée.

Le site est librement accessible; dès lors, aucune séance d'information / visite des lieux n'était prévue.

Les participant-e-s ont posé anonymement des questions dans le délai du vendredi 20 septembre 2024. 39 questions ont été posées, auxquelles le jury y a répondu le 4 octobre 2024 via www.simap.ch.

Les participant-e-s devaient s'inscrire par écrit à l'adresse du concours au moyen de la fiche d'inscription jusqu'au 6 décembre 2024. Des inscriptions au-delà du 6 décembre 2024 étaient admissibles, le délai du rendu des documents papier étant fixé au 20 décembre 2024. Cependant, dans ce cas, les délais de traitement de l'inscription et de mise à disposition de la maquette ne pouvaient être garantis.

2.6 ATTRIBUTION ET AMPLEUR DES MANDATS ENVISAGÉS

Le jury fait une recommandation au MO. Il dresse les conclusions finales pour la suite à donner. Il est rappelé que le jugement et/ou la recommandation du jury ne représente pas la décision d'adjudication du mandat.

Conformément à l'art. 22.3 du Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142 (édition 2009), le jury peut recommander pour une poursuite du travail un projet faisant l'objet d'une mention, à condition qu'il se trouve au 1er rang et que la décision du jury soit prise au moins à la majorité des trois quarts des voix et avec l'accord explicite de tous les membres du jury qui représentent le Maître de l'ouvrage.

Conformément aux accords intercantonaux et internationaux sur les marchés publics et au Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142 (édition 2009), le Maître d'ouvrage a l'intention de confier le mandat complet des prestations ordinaires du règlement SIA 102, soit pour l'architecte 100%, à l'auteur-e du projet recommandé par le jury, suivant l'article 27.1 b du règlement SIA 142 édition 2009, sous réserve de l'acceptation des crédits d'études et de constructions et des autorisations de construire, des délais référendaires et des modifications qui pourraient être demandées par le Maître de l'ouvrage.

Si le Maître de l'ouvrage estime que le bureau lauréat ne dispose pas de la capacité et/ou des compétences nécessaires en matière de préparation, d'exécution et de suivi de chantier, ou que celles-ci s'avèrent insuffisantes, ou encore dans le but de garantir un développement du projet dans le sens des objectifs visés, de la qualité, des délais et des coûts, le Maître de l'ouvrage se réserve le droit d'exiger en tout temps que le bureau lauréat soit complété par des spécialistes choisis d'un commun accord entre le Maître de l'ouvrage et l'auteur-e du projet. Les honoraires nécessaires à ces prestations ne viennent pas s'ajouter aux prestations ordinaires du bureau lauréat et sont donc compris dans les honoraires de ce dernier.

En cas d'interruptions du mandat, les honoraires seront calculés au prorata des prestations accomplies en tenant compte des articles du Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142 (édition 2009).

La formation d'une équipe pluridisciplinaire avec des projeteurs supplémentaires se faisait sur une base volontaire. Dans le cas où le jury remarquait une contribution de qualité exceptionnelle, il pourrait la saluer dans le rapport. De cette manière sont remplies les conditions pour que les projeteurs volontaires de l'équipe gagnante puissent être mandatés de gré à gré, dans le respect de la Loi sur les marchés publics, si le Maître de l'ouvrage le souhaite. L'attribution des mandats d'ingénieur civil, d'ingénieurs CVSE et d'autres spécialistes, sera effectuée par le Maître de l'ouvrage ; l'architecte sera chargé-e d'organiser ces procédures dans le respect du cadre légal (Marchés publics).

Calendrier prévu pour la suite des études (sous réserve des crédits de construction et des autorisations de construire) :

1er trimestre 2025	attribution du mandat d'architecte
2e trimestre 2025	appel d'offre pour le choix des spécialistes
1er trimestre 2026	dépose de l'avant-projet / validation
3e trimestre 2026	dépose du projet / validation
4e trimestre 2026	dépôt de la demande d'autorisation de construire
1er trimestre 2027	appel d'offre de devis consolidé
1er trimestre 2028	début des travaux préparatoires
1er trimestre 2030	fin des travaux / emménagement des résidents.

2.7 LITIGES ET RECOURS

La décision du maître de l'ouvrage concernant l'attribution du mandat au bureau lauréat est publiée dans la FAO (Feuille des Avis officiels) et sur le site www.simap.ch.

Les décisions du maître de l'ouvrage relatives à la sélection ou à l'attribution du mandat peuvent faire l'objet d'un recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal vaudois. Le recours dûment motivé doit être déposé dans les 20 jours dès la notification.

Les éventuels litiges relatifs au concours peuvent faire l'objet de recours selon le règlement SIA 142, art. 28.1.

3 JURY ET SPÉCIALISTES-CONSEILS

3.1 RÔLE ET COMPOSITION DU JURY

Les membres du jury sont responsables, envers le maître de l'ouvrage et les équipes participantes, d'un déroulement du concours conforme au programme. Le jury approuve le programme du concours et répond aux questions des participant-e-s. Il juge les propositions de concours, décide du classement et attribue les prix et les éventuelles mentions. Il formule le rapport de jugement et les recommandations pour la suite à donner.

Conformément à l'article 10.3 du Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009, la majorité des membres du jury est composée de professionnel-le-s qualifié-e-s dans les domaines déterminants sur lesquels portait le concours. De même, conformément à l'article 12 de la loi cantonale sur les marchés publics (LMP-VD) du 14 juin 2022 et son règlement d'application du 1er janvier 2023, la majorité des membres du jury était indépendante de l'adjudicateur (indiqué par un * dans le tableau ci-dessous).

Le jury était constitué ainsi :

Président du jury

Jacques Meli président du Conseil de la Fondation EMS La Venoge

Membres professionnel-le-s

(représentant les professions demandées aux équipes participantes)

Pascal Deschenaux * architecte EPFZ SIA, Stoa architectes, Neuchâtel

Pascal Fournier * architecte SIA FAS, Fournier Maccagnan, Bex

Enrique Naranjo * architecte UPV, architecte conseil Pôle Gériatrie et psychiatrie de l'âge avancé, DSAS, Canton de Vaud

Maria Saiz * architecte urbaniste ETSAM FAS BSA, Rapin Saiz Architectes, Vevey

Kristina Sylla Widmann * architecte UDM FAS SIA, Sylla Widmann SA, Genève

Membres professionnels suppléants

Raquel Caro * architecte ETSAUN, architecte conseil Pôle Gériatrie et psychiatrie de l'âge avancé, DSAS, Canton de Vaud

Juan Socas * architecte ETSA SIA, Juan Socas architecte, Morges

Membres non professionnel-le-s

(représentant des fonctions spécifiques et le maître de l'ouvrage)

Patricia Beutler infirmière-chef du site de La Sarraz, Fondation EMS La Venoge

Claude Dutoit * syndic de la Commune d'Eclépens

Nathalie Theillard directrice, Fondation EMS La Venoge

Membres non professionnels suppléants

Alexandre Barbuti adjoint de direction, Fondation EMS La Venoge

Franco Cetrangolo * municipal de la Commune d'Eclépens

Le jury a siégé au complet les mercredi 22 et jeudi 23 janvier 2025.

Madame Caro a été absente le mardi 11 février 2025; membre suppléante, son absence n'a pas porté préjudice.

3.2 SPÉCIALISTES - CONSEILS

Pour son jugement, le jury a fait appel aux spécialistes-conseils externes suivants :

Expertise en efficacité énergétique et écologie du construit

Julien Jakubowski physicien du bâtiment, Enpleo sàrl, Lausanne

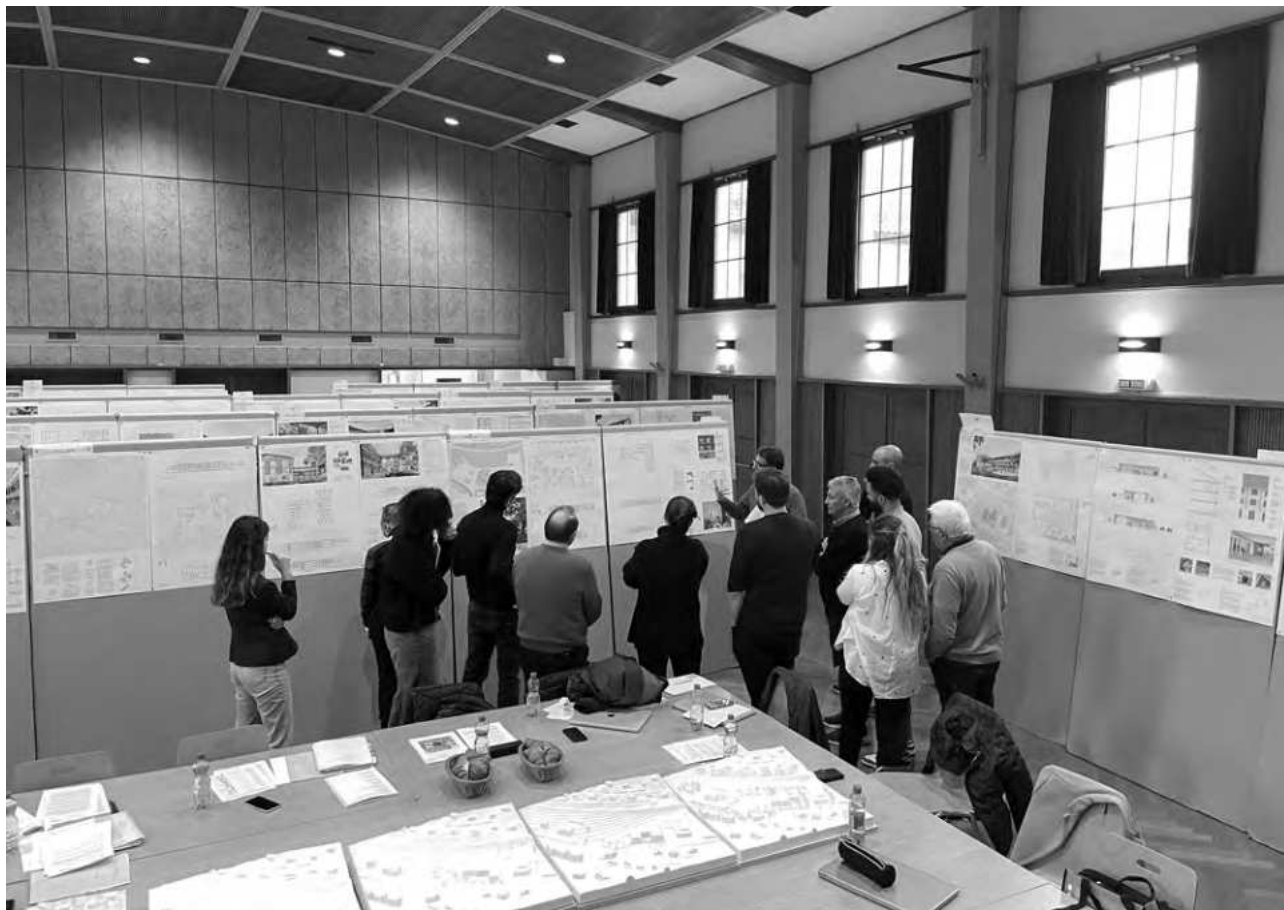
Expertise construction bois et conformité aux prescriptions de protection incendie (AEA)

Sébastien Corthay Ingénieur HES, spécialiste construction bois et sécurité incendie INGEA, Lausanne

3.3 SECRÉTARIAT DU CONCOURS

Le secrétariat du concours, mandaté par la Fondation EMS La Venoge, était le bureau Parel SA, architectes & urbanistes à Lausanne, qui a officié également comme assistant à maître de l'ouvrage.

Le secrétariat n'était disponible que pour les modalités liées à l'inscription au concours. Les questions liées au déroulement du concours n'étaient traitées que dans le cadre prévu par la procédure. Hormis la gestion des inscriptions, le secrétariat du concours n'a traité aucune correspondance (téléphones, courriels, ...) relative à la présente procédure.



4 DÉROULEMENT DU JUGEMENT

4.1 CALENDRIER

Les candidat·es devaient s'inscrire par écrit à l'adresse du secrétariat du concours au moyen de la fiche d'inscription jusqu'au vendredi 6 décembre 2024. Il est à noter que le délai d'inscription était un délai d'ordre au-delà duquel les participant·es devaient supporter les conséquences s'ils devaient attendre la livraison de la maquette.

Le rendu des projets (plans) était fixé au vendredi 20 décembre 2024, celui des maquettes au vendredi 17 janvier 2025.

4.2 REMISE DES DOSSIERS

Tous les documents, sous réserve des maquettes, devaient soit être déposés au secrétariat du concours sous couvert de l'anonymat au plus tard le vendredi 20 décembre 2024 à 16h00, soit être envoyés par la poste à l'adresse du secrétariat du concours jusqu'au vendredi 20 décembre 2024, la date et l'heure du timbre postal faisant foi.

La date de réception de chaque projet a été consignée par le secrétariat du concours avec la mention de la devise.

Les propositions ont été numérotées selon l'ordre chronologique de réception (date et heure) des documents, à savoir :

- | | | |
|--------------------------|------------------------|-----------------------------|
| 1. COSY-CORNER | 13. Mandala | 25. Café croissant |
| 2. zu Hause | 14. OLGA | 26. L'Oasis d'échanges |
| 3. DIAGONALE | 15. Les années Super 8 | 27. Claude |
| 4. Super 8 | 16. CONTINUUM | 28. Cheek to cheek |
| 5. Comme à la maison | 17. EMSeuble | 29. PAPILLON |
| 6. Toupie | 18. PAPET | 30. CAFÉ - CRÈME |
| 7. ULYSSE ET LE CYCLOPE | 19. ENSEMBLE | 31. Marchons ensemble |
| 8. TRAVELLING | 20. LA PERNETTE | 32. bigoudi |
| 9. Le Petit Prince | 21. Les 5 sens | 33. chlorophylle |
| 10. Giselle | 22. Kiki | 34. A l'ombre des fruitiers |
| 11. D'équerre | 23. FLORE | 35. un refuge de sérénité |
| 12. <i>jardin secret</i> | 24. JASS | 36. ciam |

4.3 DOCUMENTS DEMANDÉS

Les participant·es devaient remettre les éléments suivants, conformément aux modalités fixées à l'article 2.18 du Document A01 Programme du concours, version du 13 juin 2024 :

- 4 planches au format A1 vertical (841 mm x 594 mm) comprenant :**
 - un plan de situation à l'échelle 1/500 établi sur la base cadastrale fournie,
 - les plans de tous les niveaux, ainsi que les coupes et façades à l'échelle 1/200,
 - une coupe / façade constructive significative sur toute la hauteur du bâtiment (toiture comprise), avec une légende de matérialisation, à l'échelle 1/50 ;
 - un plan - coupe côté d'une chambre d'hébergement illustrant les possibilités d'aménagement, à l'échelle 1/50 ;

- une partie explicative comprenant au minimum :
 - le parti architectural et paysager proposé et la relation du projet dans son contexte,
 - un organigramme du fonctionnement de l'EMS,
 - textes et/ou schémas expliquant l'utilisation du bois dans le concept de matérialité,
 - textes, schémas, etc. expliquant l'approche en matière environnementale, les réponses au développement durable, le confort climatique et la lutte contre la surchauffe,
 - un plan indiquant l'emprise du droit distinct et permanent (DDP) démontrant la surface de terrain déterminante nécessaire à l'EMS pour répondre à l'indice de surface bâtie fixé par le règlement communal,
 - des images 3D (perspective, photomontage ou photo de maquette).

2. un cahier technique tiré à part comprenant :

- le calcul du cube (volume bâti) et la surface de plancher (SP) selon la norme SIA 416 ainsi que les surfaces de plancher d'hébergement (SP hébergement selon l'article 3.3.2 des DAEMS),
- le tableau des surfaces des locaux.

3. une maquette du projet, réalisée sur le fond obtenu, terrain et volumes bâtis en blanc à l'échelle 1/500.

4.4 EXAMEN PRÉALABLE

Conformément à l'art. 15 du règlement SIA 142, les projets rendus ont été soumis à un examen préalable. Effectué sans jugement de valeur par le bureau assistant à maître de l'ouvrage, cet examen a pris en compte le programme du concours ainsi que les réponses aux questions. Les résultats de ces contrôles ont été consignés dans un rapport remis aux membres du jury lors de la première séance le 22 janvier 2025.

A. Remise des projets et des maquettes

36 projets ont été rendus. Le contrôle de réception des projets a été effectué par le bureau assistant à maître de l'ouvrage qui a consigné dans un procès-verbal la date et l'heure de réception des projets reçus avec la mention de la devise.

Tous les documents, sous réserve des maquettes, ont été déposés au secrétariat du concours sous couvert de l'anonymat ou envoyés par poste dans les délais impartis, à savoir le vendredi 20 décembre 2024.

Les maquettes ont été livrées sous couvert de l'anonymat dans les délais impartis, soit le vendredi 17 janvier 2025 auprès du secrétariat du concours.

B. Documents demandés / anonymat

Le contrôle des documents demandés a été effectué par le bureau assistant à maître de l'ouvrage qui n'a pas constaté de rupture d'anonymat. Les exigences demandées au point 2.18 du programme du concours (document A01, version du 13 juin 2024) ont été, dans l'ensemble, respectées. Les quelques dérogations et omissions constatées lors de l'analyse technique préalable ne portaient pas sur des éléments déterminants pour leur appréciation. Ainsi,

- les projets étaient complets dans leurs parties essentielles ;
- les projets ont semblé tous compréhensibles et ne laissaient pas supposer d'intentions déloyales ;
- les enveloppes cachetées ont été retirées des cartables et mises en lieu sûr ;
- l'anonymat des fichiers sur clé USB a été vérifié avant usage des données.

C. Dérogations au règlement du programme

Les projets ont répondu dans l'ensemble au cahier des charges ainsi qu'au programme des locaux, avec parfois quelques écarts qui ont été pris en compte dans leur appréciation. Les déficits d'information sur certaines planches n'empêchaient pas la compréhension des propositions et ne laissaient pas supposer d'intentions déloyales de la part de leurs auteur-e-s, ils vont plutôt en défaveur des participant-e-s lors de l'examen des projets.

L'examen technique des projets a relevé que les projets suivants ne répondaient pas à certaines exigences fixées dans le Document AO1 Programme du concours, version du 13 juin 2024, à savoir:

- ne respecte pas la surface minimale de chambre de 17.5 m2 et d'une surface de vie minimale de 14.0 m2 (article 6.11 des DAEMS) :
 - projet n° 17 EMSemble
 - projet n° 24 JASS
 - projet n° 35 un refuge de sérénité
- ne respecte pas la hauteur maximale des constructions limitée à 12.00 m (article 14.5 du Règlement du Plan d'affectation communal)
 - projet n° 2 zu Hause
 - projet n° 5 Comme à la maison
 - projet n° 25 Café croissant
- ne respecte pas la limite de la zone à bâtir (emprise sur la zone agricole)
 - projet n° 33 chlorophylle
 - projet n° 34 A l'ombre des fruitiers
- ne respecte pas l'accès routier par le Nord ouest
 - projet n° 24 JASS
- ne respecte pas l'indice de surface bâtie maximale ISB de 0.50 par rapport à l'emprise du DDP proposé (article 14.2 du Règlement du Plan d'affectation communal)
 - projet n° 6 Toupie
 - projet n° 12 *jardin secret*
 - projet n° 25 Café croissant

4.5 ACCEPTATION DES PROJETS AU JUGEMENT ET À LA RÉPARTITION DES PRIX

A. Exclusion du jugement selon art. 19.1a de la norme SIA 142

Aucun projet n'a été exclu pour le motif décrit à l'article 19.1a (proposition livrée hors délai ou de manière incomplète dans ses parties essentielles, qui laisse supposer des intentions déloyales ou ayant enfreint la règle de l'anonymat).

Par conséquent, le jury a décidé à l'unanimité de retenir l'ensemble des projets au jugement.

B. Exclusion de la répartition des prix selon art. 19.1b de la norme SIA 142

Sur la base des résultats de l'examen préalable, **le jury a décidé à l'unanimité d'exclure de la répartition des prix conformément à l'article 19.1b de la norme SIA 142 les propositions suivantes :**

- projet n° 2 zu Hause
- projet n° 5 Comme à la maison
- projet n° 6 Toupie
- projet n° 12 *jardin secret*
- projet n° 17 EMSemble
- projet n° 24 JASS
- projet n° 25 Café croissant
- projet n° 33 chlorophylle
- projet n° 34 A l'ombre des fruitiers
- projet n° 35 un refuge de sérénité

car ils s'écartaient sur des points essentiels du cahier des charges du programme du concours.

Tous les autres projets ont été admis à la répartition des prix. Le jury a considéré que les quelques cas où des projets s'écarteraient un peu des exigences du programme relevaient plus d'une question d'appréciation que d'exclusion.

4.6 DÉLIBÉRATIONS ET MÉTHODE D'EXAMEN

Le jury s'est réuni les mercredi 22 et jeudi 23 janvier 2025 ainsi que le mardi 11 février 2025 pour examiner et juger les projets exposés dans la Grande salle à Eclépens.

Suite à l'ouverture de la session par M. Jacques Meli, président du jury, et au rappel des enjeux et de la procédure, le bureau assistant à maître de l'ouvrage a présenté les conclusions de l'analyse de recevabilité et du contrôle préliminaire des rendus.

Tous les membres et suppléant-e-s ayant participé aux délibérations ont pu exprimer leur point de vue. La procédure du déroulement des travaux du jury a été définie en procédant par tours de sélection. Le jury a siégé en s'engageant à respecter l'aspect confidentiel des débats. Le strict respect de l'anonymat et de la confidentialité des projets a été garanti. Les principaux enjeux du concours ainsi que les critères de jugement ont été rappelés (point 2.24 du document AO1, programme du concours version du 13 juin 2024), à savoir :

- qualités d'implantation : intégration du projet dans son environnement, dialogue avec les autres entités publiques présentes sur le site, accessibilité, qualités paysagères et aménagements extérieurs ;
- qualités architecturales : qualité spatiale et fonctionnelle, flexibilité, ambiance intérieure, qualité de l'éclairage naturel, organisation des circulations et facilité d'orientation au service de la mission de psychiatrie de l'âge avancé ;
- pertinence des solutions constructives et structurelles proposées en lien avec le concept architectural, durabilité de la construction, mesures de protection contre le bruit et de la nappe phréatique ;
- économie générale du projet : respect de l'objectif économique, tant du point de vue de la construction que de l'exploitation, et rationalité des circulations ;
- approche développement durable : respect de la directive du Conseil d'Etat pour l'efficacité énergétique et la durabilité des bâtiments et constructions (DRUIDE) ;
- prise en compte des contraintes : respect du cahier des charges et du programme des locaux ainsi que des directives DAEMS 2019 et de la directive du Conseil d'Etat pour l'efficacité énergétique et la durabilité des bâtiments et constructions du 25 mai 2022, tant dans les critères quantitatifs que qualitatifs.

Les critères d'appréciation étaient exhaustifs, mais ils ont pu être affinés pendant le jugement. L'ordre dans lequel ils étaient mentionnés ne correspondait pas à un ordre de priorité.

Le jury a, dans un premier temps, pris connaissance individuellement des projets. Lors du premier tour en plénum, les membres professionnel-le-s ont présenté les propositions en tenant compte des critères d'appréciation. Par la suite, le jury a débattu et délibéré devant chaque projet, en relevant leurs qualités et leurs points insuffisants. Tous les membres et suppléant-e-s ont participé aux délibérations et ont pu exprimer leur point de vue.

Le jugement s'est déroulé par tours éliminatoires. Tous les projets apportaient une contribution pour le choix du projet lauréat et permettaient, en comparaison entre eux, de relever des différences qualitatives et de mieux cerner le potentiel du lieu. Si, à chaque tour, l'ensemble des critères de jugement était sous-jacent, le jury a développé et approfondi à chaque tour les critères d'appréciation sur lesquels il a mis plus particulièrement son accent.

Au cours du jugement, le jury a effectué une visite du site afin de se conforter dans ses prises de position.

Seuls les projets retenus pour le classement final ont fait l'objet d'un commentaire individuel écrit.

4.7 TOURS D'ÉLIMINATION

1er tour d'élimination

À l'occasion du premier tour, le jury a estimé que certaines propositions présentaient des lacunes ou des défauts sur plusieurs critères énoncés, notamment quant à l'implantation du projet dans le site et l'organisation des différentes entités de l'EMS. Ainsi, à l'unanimité, le jury n'a pas retenu au 1er tour d'élimination les huit propositions suivantes :

projet n° 3	DIAGONALE	projet n° 25	Café croissant
projet n° 8	TRAVELLING	projet n° 31	Marchons ensemble
projet n° 9	Le Petit Prince	projet n° 35	un refuge de sérénité
projet n° 12	<i>jardin secret</i>	projet n° 36	ciam

2e tour d'élimination

À l'occasion du second tour, le jury a poursuivi son étude approfondie des projets retenus à l'issue du premier tour et procéda à une analyse plus détaillée en prenant en considération chaque critère d'appréciation. Différentes familles de forme bâtie étant proposées, une observation de leur implantation dans le contexte et des espaces extérieurs et intérieurs comme comparaison entre projets d'une même famille. Ainsi, d'un commun accord, le jury n'a pas retenu au 2e tour d'élimination les dix propositions suivantes :

projet n° 5	Comme à la maison	projet n° 20	LA PERNETTE
projet n° 13	Mandala	projet n° 21	Les 5 sens
projet n° 15	Les années Super 8	projet n° 23	FLORE
projet n° 17	EMsemble	projet n° 27	Claude
projet n° 19	ENSEMBLE	projet n° 30	CAFÉ - CRÈME

3e tour d'élimination

Le jury a procédé à un nouvel examen des projets restants. Avant de débiter le 3e tour d'élimination, le jury a demandé aux membres du jury représentant la Fondation de rappeler la mission spécifique de l'EMS, la prise en charge des résident-e-s ainsi que le concept de fonctionnement des différentes unités de l'EMS et du CAT. Ces considérations ont permis au jury d'approfondir l'examen des projets retenus et d'écarter à l'unanimité les propositions suivantes au 3e tour, parce qu'elles ne présentaient pas le potentiel optimal attendu, en particulier sur la résolution du fonctionnement de l'EMS tant dans ses espaces collectifs de rez-de-chaussée (y compris les accès et les aménagements extérieurs) que dans l'organisation des unités d'hébergement dans les étages :

projet n° 2	zu Hause	projet n° 24	JASS
projet n° 4	Super 8	projet n° 26	L'Oasis d'échanges
projet n° 6	Toupie	projet n° 28	Cheek to cheek
projet n° 11	D'équerre	projet n° 29	PAPILLON
projet n° 14	OLGA	projet n° 33	chlorophylle
projet n° 16	CONTINUUM	projet n° 34	A l'ombre des fruitiers
projet n° 22	Kiki		

Avant de procéder à un examen approfondi des cinq projets restants, le jury a effectué un tour de révision et passé en revue avec beaucoup d'attention les 31 projets non sélectionnés. Il confirme les éliminations des projets aux 1er, 2e et 3e tours. Ainsi, les cinq projets restant en lice et promis à des expertises comparatives sont les suivants :

projet n° 1	COSY-CORNER
projet n° 7	ULYSSE ET LE CYCLOPE
projet n° 10	Giselle
projet n° 18	PAPET
projet n° 32	bigoudi

4.8 PROJETS RETENUS POUR EXPERTISES

Hormis le contrôle formel et technique effectué par le bureau assistant à maître de l'ouvrage, les projets ont été analysés entre le 24 janvier et le 10 février 2025 par des spécialistes-conseils externes qui ont rendu compte de leurs analyses et expertises au jury lors de la session du 11 février 2025.

Examen approfondi du programme des locaux

L'examen approfondi des 5 projets sélectionnés a porté sur le respect du programme des locaux et la vérification des surfaces nettes prescrites dans le programme des locaux (point 4.6 du programme du concours). Dans l'ensemble, les projets ont répondu de manière précise au programme des locaux nécessaire pour l'hébergement de 64 résidents, avec parfois quelques écarts qui ont été pris en compte dans leur appréciation.

Expertise utilisateurs

L'expertise « utilisateurs » a abordé les propositions retenues sous l'angle du respect du concept d'hébergement de l'EMS ainsi que la manière dont sont organisées les différentes unités de vie et unités d'accompagnement, leurs relations avec les espaces collectifs et professionnels ainsi que les qualités spatiales des chambres des résidents, des séjours et salles à manger des unités. Une attention particulière a été portée aux déambulations intérieures et extérieures offertes aux résident-e-s, la mise en réseau des différentes distributions horizontales et verticales, ainsi que l'accès aux espaces extérieurs et leur aménagements, pour s'assurer que le projet réponde à la mission de psychiatrie de l'âge avancé offerte par le futur EMS.

Expertise en efficacité énergétique et écologie du construit

Dans les constructions contemporaines, caractérisées par un faible besoin de chauffage, les rejets de gaz à effet de serre dus à la construction sont aussi élevés que les rejets dus à l'exploitation du bâtiment. L'écologie de la construction est aussi importante que l'efficacité énergétique. Ainsi, l'expertise en efficacité énergétique et écologie du construit a analysé les propositions retenues en termes d'efficacité énergétique et d'écologie du construit selon les thématiques suivantes :

- a. projet : typologie de volume, compacité, surface d'enveloppe, principe constructif, flexibilité et adaptabilité des espaces;
- b. technique : production de chaleur et de froid, solaire, ventilation et autres installations techniques;
- c. adaptation au réchauffement climatique : confort estival du point de vue de la construction et du point de vue des aménagements extérieurs.

Expertise structurelle

L'expertise structurelle a étudié les projets par élément (sous-sol, dalle, toiture, noyaux cages d'escaliers, trame porteuse et façade). La cohérence de l'ensemble structurel a été passée en revue, en mettant en évidence les projets dont les principes de constructions bois étaient suffisamment développés et maîtrisés, et compatibles avec le concept sécurité incendie.

Expertise de conformité aux prescriptions de protection incendie (AEAI)

L'expertise de conformité aux prescriptions de protection incendie selon les directives Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) a été établie sur la base des concepts de protection incendie proposés ainsi qu'en analysant les projets retenus selon les critères suivants : 1. matériau - structure - façades / 2. compartimentage et distance de sécurité / 3. voies de fuite horizontales et verticales / 4. mesures techniques.

L'expertise de conformité aux prescriptions de protection incendie a ainsi permis d'identifier les points forts et les lacunes des projets retenus, soulevant qu'à ce stade des études, aucun des projets ne répondait de manière exhaustive aux prescriptions de protection incendie.

Expertise économique comparative

L'expertise économique comparative a consisté à calculer, sur la base des dessins remis et selon les normes SIA 116 et 416, les surfaces de plancher, les volumes bâtis SIA 416, les volumes de terrassement, les surfaces des façades et toitures ainsi que les surfaces des aménagements extérieurs de chacun des cinq projets sélectionnés. L'expertise a montré que le montant des travaux pour ces cinq projets, à ce stade des études, était sensiblement identique, l'écart entre les cinq propositions étudiées étant d'environ 3.5% entre le projet le plus coûteux et le moins cher. Ceci provient principalement des différences de surface de plancher, de volume bâti, du système constructif et de la composition des façades.

Les résultats de l'ensemble de ces expertises ont été pris en compte dans l'appréciation des cinq propositions et directement intégrés dans les critiques détaillées des projets retenus.

4.9 TOUR DE REPÊCHAGE

Avant de procéder au classement et conformément à l'article 21.2 du règlement SIA 142 (édition 2009), le jury a réexaminé l'ensemble des projets.

Ce tour de repêchage a confirmé le choix du jury des cinq projets retenus pour le classement.

4.10 CLASSEMENT DES PROJETS

Après une discussion approfondie, il est ressorti un certain nombre d'enseignements qui ont guidé le jury dans le classement des projets primés. Au fil des débats s'est progressivement imposée une proposition qui s'est avérée répondre avec pertinence aux problèmes posés, notamment du point de vue de l'implantation de la construction dans son environnement, des aménagements des espaces extérieurs proposés en relation avec la mission spécifique de l'EMS, du fonctionnement et de l'organisation des unités d'hébergement ainsi que de la qualité des espaces collectifs tant au rez-de-chaussée que dans les étages.

Ainsi, après délibération et une ultime comparaison des projets restant en lice, considérant l'ensemble des critiques, des expertises et du jugement, le jury établit à l'unanimité le classement final suivant:

1er rang	projet n° 7	ULYSSE ET LE CYCLOPE
2e rang	projet n° 18	PAPET
3e rang	projet n° 1	COSY-CORNER
4e rang	projet n° 32	bigoudi
5e rang	projet n° 10	Giselle

4.11 ATTRIBUTION DES PRIX

Pour l'ensemble des prix et mentions, le jury disposait d'un montant total de CHF 190'000.- (hors TVA). Ainsi, au terme des délibérations, le jury a décidé à l'unanimité d'attribuer les prix suivants :

1er rang	1er prix	projet n° 7	ULYSSE ET LE CYCLOPE	52'000.-	CHF / HT
2e rang	2e prix	projet n° 18	PAPET	48'000.-	CHF / HT
3e rang	3e prix	projet n° 1	COSY-CORNER	34'000.-	CHF / HT
4e rang	4e prix	projet n° 32	bigoudi	30'000.-	CHF / HT
5e rang	5e prix	projet n° 10	Giselle	26'000.-	CHF / HT

5 RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS DU JURY

5.1 RECOMMANDATIONS DU JURY

Le jury ainsi que le maître de l'ouvrage tiennent à exprimer toute leur reconnaissance aux 36 participant-e-s qui ont engagé leur réflexion et leur créativité à chercher et à proposer des solutions intéressantes tant du point de vue de l'implantation de cette construction dans son environnement, des aménagements des espaces extérieurs en relation avec la mission de l'EMS, de l'architecture ainsi que du fonctionnement et de l'organisation des unités d'hébergement. La diversité des propositions présentées a permis au jury de faire le choix de la meilleure réponse au cahier des charges du concours.

Ainsi, le jury recommande à l'unanimité au maître de l'ouvrage de poursuivre l'étude du projet n° 7 ULYSSE ET LE CYCLOPE avec ses auteur-e-s, en tenant compte des critiques et des recommandations émises ci-dessous.

Conformément à l'article 22.3 du Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142 (édition 2009), le jury peut recommander pour une poursuite du travail un projet faisant l'objet d'une mention, à condition qu'il se trouve au 1er rang et que la décision du jury soit prise au moins à la majorité des trois quarts des voix et avec l'accord explicite de tous les membres du jury qui représentent le maître de l'ouvrage. Toutes les conditions fixées par le Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142 (édition 2009) ont été réunies, cette disposition ayant été formellement mentionnée au chapitre 2.13 du programme du concours (Mandats attribués à l'issue du concours, conditions contractuelles), la décision ayant été prise à l'unanimité par le jury et tous les membres du jury qui représentent le Maître de l'ouvrage ayant donné leur accord explicite lors de la décision finale.

Conformément aux accords intercantonaux et internationaux sur les marchés publics et au Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142 (édition 2009), le maître de l'ouvrage a l'intention de confier le mandat complet des prestations ordinaires du règlement SIA 102, soit pour l'architecte 100%, à l'auteur-e du projet recommandé par le jury, suivant l'article 27.1 b du règlement SIA 142 édition 2009, sous réserve de l'acceptation des crédits d'études et de constructions et des autorisations de construire, des délais référendaires et des modifications qui pourraient être demandées par le maître de l'ouvrage. De même, conformément à l'article 2.13 du programme du concours du 19 avril 2024, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'adjoindre au bureau lauréat, en tout temps, des spécialistes agréés par l'auteur-e du projet pour garantir un développement de celui-ci dans le sens des objectifs visés (maîtrise de l'exécution, des délais et des coûts). Les honoraires nécessaires à ces prestations ne viennent pas s'ajouter aux prestations ordinaires du bureau lauréat.

Le jury enjoint les auteur-e-s à établir un dialogue attentif avec le maître de l'ouvrage pour favoriser un développement harmonieux du projet en prenant en compte les recommandations suivantes.

Le jury insiste en particulier sur les qualités suivantes à préserver :

- une architecture et une volumétrie plus domestique qu'institutionnelle, plus en relation avec le contexte villageois d'Eclépens;
- la simplicité et la clarté des deux volumes, dont le dispositif offre des espaces extérieurs de qualité, notamment un jardin bien orienté et protégé de manière naturelle, adapté à la mission spécifique de l'EMS;
- le fonctionnement et l'organisation des unités d'accompagnement, organisées de part et d'autre d'un espace central généreusement vitré, regroupant les séjours et salles à manger des unités, sous la surveillance du local d'accompagnement;
- la disposition des circulations verticales, placées de part et d'autres des lieux centraux de l'EMS à chaque étage;
- la proportion de la chambre, avec une zone jour/nuit permettant différentes possibilités d'aménagement.

Pour la poursuite des études, le jury recommande certaines améliorations notamment concernant les points suivants :

- étudier la possibilité de rendre utilisable tout au long de l'année les balcons d'étage;
- réorganiser l'aménagement des locaux de service situés autour des circulations verticales dans les étages pour favoriser la déambulation en boucle;
- revoir la structure des dalles entre étages afin d'optimiser l'écologie du construit (confort acoustique et inertie thermique);
- limiter le nombre de poteaux isolés dans les espaces collectifs, impactant la déambulation d'une population fragilisée par des troubles cognitifs;
- répondre aux exigences feu (normes AEAI) dans la gestion des voies d'évacuation, tout en conservant l'habitabilité et qualité des espaces de salons d'étages répartis entre les groupes des chambres;
- étudier la maximisation des surfaces photovoltaïques, conformément au principe d'exemplarité de l'Etat, tout en les intégrant d'une manière harmonieuse à l'architecture proposée;
- limiter au maximum l'impact de la nouvelle construction sur la nappe phréatique.

5.2 CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Le jury tient à préciser que le présent rapport n'a pas la prétention de livrer l'ensemble des réflexions émises lors de l'analyse approfondie des projets établis par les participant-e-s. Il résume, cependant, l'essentiel des débats permettant au maître de l'ouvrage de se déterminer sur la base de notions objectives.

Les critiques détaillées résultent de la comparaison des propositions étudiées et ne peuvent être dissociées du contexte dans lequel elles se sont exprimées. Elles n'ont donc aucun caractère absolu.

5.3 PUBLICATION DES RÉSULTATS ET EXPOSITION PUBLIQUE

Les travaux du concours avec les résultats sont exposés publiquement du mercredi 02 au samedi 12 avril 2025 à la Grande Salle d'Eclépens, rue du Village 1, 1312 Eclépens (code plus MG3G+2F Eclépens)

Le vernissage de l'exposition publique, en présence des représentant-e-s de la Fondation, de la Commune d'Eclépens et d'une partie des membres du jury a lieu le mercredi 02 avril 2025 à 18h30, au même endroit.

Le résultat du concours est publié dans les journaux qui ont annoncé l'ouverture du concours, ainsi que sur le site www.simap.ch le 28 mars 2025, date à laquelle tous les participants recevront un lien pour télécharger le rapport du jury.

5.4 PROPRIÉTÉ DES PROPOSITIONS

Conformément au point 2.29 du programme du concours du 13 juin 2024, les projets primés sont la propriété du maître de l'ouvrage.

Les autres propositions peuvent être retirées auprès du secrétariat du concours selon les indications transmises directement aux participant-e-s.

6 APPROBATION

Le présent rapport est approuvé par le jury le 11 février 2025.

Président du jury

Jacques Meli

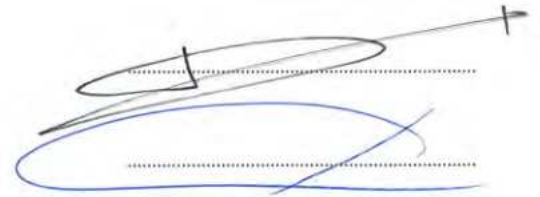
président du Conseil de la Fondation EMS La Venoge



Membres professionnel-le-s

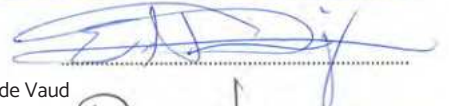
Pascal Deschenaux

architecte EPFZ SIA, Stoa architectes, Neuchâtel



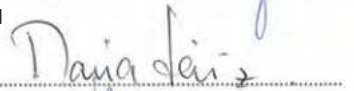
Pascal Fournier

architecte SIA FAS, Fournier Maccagnan, Bex



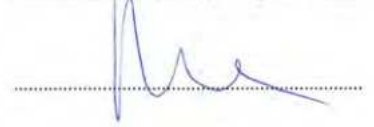
Enrique Naranjo

architecte UPV, architecte conseil Pôle Gériatrie et psychiatrie de l'âge avancé, DSAS, Canton de Vaud



Maria Saiz

architecte urbaniste ETSAM FAS BSA, Rapin Saiz Architectes, Vevey



Kristina Sylla Widmann

architecte UDM FAS SIA, Sylla Widmann SA, Genève



Membres professionnels suppléants

Raquel Caro

architecte ETSAUN, architecte conseil Pôle Gériatrie et psychiatrie de l'âge avancé, DSAS, Canton de



Juan Socas

architecte ETSA SIA, Juan Socas architecte, Morges



Membres non professionnel-le-s

Patricia Beutler

infirmière-chef du site de La Sarraz, Fondation EMS La Venoge



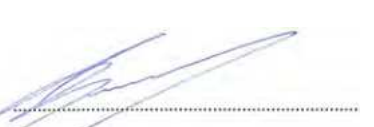
Claude Dutoit

syndic de la Commune d'Eclépens



Nathalie Theillard

directrice, Fondation EMS La Venoge



Membres non professionnels suppléants

Alexandre Barbuti

adjoint de direction, Fondation EMS La Venoge



Franco Cetrangolo

municipal de la Commune d'Eclépens



7 LEVÉE DE L'ANONYMAT

À la suite des conclusions et recommandations établies par le jury et après que le jury ait signé le présent rapport, le président du jury M. Jacques Meli a levé l'anonymat des projets en vérifiant le droit de participation de leurs auteur-es.

7.1 PROJETS CLASSÉS

1^{er} rang – 1^{er} prix	projet n° 7	Ulysse et le Cyclope
architecte	Atelier Archiplein Genève (CH)	
2^e rang – 2^e prix	projet n° 18	Papet
architecte	Madeleine architectes Sàrl Vevey (CH)	
3^e rang – 3^e prix	projet n° 1	Cosy-Corner
architecte	Translocal Architecture GmbH Berne (CH)	
4^e rang – 4^e prix	projet n° 32	Bigoudi
architecte	Atelier Berchier Sàrl Fribourg (CH)	
5^e rang – 5^e prix	projet n° 10	Giselle
architecte	Dal-Zotto Architecture Sàrl Le Mont-sur-Lausanne (CH)	

7.2 AUTRES PROJETS

projet n° 02 zu Hause
AARS architectes Sàrl, Bulle (CH)

projet n° 03 DIAGONALE
TONY MANGONE ARCHITECTES, Yverdon-les-Bains (CH)

projet n° 04 Super 8
SHAPEARCHITECTURE Sàrl, Lausanne (CH)

projet n° 05 Comme à la maison
groupement temporaire d'architectes
Gentili - Verzella - Balboni, Delft (NL)

projet n° 06 Toupie
Ricq Architectes Sàrl, Pregny-Chambésy (CH)

projet n° 08 TRAVELLING
CLEMENT BERTON ARCHITECTE, Lille Moulins (FR)

projet n° 09 Le Petit Prince
Empeyta et Zanetti architectes, Chêne-Bougeries (CH)

projet n° 11 D'équerre
Atelier Benoît Jaques Sàrl, Lausanne (CH)

projet n° 12 *jardin secret*
Plus3-Architekci Sp. z.o.o. , Varsovie (PL)

projet n° 13 Mandala
groupement temporaire d'architectes
DeGiovanniniSA, Lausanne / MichaelSvantner, Carouge (CH)

projet n° 14 OLGA
DAN Architectes Sàrl, Lausanne (CH)

projet n° 15 Les années Super 8
Bertola & Cie architecture Sàrl, Crissier (CH)

projet n° 16 CONTINUUM
dl-c, designlab-construction SA, Genève (CH)

projet n° 17 EMSemble
CLANN architectes Sàrl, Lausanne (CH)

projet n° 19 ENSEMBLE
ALESSANDRO LURASCHI, Zürich (CH)

projet n° 20 LA PERNETTE
Dreier Frenzel, Lausanne (CH)

projet n° 21 Les 5 sens
Ba. Bongard architectes, Lausanne (CH)

projet n° 22 KIKI
Baur Klott Architekten GmbH, Basel (CH)

projet n° 23 FLORE
Ken Architekten BSA AG, Zürich (CH)

projet n° 24 JASS
BCRarchitectes Sàrl, Carouge (CH)

projet n° 25 Café Croissant
Henri Mardi Architectes Sàrl, Genève (CH)

projet n° 26 L'Oasis d'échanges
GNWA-GonzaloNeri&WeckArchitektenGmbH,Zürich(CH)

projet n° 27 Claude
andrea pelati architecte sa, Neuchâtel (CH)

projet n° 28 Cheek to cheek
Bellara Berther Architectes, Genève (CH)

projet n° 29 PAPILLON
MANUEL RODRIGUEZ ARCHITECTE, Sierre (CH)

projet n° 30 CAFÉ - CRÈME
Amorim Ducry architectes, Givisiez (CH)

projet n° 31 Marchons ensemble
ERERE Architecture Urbanisme, Paris (FR)

projet n° 33 chlorophylle
meï studio Sàrl architecte, Belfaux (CH)

projet n° 34 A l'ombre des fruitiers
bunq SA, Nyon (CH)

projet n° 35 un refuge de sérénité
LAH arquitectura, Granada (ES)

projet n° 36 ciam
dsar I ds.architekten eth sia, Basel (CH)

8 PROJETS CLASSÉS ET CRITIQUES

1^{er} rang

projet n° 7.

1^{er} prix

ULYSSE ET LE CYCLOPE

Atelier Archiplein

1202 Genève / Suisse

responsables du projet

Francis Jacquier

Marlène Leroux

collaborateurs-trices

Telmo Alves

Arnaud Bandolin

Jonas Delapierre

Siméon Pavicevic

Cassandra Réalis

Emmanuel Stump



Le projet **Ulysse et le cyclope** propose un bâtiment articulé de deux ailes et d'un corps central définissant une cour-jardin ouverte orienté Sud protégée et circonscrite. La figure est claire et son gabarit de deux étages sur rez-de-chaussée, implanté perpendiculairement à la pente est, sur ses deux ailes, munie de toitures en légère pente. Ces gestes simples mais précis permettent de briser la grande échelle institutionnelle sans maniérisme. Malgré le traitement un peu abrupt de la zone livraison côté village, les connexions à l'existant et les continuités piétonnes sont ménagées.

La disposition des volumes permet une clarté dans la définition des aménagements extérieurs et la gestion des flux. Un parvis Nord, accessible depuis le rond-point, concentre les flux avec le parking, l'accès livraison bien délimité, l'entrée principale et l'accès du personnel. Le CAT, déconnecté de ce système distributif, jouit d'un espace extérieur propre et d'un accès piétons côté route de la Graveyre. Cela connecte l'unité aux fonctions publics voisines, mais pose la question de la dépose véhicule, ce dernier étant suggéré depuis le parking de la salle communale. Le jardin largement planté est au centre du système. A la fois protégé et dégagé, il jouit de l'ombrage des bâtiments à différentes heures de la journée et permet des parcours sécurisés avec un minimum d'artifice.

Au rez-de-chaussée, les différentes entités programmatiques sont réparties autour du jardin. Le corps central regroupe l'entrée et des espaces communs habilement disposés, offrant un lien visuel et spatial entre le Nord et le Sud, largement connecté à la terrasse et au jardin. La buanderie se situe dans l'aile Ouest, aussi bien que la cuisine, qui profite de beaux dégagements sur la cour et le jardin potager. L'aile Est regroupe de manière fonctionnelle les locaux du personnel, les locaux administratifs et le CAT tournés au Sud. Les deux étages supérieurs, identiques, sont accessibles depuis deux noyaux escaliers-ascenseurs situés dans les ailes et assurant une bonne répartition des flux.

La typologie des étages brise subtilement l'exacte symétrie des deux unités de vie, tout en conservant le même système distributif, visant à réduire la linéarité du couloir. Des espaces de salon sont répartis entre des groupes de chambres, offrant lumière naturelle, vues sur l'extérieur et espace de détente. Cette alternance confère à ces lieux de vie une qualité spatiale ainsi qu'une échelle domestique appréhensible. Au centre du plan, dans le corps central se situe le bureau de l'équipe au bénéfice d'une bonne visibilité sur l'étage ainsi que les salons et salle-à-manger d'unités. Ces espaces, divisibles et largement vitrés sont situés faces au jardin. Ils sont prolongés d'un balcon pouvant facilement être relié directement au couloir intérieur, offrant une continuité des espaces de déambulation. Le jury apprécie particulièrement l'attention portée aux dimensions de la chambre. Aménagée dans sa largeur, elle offre une zone d'entrée et de dressing suffisamment confortable, dégageant l'espace nuit/jour pour permettre diverses possibilités d'aménagement.

Le principe constructif vise la résilience énergétique. Limitant l'emploi du béton armé au sous-sol, les noyaux de contreventement comme les façades porteuses du rez-de-chaussée sont prévus en pierre massive. Aux étages, une structure ponctuelle flexible en poteaux bois supporte des planchers bois. Tant les grands avant-toits que les balcons filants situés au Sud prémunissent de la surchauffe et font office de protection des façades prévues en bardage bois. L'expression du bâtiment s'inscrit dans la continuité des codes architecturaux de la région : socle minéral et bardage bois, avant-toit et toiture à double pente.

En raison de son développé de façade, le projet **Ulysse et le cyclope** induit une consommation de chaleur relativement importante. Son écobilan est toutefois favorisé par des choix constructifs judicieux: part de vitrages, toiture froide avec couverture en pente, limitation des dalles béton au profit du bois. L'installation photovoltaïque proposée sur la partie plate de la toiture étant insuffisante, les parties en pente pourraient être mises à profit, afin de se conformer aux exigences, tout en améliorant significativement le bilan de rejets des gaz à effet de serre.

De manière générale, le projet **Ulysse et le cyclope** convainc par son implantation, son gabarit brisant l'échelle institutionnelle, et la qualité de ses aménagements extérieurs. Le jury relève l'attention portée à toutes les échelles ainsi qu'aux choix d'une matérialité qui s'intègre à son contexte.

2^e rang

projet n° 18.

2^e prix

PAPET

Madeleine architectes Sàrl

1800 Vevey / Suisse

responsable du projet

Antoine Béguin

collaborateurs-trices

Christophe Aebi

Anouk Chastonay

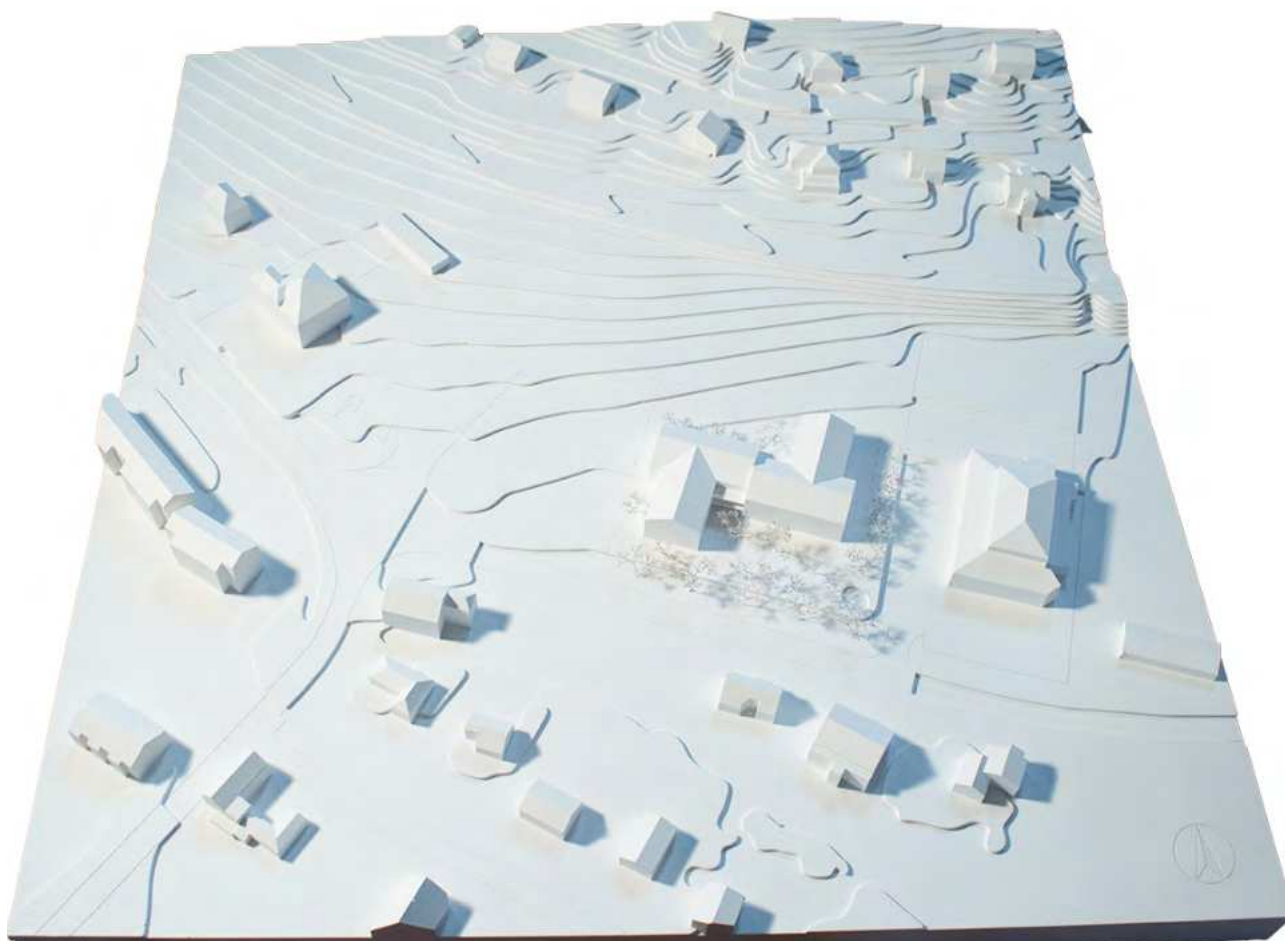
Maxence Derlet

Juliana Gaspar

spécialiste-conseil

Lüscher + Meyer Ingénieurs Civils SA

Etienne Bouleau



Le projet **PAPET** s'organise sur quatre corps de bâtiment, coiffés de toitures à pans comme la grande majorité des bâtiments de la commune d'Eclépens. Cette stratégie permet de fragmenter l'échelle de l'ensemble, entre façades et pignons, pour une meilleure intégration dans le tissu bâti.

Les bâtiments sont disposés en baïonnette ce qui permet de dégager au Nord-Ouest des zones d'accueil, de parking et de livraison distinctes et bien organisées : clairement identifiables et sans croisement des flux. A l'opposé, un jardin généreux, distancé de la route par des talus végétalisés est sécurisé par un petit muret d'enceinte avec portillon. Si les terrasses et jardins sont intéressants et sécurisants, l'organisation des flux de livraison pertinente, la terrasse du CAT entraîne cependant des interférences peu propices à son utilisation : la terrasse ouverte et donnant sur la route d'accès n'est pas adaptée à son bon fonctionnement.

Le programme est organisé sur trois niveaux (et un sous-sol) avec le programme commun au rez-de-chaussée, puis une Unité d'Accueil par étage. L'accueil se situe au centre du bâtiment et est traversant jusqu'au jardin : dans une diagonale la cafétéria, dans l'autre la salle à manger. Sur la périphérie du plan se situent, locaux de service, du personnel, et du CAT, avec une entrée ou sortie secondaire dédiée à chacun de ses programmes. La salle d'activité en lien avec la salle à manger est bienvenue. Sur le secteur professionnel, l'alignement des salles d'entretien et des salles de nuit en enfilade n'est pas optimal.

A l'étage, deux unités de Vie s'organisent de manière identique, mais avec un plan inversé. Deux ascenseurs desservent l'étage, un par Unité, bien séparés de manière à clarifier les circulations et éviter les congestions. Pour chaque groupe, le séjour est séparé de la salle à manger ce qui permet une vie différenciée au fil de la journée. Chaque salle à manger bénéficie d'un prolongement extérieur sur une grande terrasse; une fois au Sud pour l'Unité Ouest, une fois au Nord pour l'Unité Est. Ce dispositif permet un usage différencié selon les saisons : les deux salles à manger des deux Unités de Vies étant adjacentes et communicantes. En même temps, la proximité immédiate des salles à manger risque d'être sur-stimulante pour certains résidents. Les offices ne sont pas en lien direct avec les salles à manger et la circulation extérieure sur les terrasses est limitée à un seul sens, ce qui réduit les possibilités de déambulation extérieure.

Quatre groupes de chambres s'organisent en hélice au tour des locaux de service proposant une circulation autour des noyaux ininterrompue et toujours éclairée naturellement, une surveillance et des trajets efficaces pour les collaborateurs. Les couloirs sans issue, dans les grappes de 8 chambres, ne sont en revanche pas idéaux pour les résidents de psychogériatrie.

Les chambres sont fonctionnelles, mais l'emplacement des armoires et l'accessibilité des salles de bain manquent d'ergonomie. L'aménagement ne permet pas une zone « petit salon » très généreuse.

En termes d'écologie de la construction, le projet **PAPET** présente une surface d'enveloppe thermique modeste et, surtout, une surface de vitrages extrêmement faible. Ce trait caractéristique, couplé à une toiture en pente et à des cloisons entre chambres en briques de terre crue, mène l'écobilan à un très bon niveau. Il induit également une faible consommation de chaleur pour le chauffage. Le projet propose un concept de gestion de la surchauffe très abouti, avec un ouvrant de ventilation protégé, et de l'inertie thermique, au moyen d'une dalle sur rez-de-chaussée en béton à caissons, et des cloisons en terre crue. Le concept paysager prévoit de nombreux nouveaux arbres et un bassin de rétention en guise de point d'eau. Les locaux du rez-de-chaussée pourraient souffrir d'un manque de lumière naturelle. Les locaux des étages bénéficient toutefois de points d'apports réguliers, malgré la modestie des fenêtres. Sans la contribution solaire photovoltaïque, le bilan global de rejets de GES est très bon, mais il reste limité par le potentiel d'extension du photovoltaïque sur la toiture en pente et la faible performance des tuiles solaires.

Si l'expertise feu est satisfaisante, la résolution structurelle n'est pas convaincante.

En conclusion, l'insertion dans le tissu bâti est respectueuse du contexte, l'organisation claire et différenciée à toutes les échelles, la qualité des espaces aussi bien intérieures, qu'extérieures et la conscience écologique du projet **PAPET** ont été salués par le jury. Malheureusement, certains locaux importants ; salles à manger d'étage, prolongement extérieur du CAT, couloirs de chambres sans-issue ou l'ergonomie des chambres, desservent la bonne exploitation du bâtiment pour répondre à la mission.

3^e rang

projet n° 1

3^e prix

COSY-CORNER

Translocal Architecture GmbH

3006 Berne / Suisse

responsable du projet

Helko Walzer

collaborateurs-trices

Marko Goehre

Helko Walzer

Oliver Fiebig

Lianghe Zhou

Liliane Storl

Annika Grupe



Le projet **Cosy-Corner** adopte une volumétrie en forme de 8, une typologie classique des EMS vaudois. Implanté à l'Est du site et concentré sur la partie Nord de la parcelle, il permet de créer une distance avec la route, réduisant ainsi les nuisances sonores. Sa forme présente certains avantages: dans le décrochement Sud-Est, l'espace libéré entre la route et l'EMS est aménagé en jardins avec des parcours adaptés aux résidents. Dans le décrochement Nord-Est, une place d'entrée est démarquée par le volume lui-même.

En regroupant les places de parking au nord tout le long de la route d'accès, le projet libère une placette d'entrée généreuse et fonctionnelle, rendant l'entrée libre de voitures. Toutefois, le jury questionne cette approche expansive, jugée trop consommatrice en surface au-delà des besoins directs autour du nouvel EMS. Un couvert bien défini marque l'accès aux espaces publics de l'EMS et du CAT. L'entrée des livraisons, située sur la façade Ouest et partageant cette même place, pose également question: la présence fréquente de camions risque d'affecter la fluidité et le confort des usagers. Il semble difficile d'apporter une solution satisfaisante sans une minéralisation excessive de la zone nord de la parcelle.

L'entrée principale s'effectue sous le couvert, débouchant sur un vaste atrium baigné de lumière zénithale. Cet espace central dessert la réception et ses deux ascenseurs, ainsi que la salle à manger qui s'ouvre sur le jardin. Les espaces de vie principaux sont orientés au sud, ceinturant le jardin et bénéficiant ainsi d'un bon ensoleillement. À l'Ouest, les locaux administratifs s'organisent logiquement. Cependant, la séparation entre les espaces administratifs et les salles dédiées aux entretiens, situés aux extrémités opposées du bâtiment, rallonge les parcours internes. La cuisine, la buanderie et les espaces de pause du personnel sont disposés de manière rationnelle dans la partie Est du bâtiment. Toutefois, la cuisine et la buanderie ne répondent pas de manière satisfaisante aux directives en la matière (DAEMS et éclairage des locaux). Un ascenseur de service, positionné efficacement pour séparer les flux, assure une distribution fluide des repas aux étages. Le sous-sol accueille les espaces d'entreposage et les vestiaires.

À l'étage, le projet **Cosy-Corner** adopte une typologie éprouvée, avec une unité de vie par boucle du "8". Cette répartition en deux volumes distincts permet à chaque unité de bénéficier de son propre escalier et d'une boucle de déambulation. L'orientation et l'apport de lumière naturelle ont été soigneusement pensés: à l'Ouest, la lumière provient de l'atrium d'entrée; à l'Est, un patio ouvert marque l'unité de vie dès le premier étage. Cette stratégie d'éclairage et un agencement des chambres en "moulin" atténuent le caractère hospitalier du projet en réduisant la longueur des couloirs et en les dotant d'une lumière naturelle bienvenue. Les ascenseurs desservent un hall séparant les unités de vie, renforçant ainsi leur indépendance. Les salles à manger des étages s'articulent autour des puits de lumière. Cependant, le jury aurait souhaité un lien plus direct avec l'extérieur pour tirer parti du contexte villageois. En compensation, chaque salon bénéficie d'un balcon. Les chambres disposent d'une fenêtre généreuse qui associe une fenêtre classique et une porte-fenêtre pleine hauteur avec garde-corps, offrant une sécurité accrue tout en procurant une ouverture immersive.

En terme énergétique, le projet intègre une structure en bois offrant une bonne flexibilité de réaménagement et des dalles mixtes bois-béton qui lui confèrent un écobilan de la construction dans la moyenne des projets. Le bois, présent dans tous les étages, offre des atmosphères chaleureuses à l'institution. Le projet est légèrement pénalisé dans son écobilan par une importante surface de vitrages, qui favorise également la surchauffe estivale, ainsi que par la toiture plate, qui tend à être plus intensive en énergie grise que le système des combles froids avec toiture en pente.

Les façades bois intègrent un parement en verre avec cellules photovoltaïques intégrées sur les zones exposées, tandis que les façades moins exposées conservent le même parement sans cellules. Cette solution assure une production d'énergie renouvelable, mais confère une identité technologique qui détonne avec le tissu du village. Si l'on ne tient pas compte de la contribution solaire photovoltaïque dans la comparaison, le bilan global de rejets de gaz à effet de serre est l'un dans la moyenne des projets, mais l'installation photovoltaïque mène le bilan global des rejets de gaz à effet de serre au meilleur niveau, pour autant que l'on considère que la totalité de la production permet d'éviter une consommation sur site, ou ailleurs sur le réseau électrique.

Le projet **Cosy-Corner** propose une approche architecturale maîtrisée, avec un positionnement fonctionnel des espaces et une séparation efficace des flux, à l'exception de l'entrée qui aurait mérité une réflexion plus approfondie. Par ailleurs, la position centrale de la cuisine, limitant sa surface et n'offrant pas d'ouverture directe sur l'extérieur, impacte à la fois le fonctionnement et la qualité des espaces de travail. Enfin, malgré une approche constructive intéressante, la façade peine à convaincre en raison de son caractère technologique, qui peine à dialoguer avec le contexte local.

4^e rang

projet n° 32.

4^e prix

bigoudi

Atelier Berchier Sàrl

1700 Fribourg / Suisse

responsable du projet

Noam Berchier

collaborateurs-trices

Mathieu Andrejewski

Stéphane Baeriswyl

Jonathan Chkarnat

Jémima Clément

Bertrand Galley

Xuan Nguyen

Marcia Ribeiro Cabral



Le projet **BIGOUDI** s'implante à l'Est de la parcelle et propose un volume carré structuré autour d'un patio central arboré. Cette disposition crée un espace intérieur intimiste et ouvert vers l'extérieur, en particulier à l'Ouest, où le jardin s'intègre naturellement dans la composition. L'implantation met en valeur l'axe d'accès Nord, soulignant l'entrée principale tout en délimitant clairement le jardin au cœur de la parcelle. Cette configuration renforce le caractère institutionnel du bâtiment au sein du village. Des espaces de transition extérieurs relient l'édifice aux voies adjacentes et au parking existant, facilitant les déplacements et la connexion avec les infrastructures voisines.

L'organisation fonctionnelle du bâtiment suit une logique d'accessibilité et d'optimisation des circulations. Un parvis d'accès au Nord marque l'entrée, tandis qu'une zone dédiée aux livraisons est positionnée à l'Est, entre le bâtiment et l'UAPE. Cependant, cette disposition pose des contraintes pour l'accessibilité des véhicules de livraison, notamment les camions, dont l'accès semble inadapté. L'entrée manque de lisibilité.

Au rez-de-chaussée, les fonctions communes et de service de l'EMS sont regroupées autour du patio central, conçu comme un espace de respiration végétalisé et largement vitré. Ce choix architectural favorise une circulation fluide et intuitive depuis l'entrée, tout en maintenant un lien direct avec l'extérieur. Les différentes entités fonctionnelles sont clairement identifiées : la cuisine au Nord est directement connectée à la zone de livraisons proche du parking; le CAT à l'Est bénéficie de la proximité immédiate avec l'UAPE; les locaux du personnel au Sud et le grand séjour commun à l'Ouest s'ouvrent généreusement sur le jardin. La salle à manger offre une belle vue sur la terrasse mais est éloignée de l'accueil, tandis que la salle d'activité est en lien avec la salle à manger.

Dans les étages supérieurs, où se trouvent les chambres des résidents, le patio central conserve un rôle structurant. Cependant, la disposition des noyaux porteurs autour de cet espace génère des contraintes de circulation, avec des alternances de compressions et de dilatations qui complexifient les déplacements. Malgré cela, la qualité des espaces est préservée grâce à une lumière naturelle abondante dans les couloirs et les séjours d'étage ouverts sur le patio. Les salles à manger des unités profitent de vues privilégiées vers l'extérieur. Les chambres, réparties en quatre groupes distincts, bénéficient de diverses orientations. Elles sont fonctionnelles, mais la taille des armoires semble limitée, et l'accessibilité des salles de bains pourraient être améliorée. L'aménagement des espaces de séjour et des salles à manger est bien pensé, avec une disposition intéressante entre le salon et la salle à manger, ainsi qu'un accès extérieur et une bonne visibilité depuis le bureau de l'accompagnement. Cependant, la déambulation est restreinte avec une vue limitée sur la cour, et le bureau d'accompagnement manque de visibilité sur les zones d'activités malgré sa position centrale. Les escaliers et ascenseurs sont bien positionnés, et les couloirs favorisent une bonne déambulation.

Les façades intérieures du patio intègrent les salons d'étage et les locaux des équipes d'accompagnement, offrant des espaces conviviaux aux résidents et au personnel. Le sous-sol est entièrement dédié aux fonctions techniques, avec un accès peu pratique au dépôt, mais une répartition bien pensée des autres locaux, assurant ainsi une nette séparation entre les espaces de vie et les infrastructures nécessaires.

Enfin, le concept structurel du projet **BIGOUDI** repose sur une approche rationnelle, associant des poteaux en bois et des noyaux en béton de contreventement. Cependant, les dimensions de ces éléments en béton semblent surévaluées. La composition des façades s'inscrit dans une démarche de sobriété architecturale, avec un léger retrait du rez-de-chaussée renforçant l'ancrage du bâtiment dans son site. Toutefois, la standardisation rythmée des ouvertures peine à s'inscrire dans la continuité du tissu rural environnant. En revanche, l'utilisation de couleurs chaudes, inspirées du bâti local, contribue à une meilleure intégration du projet dans son environnement.

Le projet **BIGOUDI** présente une enveloppe thermique d'une surface faible, mais une importante surface de vitrages, non seulement en raison de la présence de l'atrium vitré, mais aussi de la taille des vitrages périphériques. L'écobilan de la construction se situe légèrement au-dessus de la moyenne des projets. La consommation de chaleur pour le chauffage est en revanche légèrement inférieure à la moyenne des projets. L'installation solaire photovoltaïque n'est pas représentée, mais elle pourrait prendre la forme de panneaux ou de tuiles solaires sur la toiture en pente. L'importante surface de vitrages permet un excellent niveau d'éclairage naturel, mais amène aussi un risque de surchauffe que le système d'ouvrants des chambres et l'absence d'éléments particuliers à inertie thermique ne vient pas compenser.

5^e rang

projet n° 10.

5^e prix

Giselle

Dal-Zotto Architecture Sàrl

1052 Le Mont-sur-Lausanne / Suisse

responsable du projet

Franck André Dal-Zotto

collaboratrice

Constanze Dal-Zotto



Dans le projet **Giselle**, le nouvel EMS prend forme dans une volumétrie en L, son positionnement sur la parcelle permet de dégager au Sud un espace extérieur majeur « le jardin », cet espace de référence généreux est également orienté en direction du village. Au Nord, l'espace d'accueil est repoussé au maximum contre la limite de construction, dans sa configuration très étroite cet aménagement extérieur se réduit essentiellement à une zone de stationnement. Sur cet espace peu qualitatif, prend place l'entrée principale de l'établissement. Un autre accès est proposé « côté jardin » permettant également d'accéder au centre d'accueil temporaire. Les accès de livraisons pour la cuisine et la buanderie sont disposés sur le côté Est. Ces espaces sous-dimensionnés laissent entrevoir des manœuvres difficiles au quotidien.

L'organisation du rez-de-chaussée s'articule autour des espaces collectifs centralisés de l'accueil et de la cafétéria. Le positionnement des différentes fonctions est fait de manière judicieuse. Les espaces majeurs sont ouverts sur l'extérieur et en relation directe avec le grand jardin. De manière générale les espaces de déambulation sont fluides et ouverts. Les salles à manger sont disposées plus en retrait dans l'aile Est, cette organisation est appréciée. L'aménagement du CAT ne permet pas d'imaginer une distinction et une indépendance souhaitée par rapport au reste de la résidence, en particulier pour son accès ou son prolongement extérieur. Certains locaux, orientés au nord, souffrent d'un lien trop direct, sans transition avec les véhicules stationnés.

Dans un souci d'efficacité et de rationalité, les distributions verticales sont placées au centre du plan. L'arrivée dans les étages se fait face au bureau des accompagnants qui sépare les deux salles à manger d'unités. Une grande terrasse extérieure couverte est imaginée en prolongement de cette zone commune et ouverte sur le paysage. La répartition des deux unités se fait de manière naturelle dans deux « ailes » induites par la forme du bâtiment. Les espaces de circulation sont caractérisés par des dilatations et compressions spatiales. L'accès aux chambres est ainsi rythmé par des alcôves. Certaines zones de distribution manquent de lumière naturelle et d'attractivité. Les séjours d'unités sont disposés aux articulations des groupes de chambres. La chambre type se distingue par le soin apporté aux détails de la fenêtre et par son rapport à l'extérieur.

Le dessin des différents plans et typologies se base sur une trame constructive de 3.60m, ce dispositif permet une gestion maîtrisée des aspects statiques et des différentes conceptions liées à l'utilisation du bois. Le traitement architectural des façades est cohérent et reste dans un registre modeste.

Les auteurs du projet **Giselle** développent avec clarté le concept retenu pour la nouvelle structure d'hébergement. L'impression retranscrite par la maquette laisse apparaître un mode d'urbanisation rigide en contraste avec le lieu, bordant une zone agricole. Le jury aurait souhaité le développement d'une architecture plus contextuelle. Ce parti architectural valorise surtout le côté Sud du périmètre, les espaces extérieurs situés au Nord et à l'Est se présentent comme des surfaces résiduelles n'assurant pas une réelle transition vis-à-vis des terrains voisins ni le lien avec la salle communale. Le jury relève que ce parti d'implantation permet d'entrevoir une certaine flexibilité pour le développement futur du solde de la parcelle.

Au niveau de l'efficacité énergétique le projet présente une enveloppe thermique compacte et une surface de vitrages dans la moyenne des projets. L'écobilan de la construction est pénalisé par une surface de dalles intérieures assez importante, et par la toiture plate, qui tend à être plus intensive en énergie grise qu'un système de combles froids avec une toiture en pente. La consommation de chaleur pour le chauffage est en revanche l'une des plus faibles de tous les projets analysés. Paradoxalement, la toiture plate n'offre pas un important potentiel pour le solaire photovoltaïque, car des espaces doivent être ménagés pour le passage et les installations techniques. Si l'on exclut la contribution du solaire photovoltaïque de la comparaison, le bilan global des rejets de gaz à effet de serre figure parmi les meilleurs des projets examinés, bien que son amélioration soit contrainte par le potentiel limité d'extension de cette source d'énergie.

9. Illustrations des autres propositions

projet 02

zu Hause

AARS architectes Sàrl

1630 Bulle / Suisse

responsables du projet

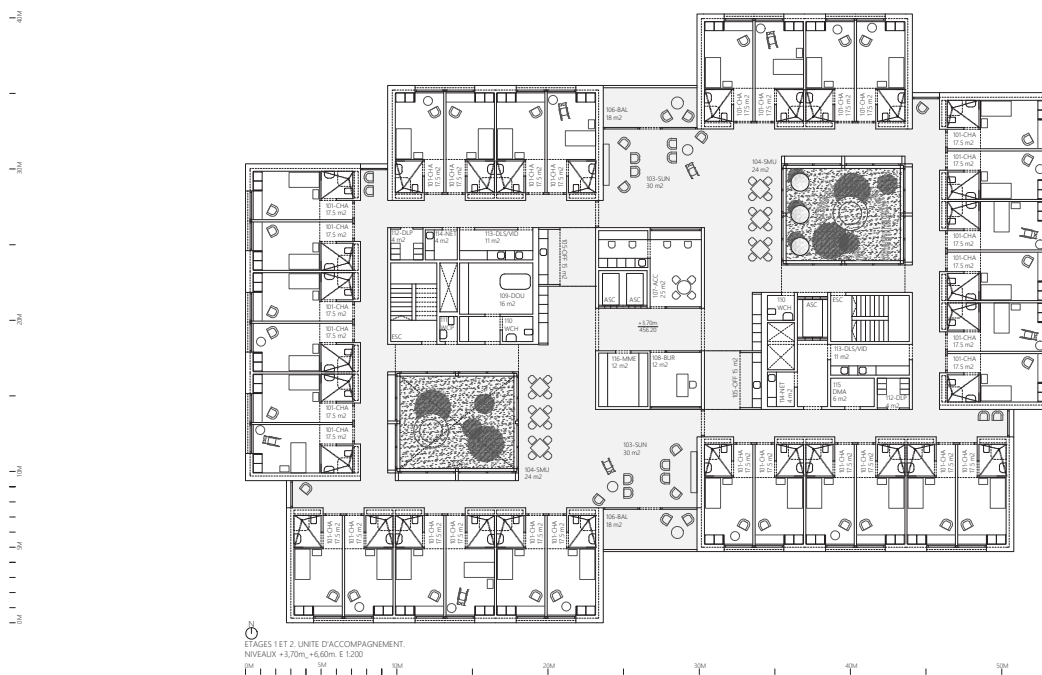
Isabel Ramos

Florencio Sotos



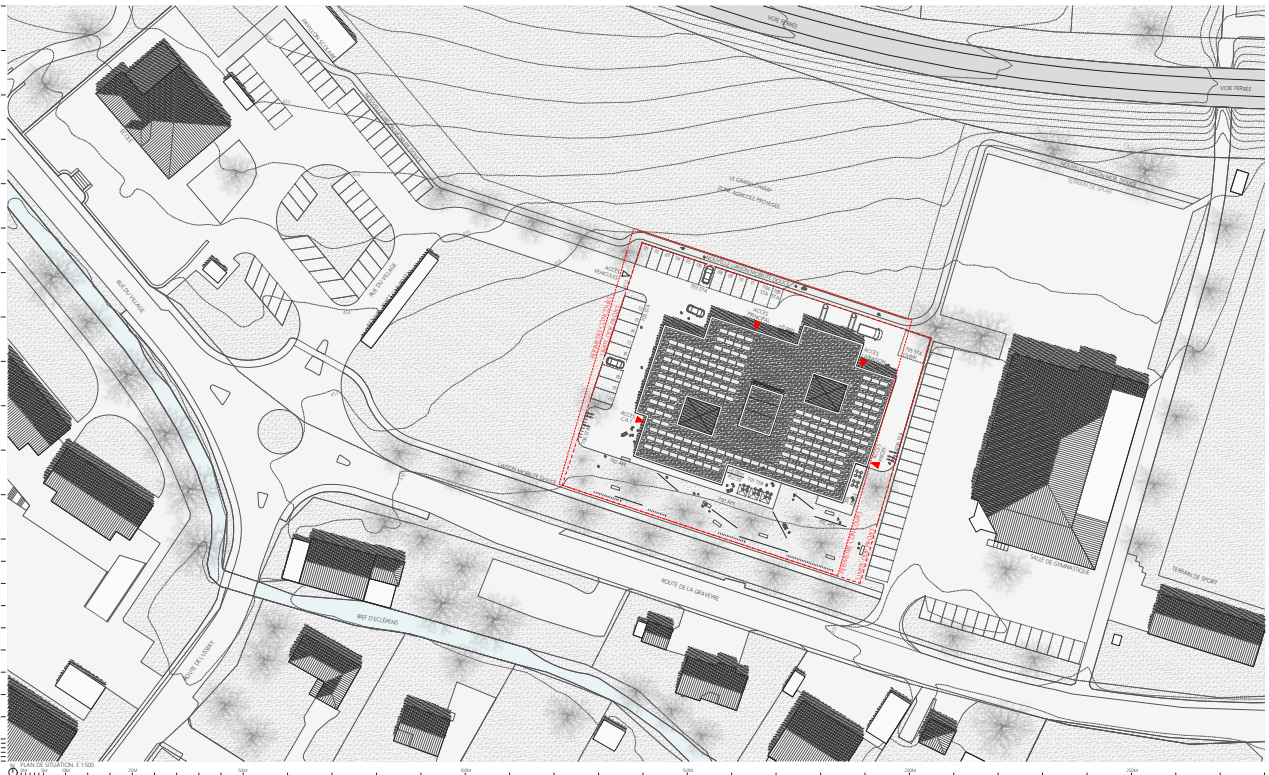
zu Hause

Concours Fondation EMS La Venoge / site d'Eclépens



zu Hause

Concours Fondation EMS La Venoge / site d'Eclépens



ÉCHELLE URBAINE

Site dans un agencement aménagement d'actes urbains, entre école et la salle de gymnastique et proche du centre d'Eclépens, le nouvel EMS de la Fondation La Venoge s'inscrit dans le tissu urbain grâce à son volume, dont l'architecture s'intègre au bâtiment le plus proche.

1. Ecole 2. Salle de gymnastique 3. Nouvel EMS 4. Nouvel arrêt bus

PROTECTION CONTRE LE BRUIT

Afin d'assurer le respect des niveaux de planification du D5 à D5 / 45 (dB(A) jour/nuit) nous avons proposé des mesures liées au concept architectural et aux usages de bruit.

- Mise en place d'un écran végétal dans les aménagements paysagers au sud, entre le bâtiment et la route.

ACCÈSIBILITÉ URBAINE

Grâce au tracé de la route de la Gruyère, l'EMS profite d'une bonne accessibilité. L'accès au bâtiment, en particulier à l'arrêt bus, est assuré par un accès principal au parking et une nouvelle entrée de bus. L'arrêt bus est situé dans le nouveau tracé de la route de la Gruyère, au nord de l'EMS, améliorant l'accessibilité pédestre aux différents bâtiments.

1. Nouvel arrêt bus 2. Nouvelle façon mobile douce 3. Parking de la salle de gymnastique 4. Accès de véhicules à l'EMS 5. Nouvelle façon mobile douce 6. Leçon mobile douce

INSTALLATION et DCP

La position du nouveau bâtiment implémente celle à l'intérieur du parking de la salle de gymnastique, permettant de maintenir l'espace pour un futur extension. De plus, un accès aux véhicules au nord-ouest, l'aménagement du parking, l'élévation et des espaces paysagers au sud, la première propose pour le DCP représente une surface de 4000 m², et reste au nord le tracé de la nouvelle façon de mobile douce au nord à la limite du DCP proposé et de la zone agricole protégée.

ACCÈS ET AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

Une série d'espaces publics, avec des caractères bien différents, proposent un parcours varié d'accès au bâtiment depuis le niveau de transport, et permettent l'intégration du site à son environnement.

1. Accès principal 2. Accès leçon cuisine 3. Accès au Centre d'accueil temporaire 4. Accès aux locaux de personnel 5. Accès aux locaux de travail

projet 03

DIAGONALE

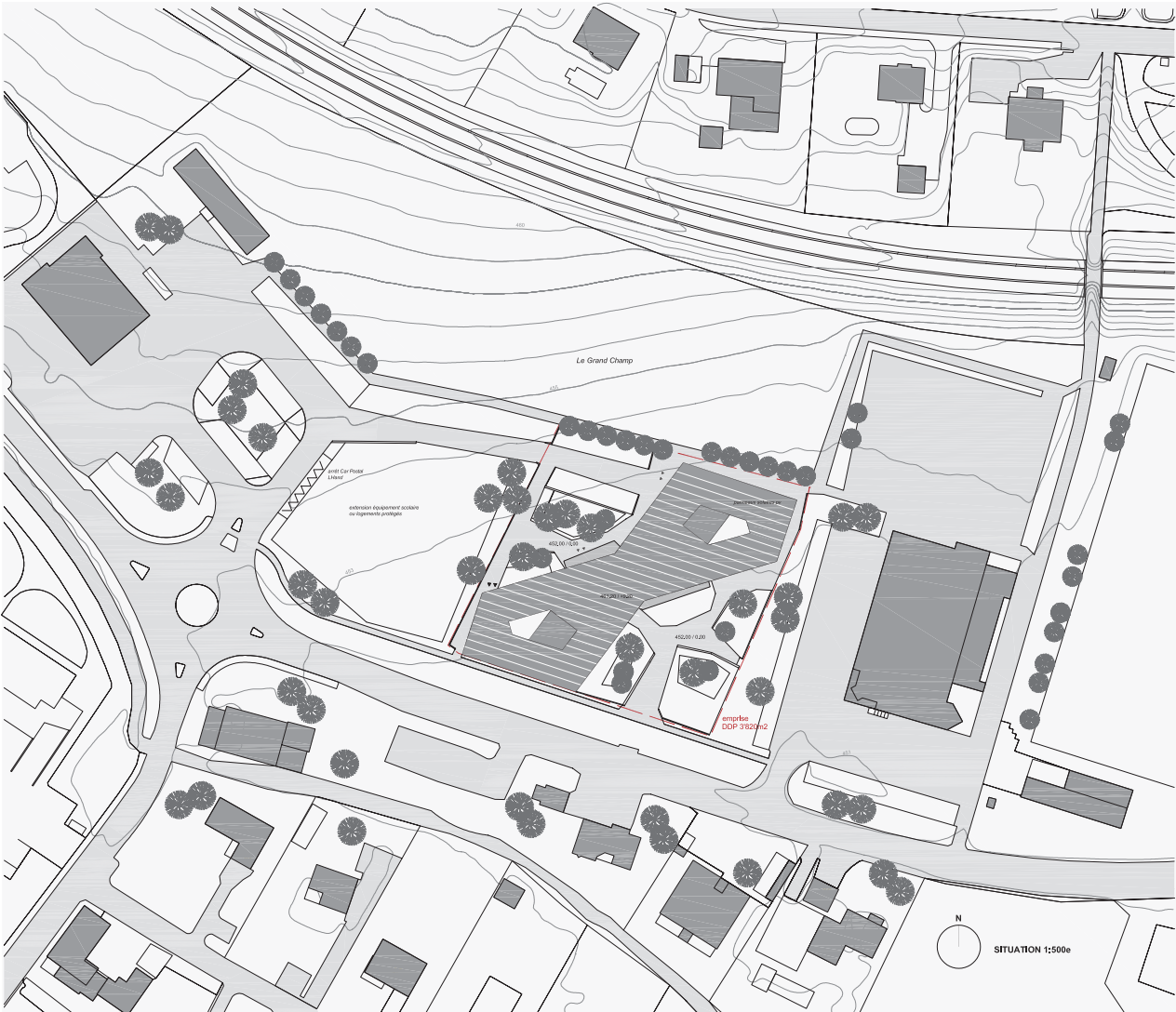
TONY MANGONE ARCHITECTES

1400 Yverdon-les-Bains / Suisse

responsable du projet

Tony Mangone





La diagonale en architecture

La diagonale, bien plus qu'une simple ligne géométrique, est un outil conceptuel majeur en architecture. Elle incarne dynamisme et mouvement, créant une tension visuelle et une fluidité spatiale qui favorisent transitions et continuité. Elle relie les espaces, devenant un symbole d'interconnexion entre les fonctions, les individus, et l'environnement.

La diagonale rompt avec la monotonie des lignes orthogonales, apportant complexité et innovation. Elle permet une interaction harmonieuse avec le paysage naturel, tout en respectant et adaptant les caractéristiques du site.

Sur un plan symbolique, elle représente progression et transformation, incarnant une architecture vivante, adaptable, et humaine. En intégrant ces dimensions, la diagonale crée des espaces dynamiques, inclusifs, et durables, en harmonie avec les enjeux contemporains et écologiques.

Un concept architectural ancré dans l'harmonie et la durabilité

Le futur EMS de la Fondation La Venoge à Eclépens repose sur une approche architecturale subtilement résolue dans la diagonale du cadrage de construction, permettant de répondre au mieux au programme demandé tout en préservant des espaces extérieurs variés et accueillants.



Une implantation judicieusement orchestrée

L'organisation spatiale du site offre un équilibre harmonieux entre bâti et aménagement paysager. À l'est, un espace de détente et de promenade, conçu en lien direct avec les abords de la salle polyvalente, invite les résidents et leurs proches à profiter d'un environnement apaisant et ressourçant. À l'ouest, une zone accueillante et fonctionnelle regroupe l'entrée principale de l'EMS, le stationnement, et un espace de rencontre, favorisant les interactions sociales et l'accueil des visiteurs.

Une forme en huit, une efficacité optimisée

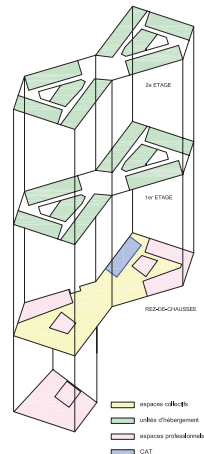
Le bâtiment adopte une silhouette en forme de huit, offrant une intégration intelligente du programme intérieur. Cette disposition permet de centraliser les espaces communs — séjours, salons, et salle à manger — au cœur du projet, créant ainsi un lieu de vie fluide et traversant. Cet espace central devient le véritable poumon de l'EMS, un lieu de rencontre évident où les résidents peuvent se retrouver et partager des moments conviviaux.

Une architecture durable et responsable

Ce projet s'inscrit pleinement dans les principes de l'architecture durable. La construction en bois, matériau renouvelable par excellence, incarne l'engagement pour la décarbonation du bâti. Non seulement le bois réduit significativement l'empreinte écologique du projet, mais il offre également des qualités intrinsèques propices à la santé et au bien-être des occupants, notamment par ses propriétés régulatrices de l'humidité et son confort thermique. En outre, une économie de moyens et d'énergie est privilégiée à chaque étape, du choix des matériaux à la conception des systèmes techniques.

Les stratégies adoptées visent à réduire les besoins énergétiques grâce à une isolation optimisée, une ventilation naturelle, et l'utilisation d'énergies renouvelables.

Le bâtiment de l'EMS de La Venoge est conçu avec des espaces intérieurs lumineux, des circulations fluides, et des matériaux naturels en vue de créer une ambiance chaleureuse et accueillante.



projet 04

Super 8

SHAPEARCHITECTURE Sàrl

1007 Lausanne / Suisse

responsable du projet

Steve Cherpillod

collaborateur-trice

Pénélope Charpentier

Hélène Hoyoux

spécialistes-conseils

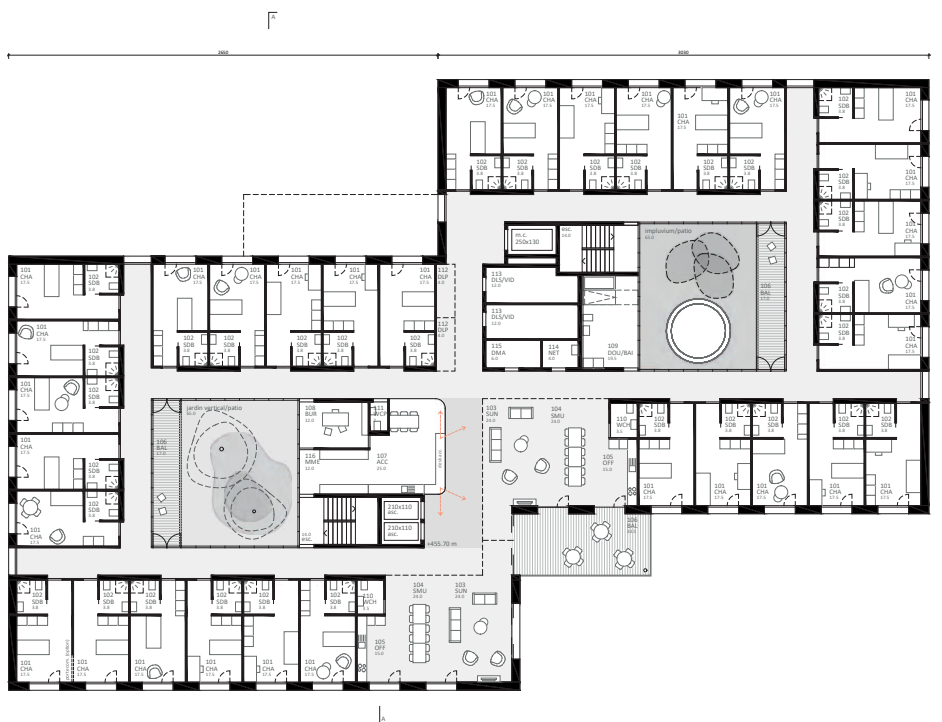
Verzone Woods Architectes-paysagistes

Craig Verzone

Cristina Woods

FSE SA Ingénieur sécurité incendie

Yann Knöpfli



Concours Fondation EMS La Venoge - site d'Eclépens
Super 8



PLAN DE SITUATION
 1:500



Lecture du site

Situé à proximité du centre du village et au nord de la route principale traversant Eclépens, le site bénéficie d'une position magnifique qui domine le paysage et la campagne environnante.

Stratégie d'implantation

Le nouvel EMS de la fondation La Venoge s'insère en retrait de la route de la Graverie en suivant l'alignement du collège et de la salle polyvalente situées de part et d'autre. Cette distance «tampon» par rapport à la voirie permet d'implanter le bâtiment au calme entre la zone agricole et le futur parc de l'institution.

Le projet s'articule en deux volumes formant un ensemble cohérent. L'assise du bâtiment suit la courbe naturelle du terrain afin de minimiser les mouvements de terre. Cette position permet d'asseoir le bâtiment face à un généreux parc arborisé tel un promontoire sur le paysage.

Proposition paysagère

La conception paysagère accompagne l'implantation du bâtiment, créant une entrée bien identifiable au nord et des jardins variés au sud. Cette disposition présente l'avantage de maintenir les véhicules à l'arrière de la parcelle, garantissant ainsi une zone de tranquillité sans croisement de flux pour l'ensemble du site. Au rez, de grandes terrasses, directement accessibles depuis les espaces communs de restauration et de convivialité, permettent aux résident.e.s, aux visiteur.se.s et au personnel de profiter d'une relation fluide entre intérieur et extérieur.

Le parc sécurisé est praticable par les personnes à mobilité réduite et protégé de la route par une butte paysagère. Un massif fleuri et une fontaine accentuent l'intérêt saisonnier de l'espace. Des bancs, intégrés aux boucles de promenade en double « 8 », invitent résident.e.s et visiteur.se.s à s'attarder.

Des bouleaux, érables et pruniers apportent une ombre

rafraîchissante aux jardins et à l'EMS. Un jardin aromatique, également à disposition des cheffe.s de cuisine, une noue pour retenir les eaux pluviales du site, et plusieurs placettes marquent l'identité du site. L'ombrage offert par une toile crée un espace confortable favorisant les rencontres et la détente.

La balade des sens incite à se déplacer dans le jardin et offre des textures différenciées au sol. Une palette de plantes indigènes est proposée et les surfaces, à l'instar des places de stationnement en pavés drainants, sont principalement perméables et semi-perméables, offrant ainsi un meilleur confort climatique.

Répartition du programme

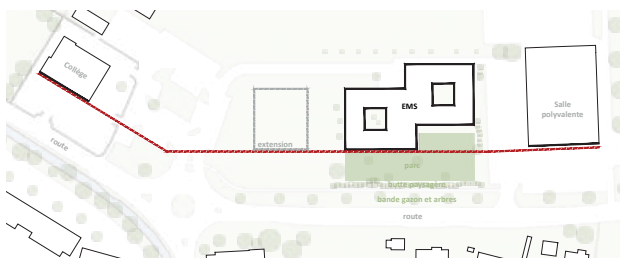
Au rez, se trouvent les espaces communs modulables, l'administration, et le centre d'accueil temporaire. Aux étages, les unités d'accompagnement sont organisées autour de deux patios, véritables puits de fraîcheurs, servant à la ventilation et à l'éclairage naturel. Les séjours et salles à manger des

unités sont positionnés au sud côté parc. Les chambres sont conçues de manière à préserver l'intimité, elles sont à la fois fonctionnelles et chaleureuses.

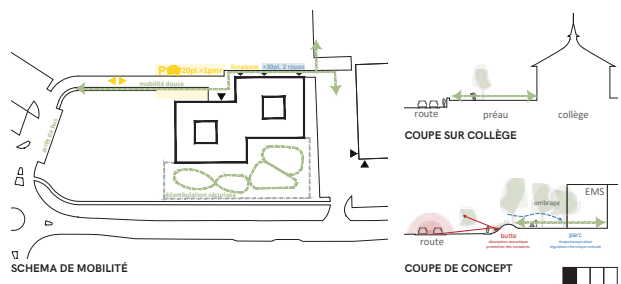
Matérialité et développement durable

La façade en bois intègre la valorisation de la filière du bois vaudois scolyté par le bostryche. Sa teinte naturelle légèrement bleutée donne du relief au bardage vertical à couvre joints traditionnel dans la région.

L'apport d'énergie solaire est maximisé par l'installation de panneaux photovoltaïques sur toute la surface de la toiture et des avant-toits. Une ventilation mécanique simple-flux par aspiration d'air dans les pièces humides est prévue. La structure porteuse est également en bois local bostryché et les dalles sont de composition mixte bois-béton afin de garantir une bonne inertie thermique et réduire la surchauffe estivale. Le sous-sol est limité au strict nécessaire ; la proposition se veut simple, modulable, facile d'entretien et économique.



SCHEMA D'IMPLANTATION



projet n° 05

Comme à la maison

groupement temporaire d'architectes

Gentili - Verzella - Balboni

2611 Delft / Pays-Bas

responsables du projet

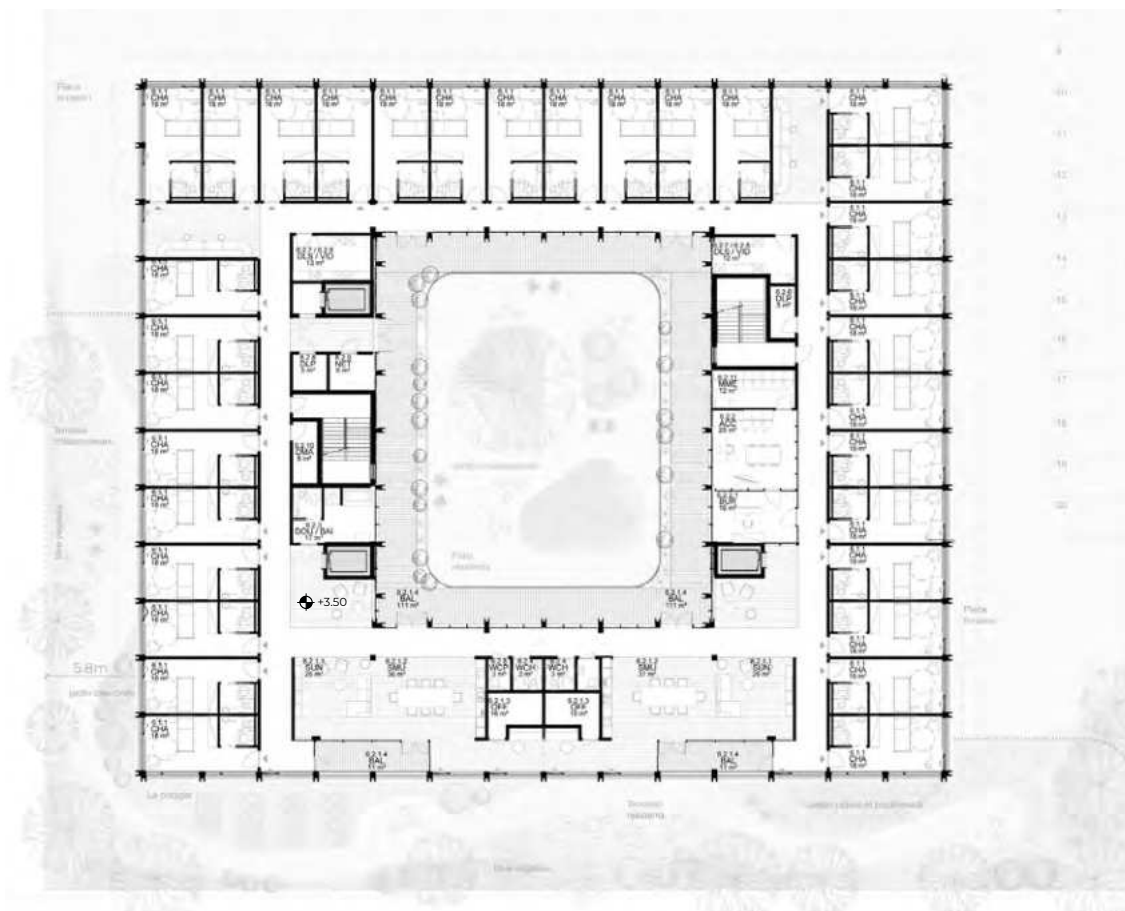
Giovanni Carlo Gentili

Elena Verzella

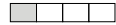
Arianna Balboni

collaborateur

Andrea Sereni



Concours Fondation EMS La Venoge / site d'Eclérens - Comme à la maison



Le projet intitulé "Comme à la maison" est né de la volonté de créer une structure médico-sociale (EMS) à Eclérens (Vaud), pensée pour transmettre un sentiment de familiarité et d'accueil aux futurs résidents, afin qu'ils se sentent, comme le nom l'indique, « comme chez eux ».

D'un point de vue conceptuel, cette perception est recherchée par une approche développée à plusieurs niveaux (urbain, morphologique, typologique, architectural et paysager), tout en respectant les particularités du lieu et les exigences fonctionnelles de la structure.

Intégration urbaine

À l'échelle urbaine, le concept de « maison » est interprété comme un sentiment d'appartenance du bâtiment (et donc de ses futurs usagers) à la vie communautaire locale.

L'intervention proposée vise à s'intégrer dans le tissu urbain existant, en continuité avec les bâtiments voisins et en améliorant l'accessibilité de la zone. Pour la mobilité douce, un nouvel axe cyclo-piéton est prévu pour relier la salle polyvalente, l'école et les entrées de la nouvelle EMS. Ces dernières, distinguées en trois accès (principal) pour la structure, pour le Centre Temporaire d'Accueil (CTA) et pour le personnel), sont situées dans la partie nord de la parcelle, facilement accessibles à pied ou depuis le parking pour vélos/scooters.

De plus, un nouvel accès routier est proposé depuis le rond-point existant au nord-est de l'école, garantissant l'accès au parking de l'EMS et aux zones de stationnement réservées aux véhicules de service et d'urgence.

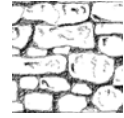
Typologie et morphologie

Tout en favorisant une intégration organique de l'EMS dans la dynamique urbaine et sociale existante, le projet porte une attention particulière à la création de conditions garantissant aux futurs résidents des niveaux adéquats d'intimité et de tranquillité, notamment en raison de leurs besoins spécifiques en matière de santé.

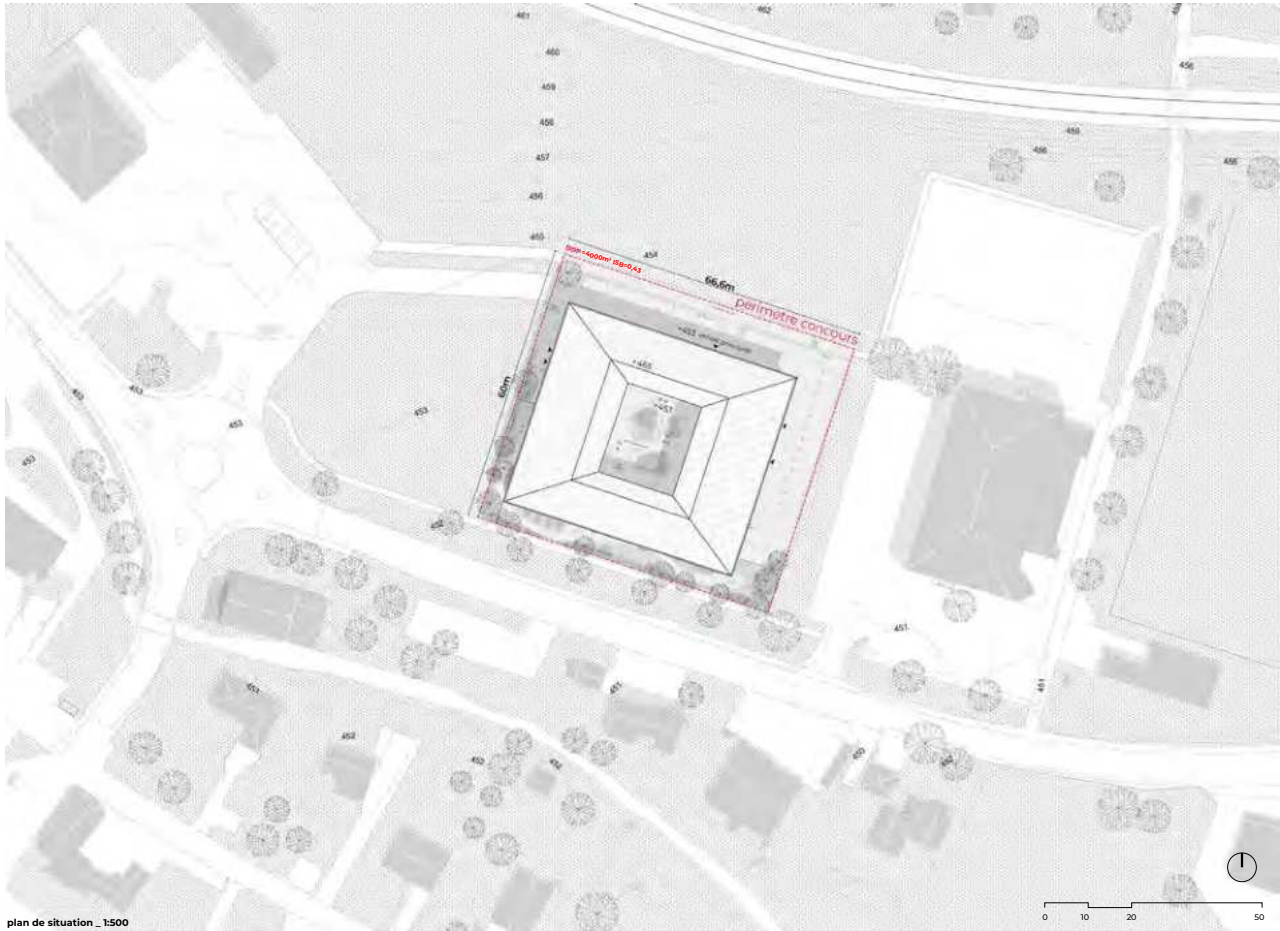
Pour répondre à ces exigences, le concept de « maison » est à nouveau utilisé, à la fois dans sa dimension symbolique et morphologique. L'idée de la maison comme un lieu accueillant, protecteur et familier se traduit par le choix de la typologie de la « maison à cour ». Cette configuration permet d'articuler les espaces selon une gradation allant des zones les plus publiques aux plus privées, créant un environnement équilibrant harmonieusement communauté et intimité.

Sur le plan morphologique, l'inspiration de la « maison » se manifeste par l'utilisation d'éléments du langage architectural local, réinterprétés dans une optique contemporaine. La toiture inclinée rappelle les toits traditionnels de la région, établissant un lien visuel fort avec le paysage environnant tout en offrant une protection efficace contre les intempéries. Le choix des matériaux contribue également à ce dialogue avec la tradition :

Le socle, réalisé en béton recyclé avec des pierres locales, confère au bâtiment une sensation de solidité et d'ancrage. Les étages supérieurs, en structure de bois naturel, apportent légèreté et chaleur.



le lien morphologique et matériel avec le contexte



plan de situation _ 1:500



projet n° 06

Toupie

Ricq Architectes Sàrl

1292 Pregny - Chambésy / Suisse

responsable du projet

Christophe Ricq

collaborateur(s)-trice(s)

Diana Al-Hosni

Andrea Riva

Clara Cristina Teixeira de Sousa

Lylou Vernier



TOUPIE

Concours Fondation EMS La Venoge / site Eclépens



Plan des volumes | 1:5000

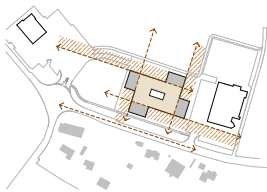
Le projet propose une intégration rationnelle et harmonieuse du volume dans son contexte urbain et naturel. Le concept de toupie vise à créer un environnement résidentiel stable et rassurant pour ses utilisateurs, tout en leur permettant une connexion directe avec les espaces verts. Cette interaction est notamment favorisée par l'intégration de jardins directement intégrés au volume, créant ainsi une continuité entre le bâtiment et son paysage. La forme et géométrie du nouveau bâtiment, composée par quatre branches, permet de créer un équilibre entre les pleins et les vides, intérieurs et extérieurs, mais également de maximiser les vues sur son environnement, sur différentes orientations : Nord, Sud, Ouest, Est.

L'implantation sur le site a été pensée pour maximiser les vues sur les places et pour permettre de respecter le gabarit entre les structures. L'orientation et la conception géométrique du bâtiment mettent en valeur les espaces verts, avec des jardins et des prairies qui occupent une place centrale dans le projet. Les plantations d'arbres indigènes autour du bâtiment, notamment sur les flancs Sud et Est, agissent non seulement comme un filtre végétal côté route, mais aussi comme un dispositif de régulation thermique et de préservation de la biodiversité locale.

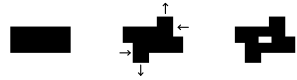
Le patio au cœur du projet constitue un lieu de convivialité et de tranquillité, offrant une connexion directe avec ses espaces extérieurs tout en garantissant un environnement sécurisé. Ce patio, baigné de lumière naturelle, permet une ventilation passive et joue également un rôle important dans la gestion des eaux pluviales. En parallèle, les terrasses privées à chaque étage offrent aux résidents des espaces extérieurs de qualité, bénéficiant d'une orientation optimale pour la lumière et le soleil.

Le patio, grâce à son espace clos, offre aux résidents la possibilité d'interagir avec un extérieur protégé et sécurisé, tout en bénéficiant de ce poumon de verdure arboré.

Le parking, situé au nord du site permet un accès direct depuis le giratoire. Cette implantation permet également de prévoir, à terme, l'extension des équipements scolaires à l'ouest, (ainsi que la possibilité d'ajouter des logements protégés, dans le prolongement du collège existant, côté village.)



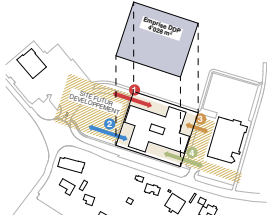
- Stratégie urbaine**
- Extension / adaptation de vides urbains
 - Axes de connexion
 - Zone de densité centrale
 - Éléments de transition (rapport avec l'échelle du bâti existant)



- Concept paysager**
- Jardin de promenade
 - Jardin d'attente
 - Jardin potager / arbres fruitiers
 - Patio protégé végétalisé
 - Plantation haute - écran bruit
 - Végétation moyenne
 - Plantation basse
 - Arbres existants



- Accès / mobilité**
- 20 Places de parking (dont 1 PMR)
 - Stationnement motos
 - Stationnement vélos
 - Chemins de accès piétons
 - Accès voitures
 - Chemin mobilité douce
 - Entrée Principale
 - Entrée Centre d'Accueil Temporaire
 - Entrée Livraisons
 - Accès jardins
 - Stationnement Livraisons



- Futur développement**
- Surface de l'emprise du droit distinct et permanent (DDP) = 4'208 m²
 - Stationnement
 - Future école / logements
 - Jardin
 - Salle polyvalente



Plan de situation | 1:500 0 10 30

projet n° 08

TRAVELLING

CLEMENT BERTON ARCHITECTE

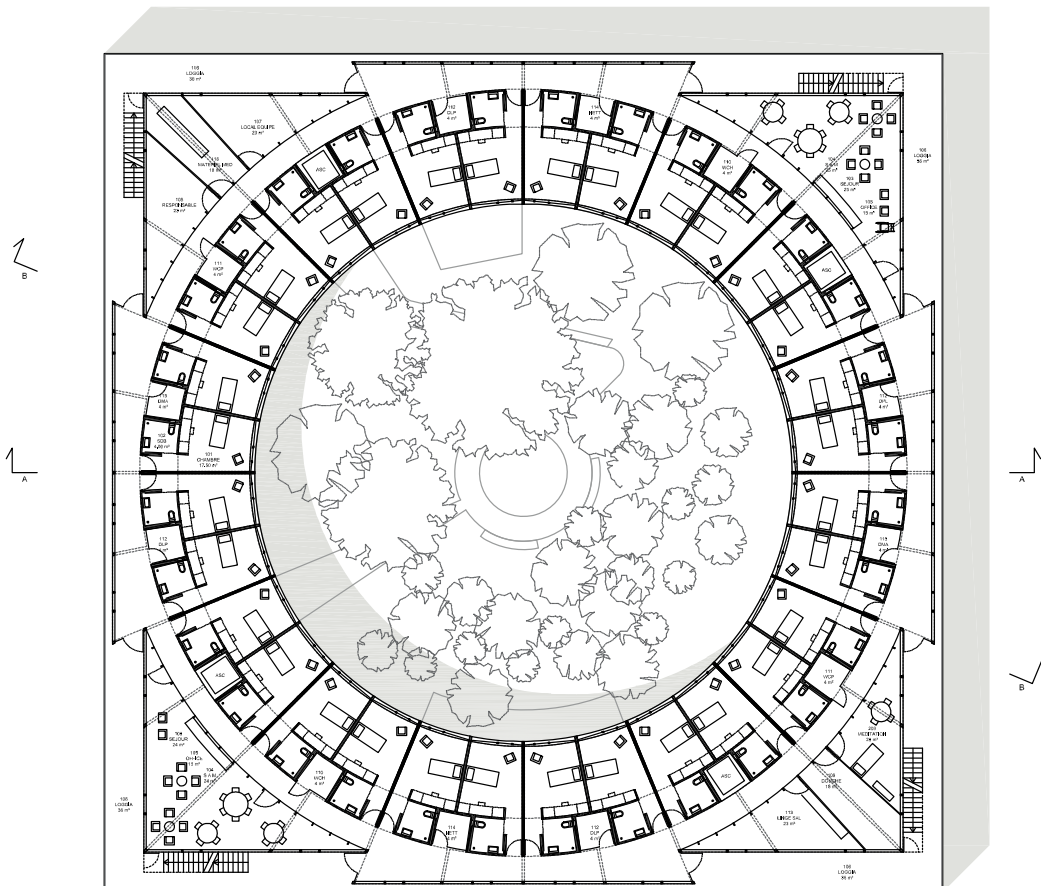
59000 Lille Moulins / France

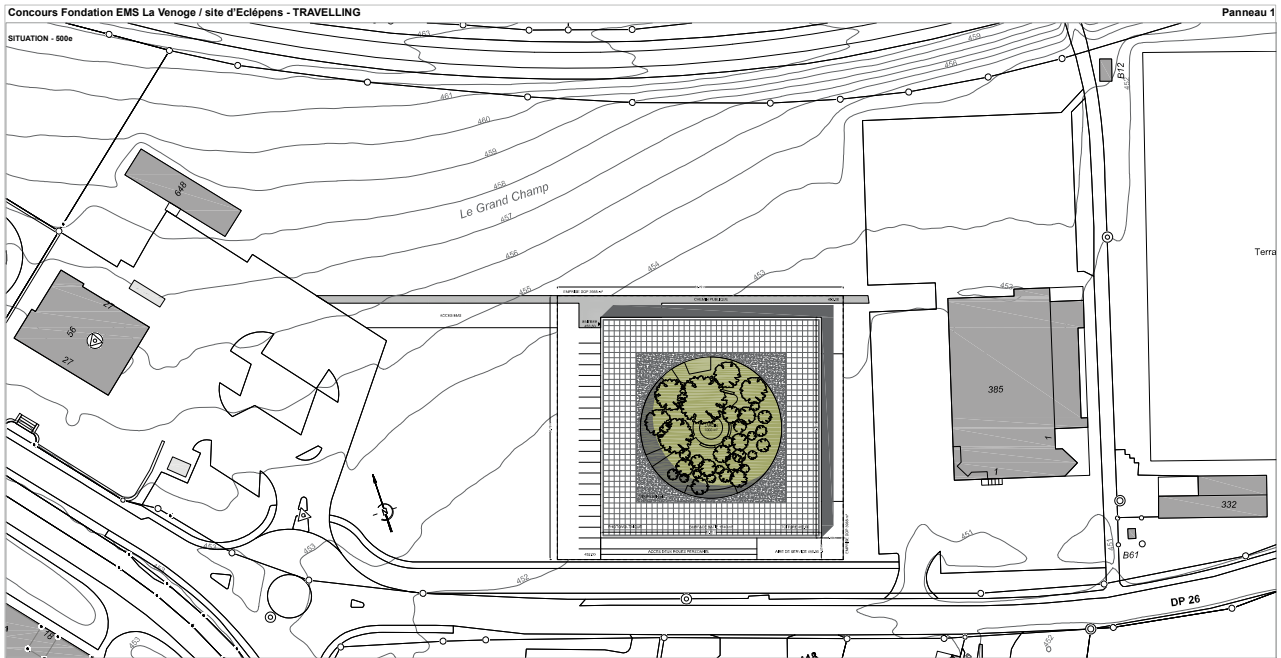
responsable du projet

Clément Berton

collaboratrice

Ophélie Chassin





Qualité paysagère et architecturale.

Le projet est implanté délicatement dans la pente afin d'offrir une séquence d'entrée à taille humaine. Les grands débords de plancher accueillent résidents et familles avec une hauteur sous plafond réduite. Une légère rampe à 4% les guide jusqu'au SAS d'entrée de l'institution. Passé ce SAS, l'ensemble des locaux se développe sur des plateaux sans rupture de niveau. Le jardin commun situé au cœur du projet est de plain-pied avec l'ensemble des espaces collectifs et professionnels. Les espaces collectifs, lieux de vie des résidents, se développent dès l'entrée dans le bâtiment. Ils sont situés entre le grand jardin et le grand champs. Ces locaux sont traversants et exposés au sud. La lumière est filtrée par le jardin. Au-delà de la qualité des locaux de vie commune en rez-de-chaussée, l'ensemble du projet est conçu de manière à apporter lumière naturelle et vues dans chacun des locaux accessibles aux résidents et au personnel.

Création d'un grand jardin commun et qualités du plan circulaire.

Une réponse typologique à plusieurs axes de recherche :

Offrir les mêmes qualités de vue et de luminosité à chaque habitant.

Favoriser l'orientation par le travelling sur le paysage, ce n'est pas le bâtiment qui oriente ses occupants mais la qualité de son ouverture sur des repères paysagers.

Proposer une autre expérience au résident que le traditionnel couloir lorsqu'il sort de sa chambre. D'un côté de la porte on est dans l'intimité d'une chambre au calme sur jardin, de l'autre on perçoit immédiatement le paysage sans vivre le « couloir ».

Maximiser les parcours pour les résidents. Il y a la promenade au cœur du jardin, il y a la promenade couverte autour du jardin, il y a la promenade intérieure en relation avec le paysage environnant, et enfin la promenade intérieure / extérieure lorsque les loggias sont accessibles.

Doter le personnel d'un outil de travail efficace, notamment en rationalisant les flux et les déplacements. Sur une logique de marche en avant, de boucle, il n'y a pas d'impasse. Chaque ascenseur ou monte-charge donne systématiquement sur la desserte circulaire de chaque étage.

Concevoir une structure radicalement flexible. Le cloisonnement permet de faire « glisser » les fonction autour d'un axe tant lors de la conception qu'au cours de la vie du bâtiment.

Efficacité fonctionnelle et flexibilité du plan.

Les circulations verticales sont assurées par 4 ascenseurs ou monte-charge selon les nécessités d'interaction avec le rez-de-chaussée.

Le plan rayonnant permet aisément une adaptation de leur positionnement ou de leur nombre au cours de la conception.

Les escaliers sont considérés comme exclusivement des issues de secours.

Les garde-corps se retournent en « portillons » afin d'éviter les chutes depuis les loggias. Accompagné du personnel, les résidents pourront les pratiquer afin de stimuler leur mobilité.

Générosité du projet.

Toutes les chambres de l'EMS sont tournées vers le jardin.

Tous les locaux communs sont orientés sur le grand paysage.

Les chambres s'orientent sur le jardin afin de bénéficier du calme de cet écran de verdure.

Aucun local de sommeil n'est exposé à la source de bruit de la route de la Graveyre.

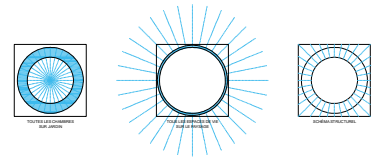
Toutes les chambres possèdent les mêmes qualités de vue et de lumière naturelle. Le rayonnement du plan évite les situations de vis-à-vis que provoqueraient des situations d'angle.

Le grand diamètre opposant les façades des chambres, de 32.50m, permet au jardin d'atteindre un beau développement.

Toutes les circulations sont éclairées naturellement et s'adressent au paysage pour favoriser l'orientation des résidents.

Chaque séquence de circulation est ponctuée par le village d'Eclépens... en contournant la route de la Graveyre, au loin le collège, là le collège, ensuite le grand champs suivi du développé de la voie ferrée, on distingue le clocher de l'église, les enfants qui rejoignent la garderie...

Les locaux de vie, séjour, office et salle à manger d'unité bénéficient systématiquement des plus belles situations. Tels des élargissements de la circulation, ils sont placés sur les angles des bâtiments pour profiter de deux orientations. Ces locaux vitrés de manières panoramiques (allèges de 70cm, hauteur de table) sont protégés des surchauffes par un généreux débord de planchers. S'y joignent les loggias où les résidents peuvent profiter de la vue, de la fraîcheur de l'air en étant abrités des intempéries. Les locaux des équipes d'encadrement bénéficient des mêmes qualités.



projet n° 09

Le Petit Prince

Empeyta et Zanetti architectes

1224 Chêne-Bougeries / Suisse

responsable(s) du projet

Christophe Empeyta

Umberto Zanetti

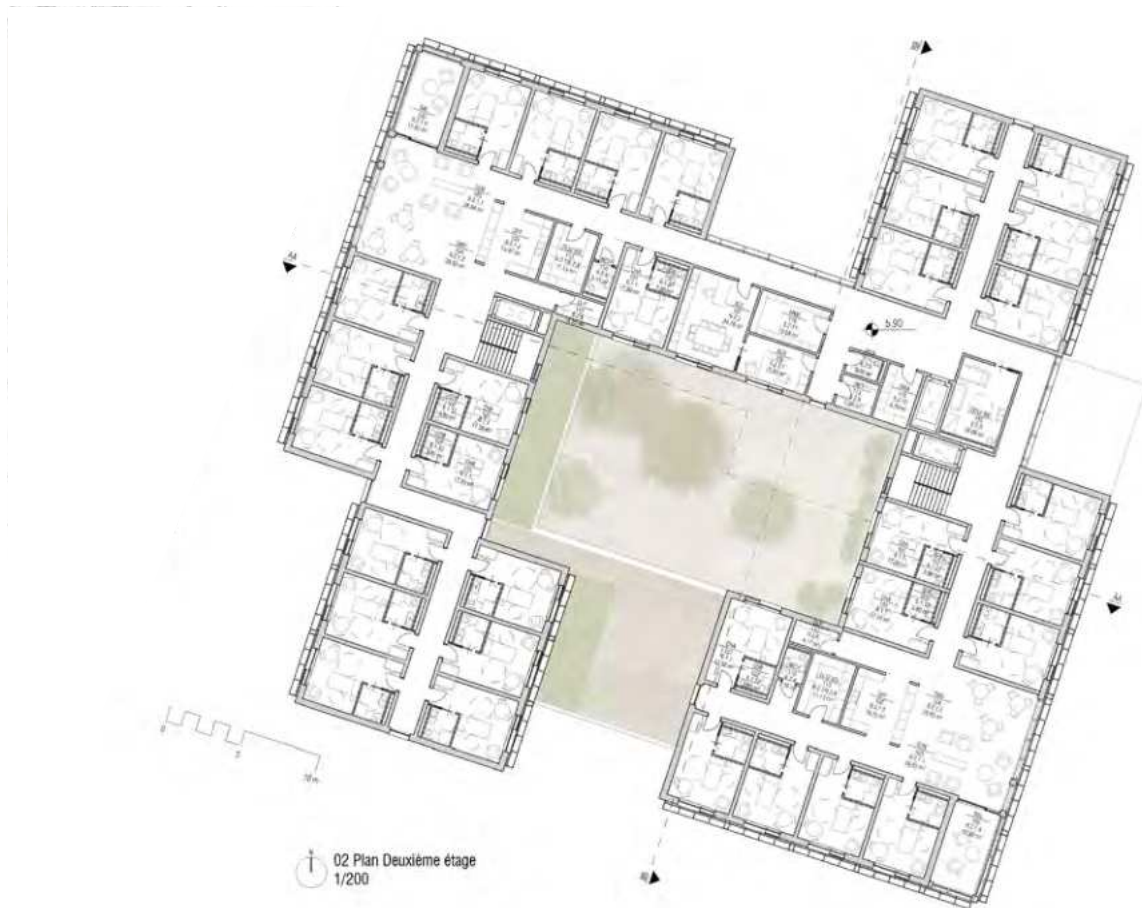
collaborateur(s)-trice(s)

Jean-Paul Matar

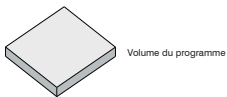
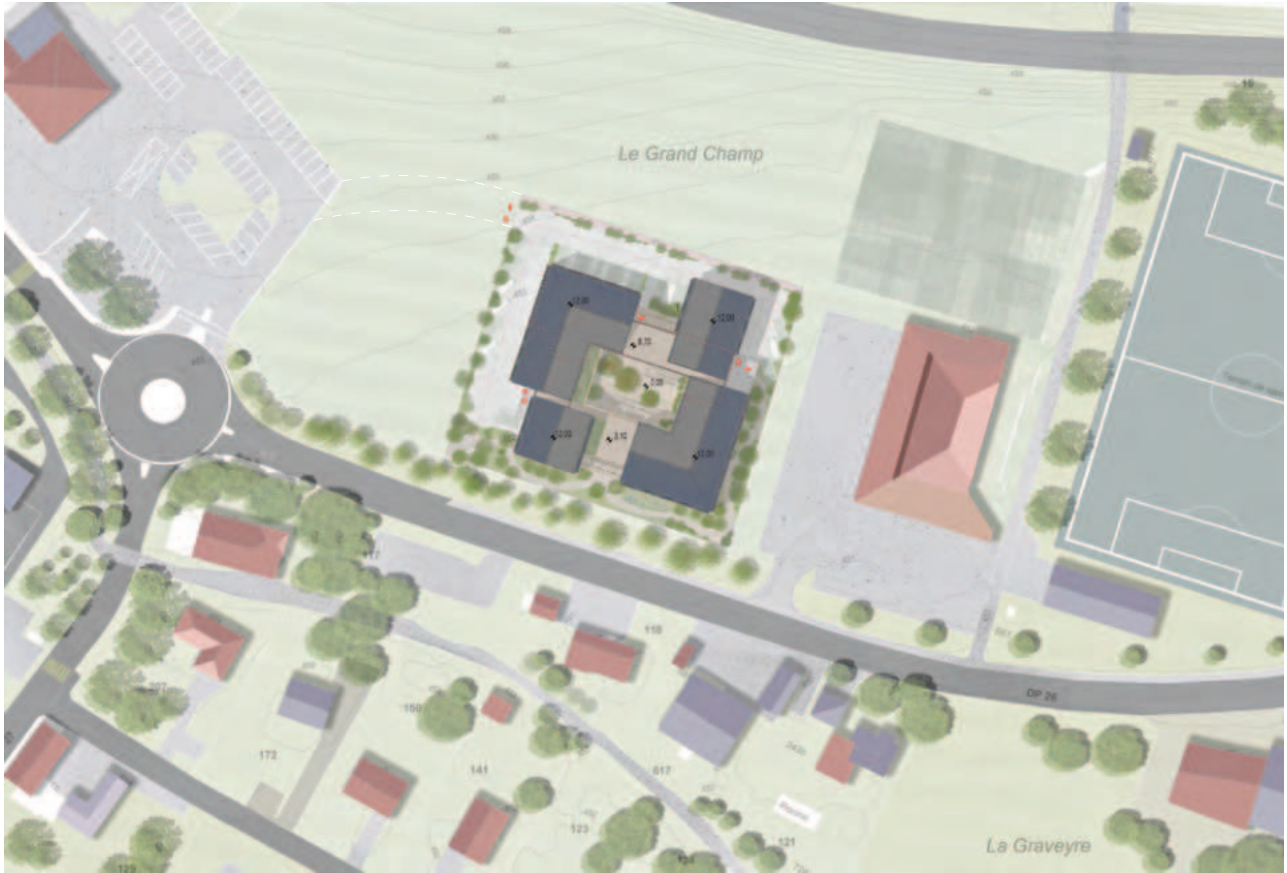
Sezim Syidalieva

Altynay Yermukhanova

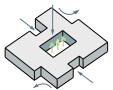
Sibilla Veronesi



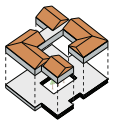
Le Petit Prince



Volume du programme



Adaptation périmétrale pour créer des espaces spécifiques et un patio central



Superposition des unités d'hébergement sur un anneau espaces collectifs et professionnels

1- Territoire :

Le périmètre du concours est situé dans un tissu de logements, maisons d'habitations de gabarit villageois le site est pris entre deux axes de circulation, le train au nord et la route au sud.

La parcelle délimitée pour le concours se situe actuellement dans un terrain agricole légèrement en pente du nord au sud, le bâtiment communal marque la limite visuelle et constructive à l'est, le reste des vues est un paysage de maisons.

Au nord, le train, à l'est le bâtiment communal, à l'ouest, un terrain agricole réservé à l'extension de l'école et au sud un axe routier.

2- Thème :

A la lecture de ce territoire et du programme du concours, nous voulons garder ce caractère de maisons, pour être en liaison direct avec notre contexte environnant, ne pas marquer le bâtiment avec un caractère médical et proposer une répartition du programme en petits volumes (maisons).

Amener un caractère de maison, de lieu connu, un endroit où l'on ressent ces notions de maisons, de chez soi, ne pas exposer le côté soins, rendre le bâtiment le plus humain et respectueux possible de la situation de ces patients.

L'idée est de réunir les services et les fonctions majeures communes au rez de chaussée, dans une grande gallette, qui va supporter les maisons (unité de soins) aux étages.

3- Orientation et disposition du programme :

L'orientation et l'implantation du bâtiment sur le thème du projet et les services (locaux personnels, vestiaires, buanderie et cuisine, sont orientés Nord-Est appuyés contre la pente du terrain. Ces locaux forment le premier L du carré qui entourent le patio. Le 2^e eme L est composé des structures d'accueil et de partage (salle à manger - salle polyvalente - CAT) qui sont orientés Sud- Sud-ouest.

Le rez de chaussée s'articule autour d'un patio, espace majeur du projet entourés par les espaces et les services communs du programme. Les chambres sont disposées au 1^{er} étage et au 2^{ème} étage, dans de petits volumes, s'approchant d'un gabarit de maison, disposés en L autour du patio.

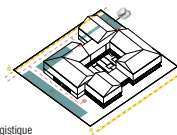
Chaque étage contient 32 chambres divisés en 2, soit 16 unités par bâtiments, elles sont desservies par 2 circulations verticales, escalier et ascenseur, repartis pour limiter les déplacements et les couloirs rectilignes.

Le projet veut proposer une série de paysages différents pour diversifier les vues et ambiances.

Les volumes de petits gabarits permettent de redonner un gabarit maison au projet, une réunion de petites maisons, un hameau. Cette volumétrie permet de réduire les couloirs et de donner un aspect plus intime à l'intérieur, les espaces de vies, cuisine et salle à manger sont repartis au milieu de l'unité de manière à limiter les circulations, elles ont des orientations différentes.

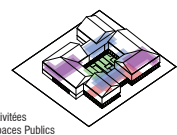
Le projet propose un paysage intérieur avec son patio et un paysage environnement, plutôt à voir, regarder ou à parcourir, la promenade.

Le patio sert de lieu de rencontre et d'échange aussi, il est le prolongement des fonctions d'accueil et des services du rez de chaussée. Au rez de chaussée, les espaces salle à manger et salle polyvalente sont modulables et peuvent s'agrandir et sortir sur le patio.



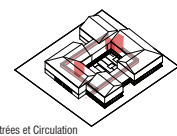
Logistique

L'accès principal se fait au nord de la parcelle par un nouveau chemin, la circulation suit la même logique en L du projet, d'un côté le parking visiteur et l'accueil à l'ouest, et de l'autre côté le parking personnel et l'accès livraison (cuisine et buanderie)



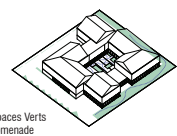
Activités Espaces Publics

Les activités communes et les relations avec le public sont traitées au rez de chaussée et donnent toutes sur le patio, extension de l'intérieur, espace protégé et libre d'utilisation. Les locaux professionnels et bureaux sont orientés sur la campagne



Entrées et Circulation

Unités couplées deux par deux en forme de L avec des connexions verticales partagées pour réduire les circulations.



Espaces Verts Promenade

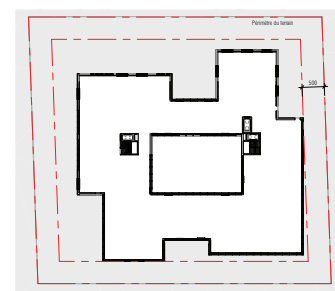
La promenade, parcours de l'est à l'ouest, propose une série de petits halles, bancs, tables, chaises et arborisations. Nous avons ajouté des protecteurs pour augmenter la diversité des activités proposés aux patients.



Plan Emprise DDP 1/500

La superficie totale du terrain est de 3958m²
Avec une ISB de 0,5, notre capacité constructive est de 1977m²

L'emprise au sol du rez de chaussée est de 1682m²
À l'étage l'emprise est de 1535m²



projet n° 11

D'équerre

Atelier Benoît Jacques Sàrl

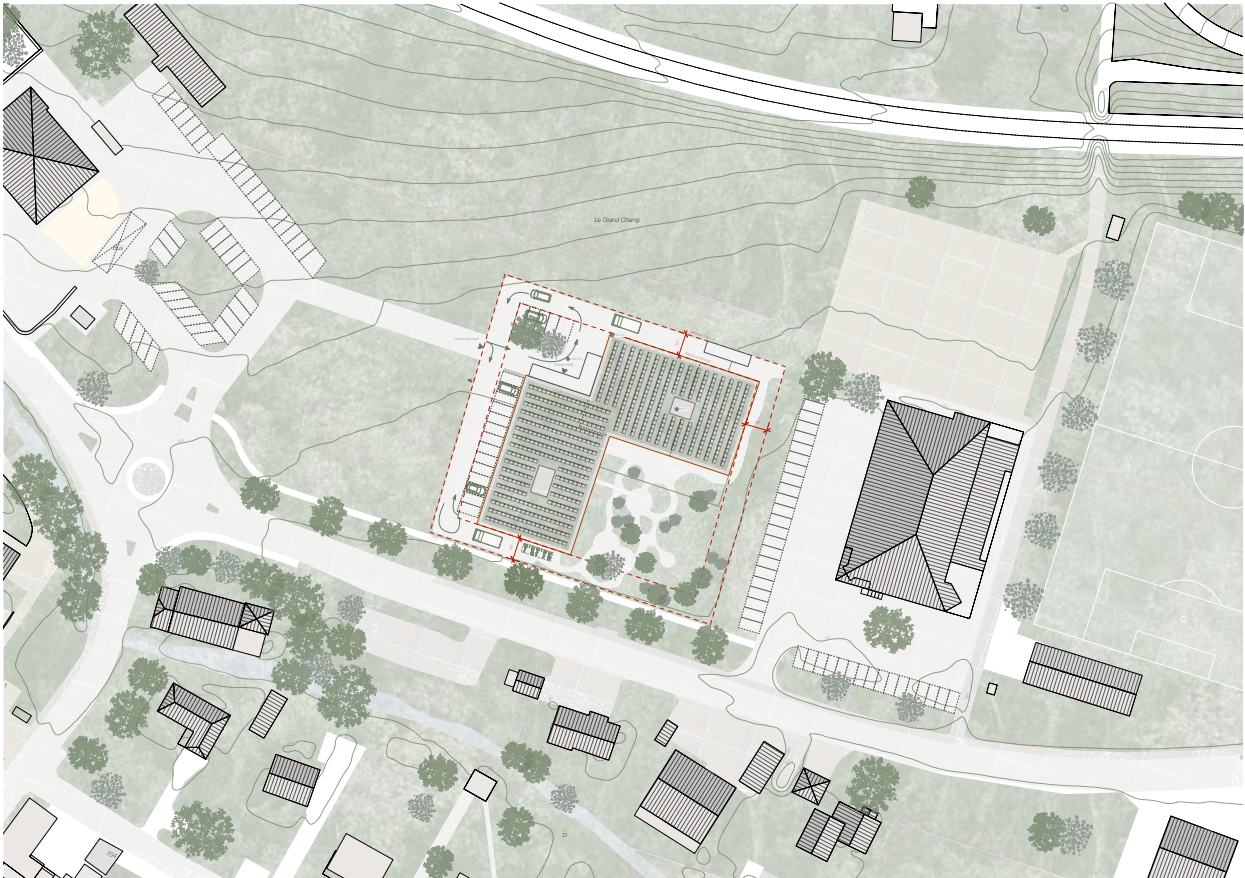
1005 Lausanne / Suisse

responsable du projet

Benoît Jacques



querre - Concours Fondation EMS La Venoge | site d'Éclépens



Plan de situation

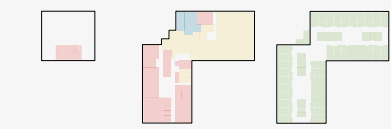
1:500

Principe d'implantation

Adossé à la colline du Mormont, le village d'Éclépens bénéficie de points de vue dégagés d'est en ouest sur les champs et les reliefs vaudois. Le projet du nouvel EMS s'implante de manière à tirer parti au maximum de ces atouts paysagers.

Le bâtiment s'organise en deux volumes presque jumeaux, voire siamois, reliés par un espace commun. Grâce à un décalage des deux volumes perpendiculaires, le bâtiment crée deux espaces extérieurs distincts : au nord, une place d'entrée, espace de transition entre l'extérieur et l'EMS, et au sud, une terrasse accompagnée de jardins, espaces privés ouverts sur le paysage. L'implantation soigneusement alignée des volumes répond à la géométrie de la parcelle tout en respectant l'environnement.

À l'intérieur, la distribution des fonctions est claire et intuitive. Des deux étages supérieurs abritent les chambres des résidents, organisées en unités distinctes, tandis que le rez-de-chaussée accueille les espaces collectifs et professionnels.



Les espaces collectifs et professionnels

Des entrées, un grand hall lumineux offre une vision claire des espaces et des dimensions du bâtiment. L'aménagement domestique – porte-manteaux, fauteuils, plantes – contribue à créer une atmosphère chaleureuse et accueillante. Cet espace s'ouvre progressivement sur la salle polyvalente, le restaurant et le jardin. La cuisine professionnelle, située à proximité du restaurant, bénéficie d'un puits de lumière qui établit une connexion visuelle, auditive et olfactive avec les unités de vie. À l'arrière, des espaces de livraison pratiques assurent une gestion efficace des approvisionnements. Le second volume regroupe les espaces administratifs, les locaux du personnel et les espaces de soins et de bien-être, organisés autour d'un autre puits de lumière central.

Les espaces semi-privés

Les deux étages supérieurs sont aménagés en unités d'accompagnement. Chaque unité de vie s'articule autour d'un patio lumineux, formant un espace central apaisant. Au point de jonction des deux volumes se trouvent les circulations verticales et une terrasse commune orientée au nord, offrant un espace frais et ombragé. Le local de l'équipe d'accompagnement, situé dans cet espace, dispose d'une vue directe sur les ascenseurs et les zones communes, facilitant ainsi la surveillance et l'efficacité des déplacements. Les espaces communs des unités – séjours et salles à manger – jouent un rôle central dans la vie collective. Les grandes salles à manger sont complétées par des espaces plus intimes, permettant à chaque résident de trouver un lieu adapté à ses besoins. Ces lieux favorisent les interactions, aussi bien entre les résidents qu'avec les visiteurs ou le personnel.

Les promenades

Les corridors ne sont pas seulement des lieux de passage, mais des espaces de vie animés, propices aux échanges spontanés. Le plan en huit, voire deux huit accolés, est conçu pour offrir un parcours fluide, particulièrement adapté aux résidents souffrant de démence, permettant une grande sécurité. Les ouvertures vers l'extérieur et les puits de lumière assurent une orientation intuitive, tout en maintenant une luminosité homogène pour éviter les éblouissements. Tous les couloirs aboutissent sur des boucles lumineuses avec vue dégagée, éliminant les culs-de-sac.

Pour contraster avec les couloirs rectilignes des environnements hospitaliers, la géométrie des espaces varie, alternant contractions et dilations. De légers renforcements devant les chambres encouragent les interactions tout en préservant l'intimité. La chambre, quant à elle, reste un lieu de repli personnel.

Tous les couloirs aboutissent une boucle lumineuse et avec une vue dégagée, facilitant ainsi l'orientation et évitant les culs-de-sac, problématiques.

À contre-pied des couloirs rectilignes des milieux hospitaliers, cette promenade cherche à créer une suite d'événements, notamment par l'adoption d'une géométrie qui dilate et contracte les espaces. Chaque entrant offre de légers dégagements devant les chambres, qui encouragent des relations spontanées entre voisins, sans entraver le passage des chariots et des lits au centre. L'épaisseur de ce seuil est fondamentale pour créer le palier d'intimité nécessaire car la chambre représente, pour le ou la résident, avant tout le lieu d'intimité, du repli et de l'individualité.

L'espace privé, la chambre

La chambre est un espace profondément personnel, conçu pour que chaque résident puisse s'y sentir chez soi. Le vestibule s'ouvre généreusement sur la chambre, prolongée par une vue dégagée sur le paysage. La neutralité de l'aménagement intérieur permet une personnalisation complète, tandis que les dimensions optimisées assurent un aménagement flexible. Les fenêtres verticales offrent une vue vers l'extérieur, même en position allongée, et leur tablette peut accueillir des plantes ou objets décoratifs. Aucune chambre n'est orientée vers la route de la Graveyre, préservant ainsi le calme et la tranquillité.

Construction et durabilité

Le bâtiment repose sur une structure en bois de hêtre, un matériau local et durable, reconnu pour sa densité et sa résistance. Ce choix permet de réduire les sections des éléments porteurs tout en offrant une excellente isolation acoustique entre les chambres. Les dalles CLT, associées à un granulat calcaire, renforcent ces performances tout en garantissant un confort optimal. La préfabrication en usine des éléments en bois accélère le chantier, limite les nuisances et réduit les déchets. Les cages d'escaliers et d'ascenseurs sont réalisées en béton recyclé (EcoBéton), conforme aux normes suisses, favorisant une approche durable en réutilisant les ressources existantes. Les façades et la toiture, intégrant respectivement 488 m² et 1 525 m² de panneaux photovoltaïques, maximisent la production énergétique pour répondre aux besoins élevés de l'EMS,

particulièrement en journée. L'intégration des panneaux sur les façades permet également de lisser la production d'énergie sur une plage horaire élargie.

L'isolation thermique et phonique répond aux standards élevés de confort, tandis que les matériaux choisis sont recyclisables, prolongant leur cycle de vie. Les voies d'évacuation, respectant les normes AEA1, sont conçues pour offrir des distances de fuite courtes et sécurisées. Malgré l'usage majoritaire du bois, la structure répond aux exigences de résistance au feu grâce à l'épaisseur des éléments porteurs.

Cette conception allie durabilité, confort et sécurité, tout en réduisant l'empreinte carbone du bâtiment, en faisant un exemple de construction respectueuse de l'environnement et adaptée aux besoins des résidents.

Matérialité

Conçue pour répondre aux besoins des personnes âgées, l'architecture intègre des contrastes de couleurs et des éléments tactiles (cristaux, main courante) pour faciliter l'orientation. Les sols des espaces communs sont en linoléum, tel un long tapis guidant les résidents. Les sols des chambres, les menuiseries, les portes, les plinthes et les maitres courantes sont en bois, rappelant la dimension chaleureuse et domestique de la maison. Les surfaces mates réduisent les reflets, et les transitions lumineuses entre les espaces sont soigneusement maîtrisées. Les façades associent panneaux photovoltaïques et bois dans une architecture intemporelle, soulignée par des corniches en cuivre.

Le jardin

Le jardin, clos et sécurisé, s'ouvre sur la campagne vaudoise. Organisé selon les principes du jardin thérapeutique, il propose une boucle principale intuitive et non répétitive, ponctuée de zones variées : fleurs, arbustes fruitiers, pelouses, et arbres majeurs offrant des ombrages. Des assises confortables sont disposées pour encourager les résidents à profiter pleinement des espaces extérieurs.

Le projet inclut également des potagers, des prairies fleuries, des nichoirs, un hôtel à insectes et des haies vives, favorisant la biodiversité. Ces aménagements paysagers enrichissent l'expérience des résidents et ont en proposant des activités collectives.



Vue sur le séjour et salle à manger d'une unité

projet n° 12

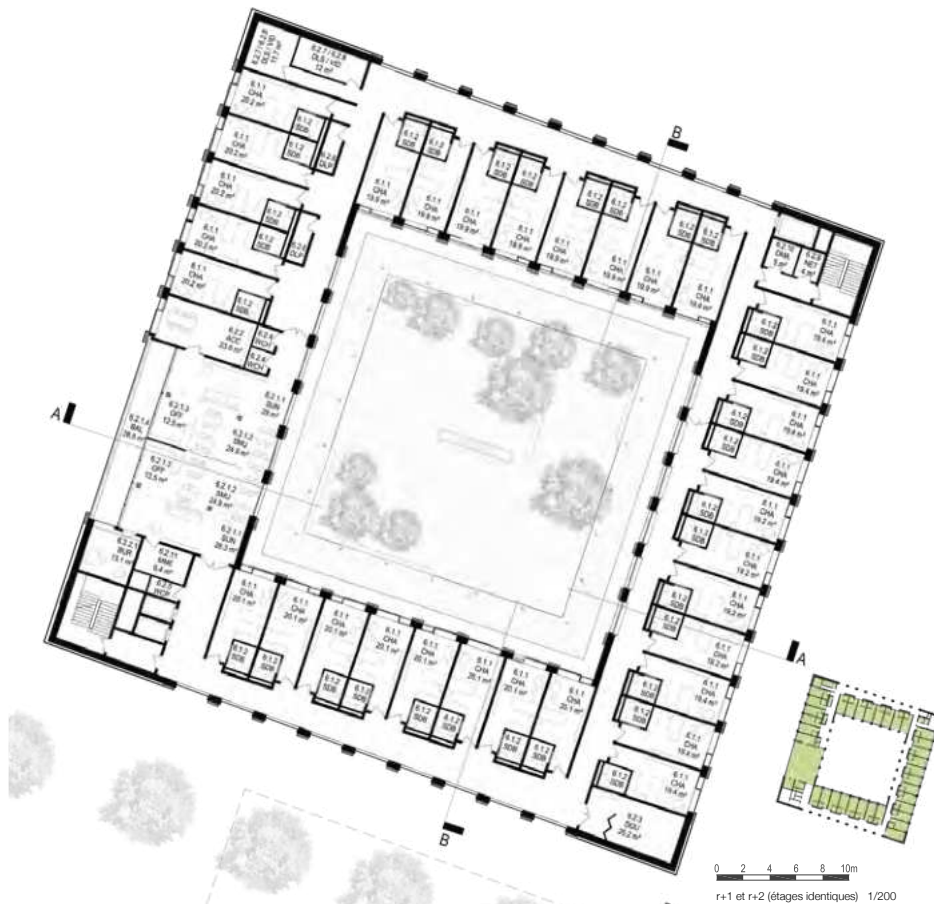
jardin secret

Plus3-Architekci Sp. z o.o.

04-314 Warszawa / Pologne

responsable du projet

Katarzyna Glazewska



devis: **jardin secret** concours Fondation EMS La Venoge / site d'Éclépens

1 2 3 4



L'implantation d'une typologie avec patio agit comme une barrière acoustique naturelle tout en créant un refuge intérieur, un jardin paisible vers lequel se tournent les résidents.

Le bonheur est dans le calme, comme la lumière est dans le soleil.

Eduard Rod

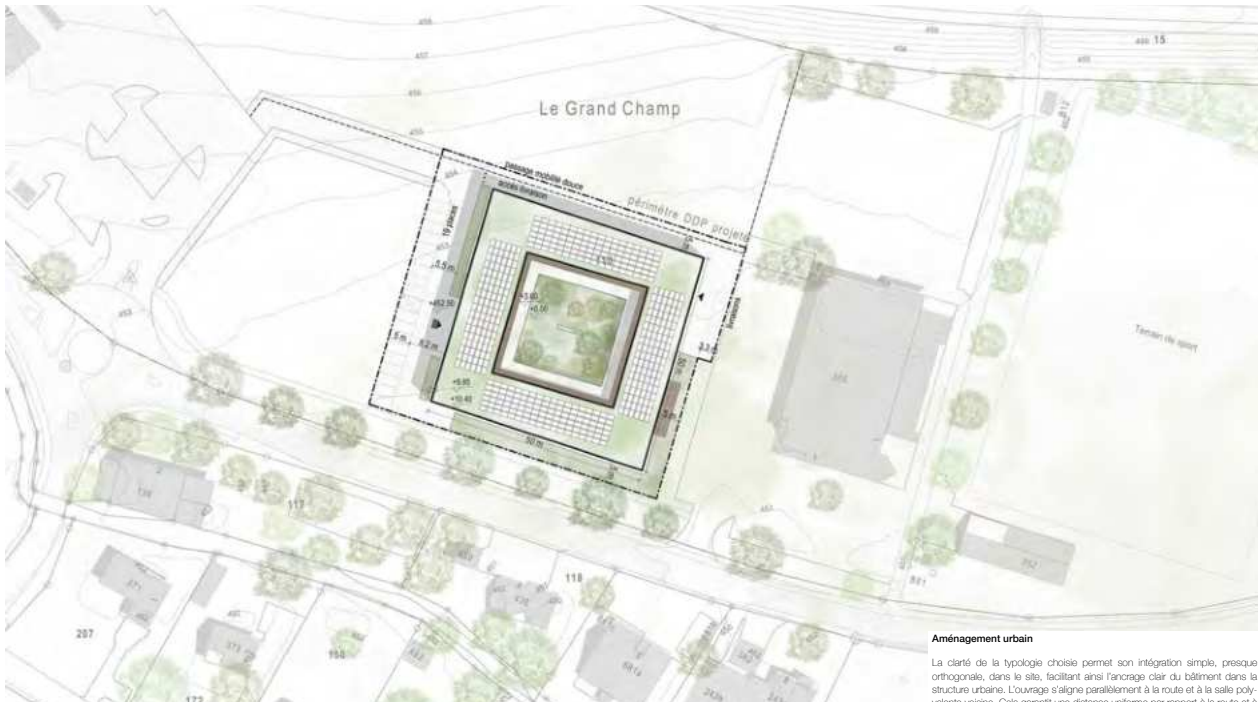
Ce projet de maison de retraite repose sur une idée centrale : offrir aux résidents un cadre de vie paisible, harmonieux et en lien étroit avec la nature, tout en répondant aux défis spécifiques du site. Le concept "Jardin Secret" illustre cette vision, en plaçant le jardin comme un élément central et un refuge pour les résidents. Chaque aspect architectural, des espaces communs aux chambres privées, a été conçu pour promouvoir le bien-être physique et émotionnel des occupants, en tenant compte des contraintes environnementales et des besoins variés des usagers.

Jardin Secret

Situé au pied de la colline du Mormont, le terrain destiné à la maison de retraite semble pittoresque et paisible. Cependant, cette impression idyllique s'estompée face à la réalité du terrain. Par ailleurs, la parcelle est délimitée par une route cantonale, une ligne ferroviaire et, dans une moindre mesure, par l'activité de Holcim et sa carrière qui grignote le Mormont de l'intérieur...

Le site est soumis à de fortes nuisances sonores générées principalement par la circulation routière, avec un trafic continu atteignant des pics d'intensité aux heures de pointe, et par le passage régulier des trains sur la ligne ferroviaire voisine. Cet aspect constitue le principal défi du projet en raison de la fonction prévue.

Ainsi, les recherches architecturales se sont concentrées sur plusieurs stratégies pour réduire l'impact négatif du bruit sur le fonctionnement de l'établissement. Parmi celles-ci, l'implantation d'une typologie avec patio agit comme une barrière acoustique naturelle tout en créant un refuge intérieur, un jardin paisible vers lequel se tournent les résidents et les espaces qui leur sont essentiels. Par ailleurs, les arbres à feuillage dense présents le long de la route offrent une certaine protection acoustique naturelle. Les larges baies vitrées des espaces communs et des chambres permettent de prolonger visuellement le jardin à l'intérieur du bâtiment, créant une continuité entre les deux environnements. Cette interaction favorise une immersion constante dans la nature, apportant calme et sérénité aux résidents, tout en renforçant leur lien avec l'extérieur.



plan de situation 1/500

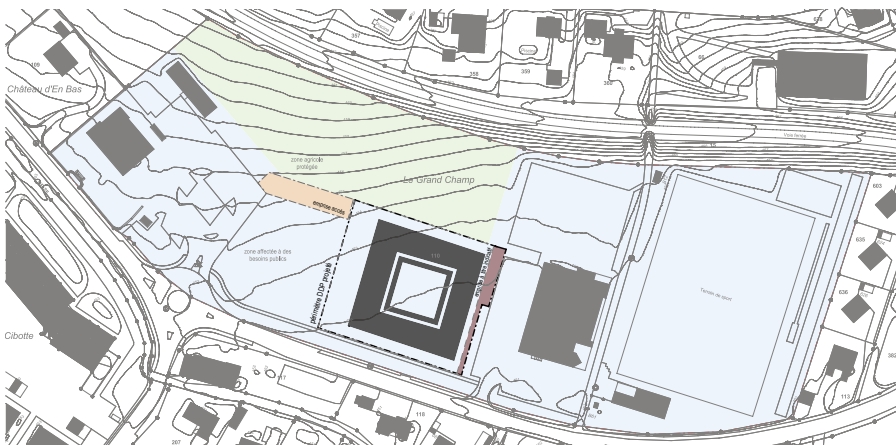
Aménagement urbain

La clarté de la typologie choisie permet son intégration simple, presque orthogonale, dans le site, facilitant ainsi l'ancrage clair du bâtiment dans la structure urbaine. L'ouvrage s'aligne parallèlement à la route et à la salle polyvalente voisine. Cela garantit une distance uniforme par rapport à la route et à l'allée d'arbres précieuses, contribuant ainsi à l'intégration paysagère du bâtiment tout en réduisant les nuisances sonores.

L'entrée principale de l'EMS et du CAT est située à l'ouest, orientée vers le centre du village et le collège d'Éclépens. Une communication piétonne intuitive est assurée depuis le sud, directement à partir du trottoir longeant la Route de la Graveyère et via la nouvelle voie d'accès au nord du site.

À l'ouest du bâtiment, 20 places de stationnement sont prévues, ainsi que deux places de livraison à l'est. L'accès au local poubelle pour les véhicules municipaux est également prévu au nord-est. La route au nord du site, à la limite de la zone d'aménagement (zone affectée aux besoins publics), est une voie mixte voiture-vélo de 5 m de large, avec une piste cyclable de 1,5 m sur le bord extérieur pour éviter les collisions. Cependant, seuls les véhicules de livraison y ont accès, limitant ainsi le trafic à des horaires précis.

Les décisions urbanistiques et typologiques prises dès la phase initiale impliquent un léger ajustement de la limite du terrain destinée au DDP. Cette limite a été rectifiée à l'est le long du parking de la salle polyvalente, tout en maintenant la distance minimale de 5 m entre le bâtiment et la limite du DDP.



---	emprise à titre indicatif:	3957 m ²
- - -	périmètre DDP projeté:	4182 m ²
■	périmètre DDP ajouté:	225 m ²
■	emprise accès:	391 m ²
■	surface bâtie:	2010 m ²
■	capacité constructive:	ISB=0,48

schéma de l'emprise DDP 1/1000

projet n° 13

Mandala

groupement temporaire d'architectes

De Giovannini SA

1006 Lausanne / Suisse

Michael Svantner

1227 Carouge / Suisse

responsables du projet

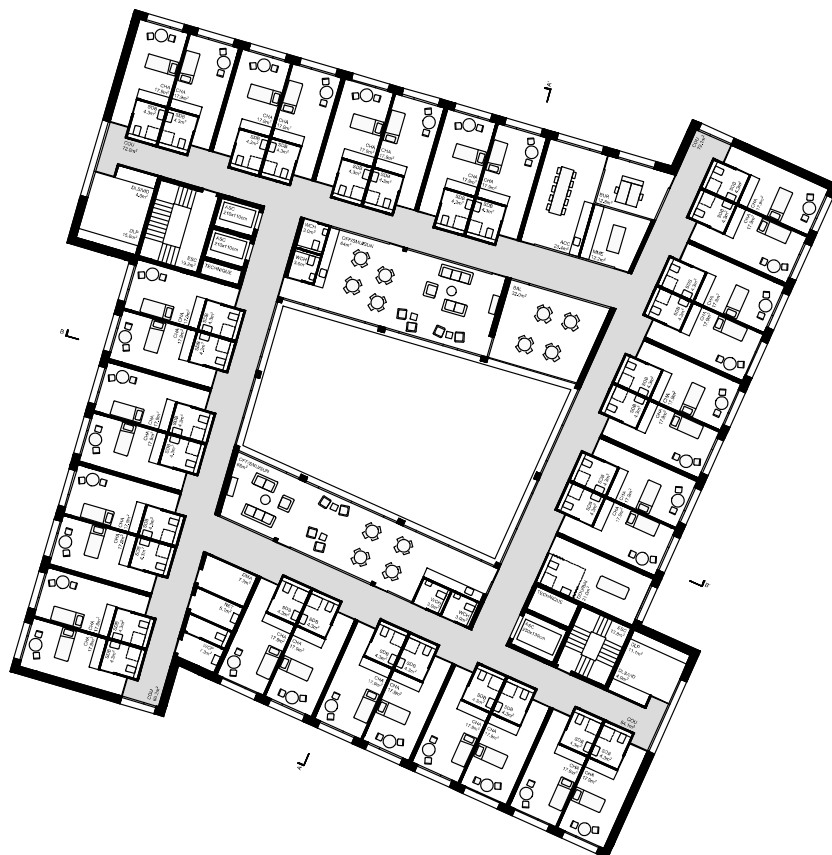
Hervé De Giovannini

Michael Svantner

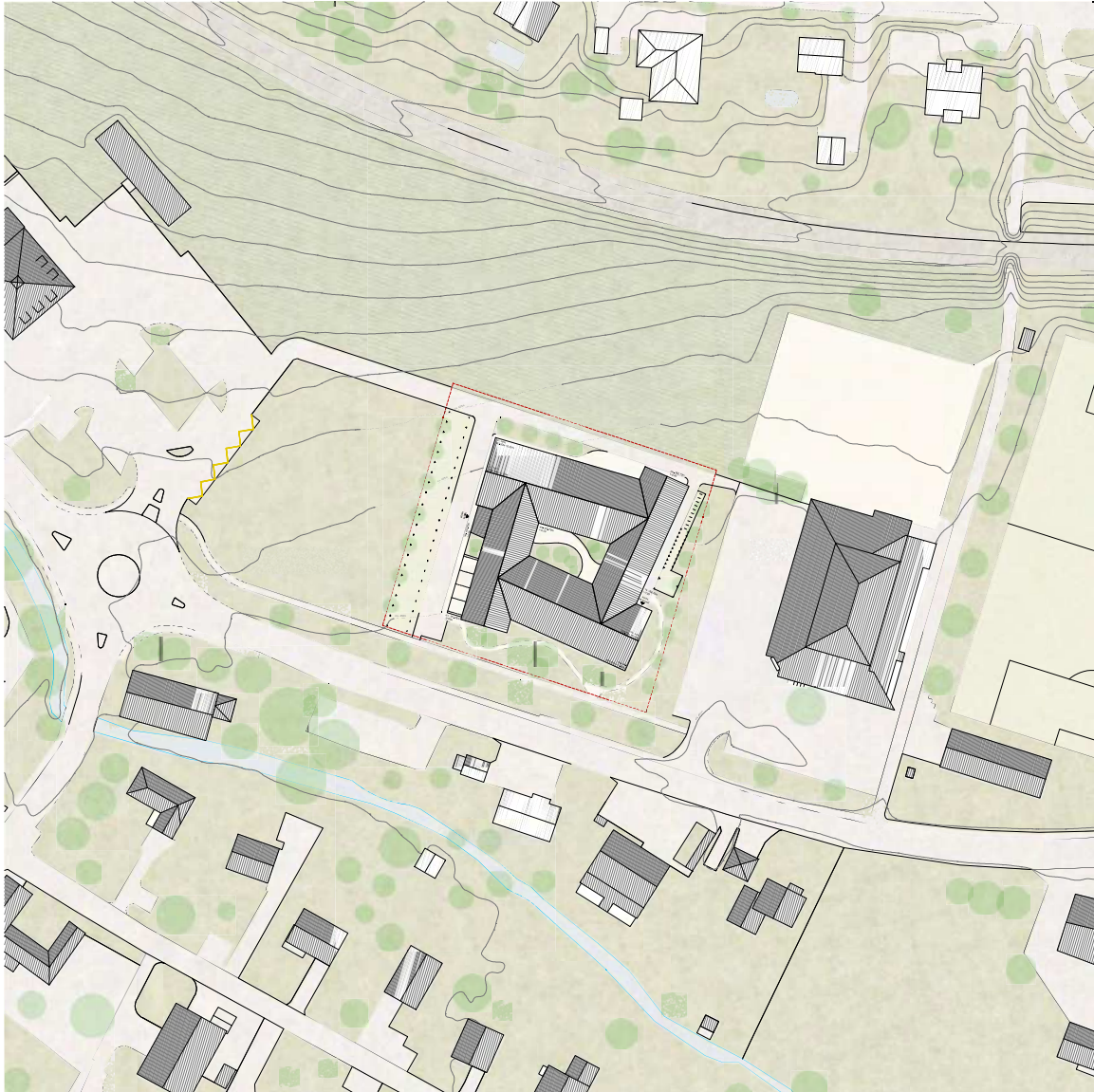
collaborateur-trice

Anouk Lindt-Hochel

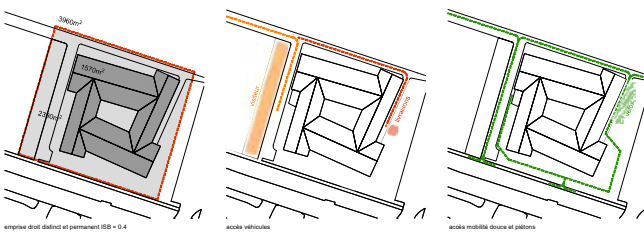
Olivier Grivalliers



plan étages 1 et 2 1/200



plan de situation 1:500



emprise droit distinct et permanent 0.4

accès véhicules

accès mobilité douce et piétons

Intégration urbaine

L'enjeu principal de ce concours est de réusir à intégrer une structure imposante dans le contexte villageois de la commune d'Éclépens. Notre proposition se compose de quatre ailes articulées autour d'une cour intérieure, le point focal du projet. Les pignons formés par les segments de bâtiment donnent l'illusion de plusieurs corps de bâtisse et minimisent l'impact de la nouvelle construction. Le volume des édifices est à l'échelle du contexte bâti environnant et le langage architectural s'intègre à l'architecture vernaculaire locale. Le projet est positionné au nord-est de la parcelle. Cette insertion permet non seulement de se tenir en retrait des nuisances sonores de la route cantonale, mais il permet aussi de dégager de l'espace pour une zone de verdure au sud et des places de stationnement à l'ouest de la parcelle.

Les accès

Le bâtiment est relié aux réseaux routiers existants par une nouvelle voie de circulation créée entre le parking de l'école et la parcelle de l'EMS. Elle dessert les entrées de visiteurs et de livraison, la mobilité douce ainsi que les piétons. L'accès principal à l'édifice se trouve à proximité du parking visiteurs. Un chemin secondaire mène à l'accès du personnel et des livraison. Cet accès secondaire est en lien direct avec la cuisine. Le dépôt de la blanchisserie et les vestiaires du personnel.

Organisation des espaces

Les quatre segments du bâtiment donnent forme à un plan central à la fois ouvert sur l'extérieur et centré sur lui-même. Ce geste conceptuel ordonne les deux unités d'accompagnement puisque les chambres des résidents sont orientées vers les paysages des alentours alors que les espaces de vie sont orientés vers la cour intérieure. Elle possède un caractère plus intro-spectif et permet aux résidents d'apercevoir les activités et mouvements qui forment le quotidien de l'institution. Elle offre aussi un espace de déambulation éclairé naturellement et permet d'éviter un effet couloir non désiré. Les espaces collectifs sont situés au sud-ouest, à proximité de l'entrée de l'établissement. Cette orientation offre un ensoleillement de qualité et une vue en direction de l'école et du village. Le Centre d'accueil temporaire (CAT) est accessible depuis le couvert ou bien depuis le hall d'entrée. Les espaces collectifs et professionnels restent sont organisés de manière à faciliter les activités quotidiennes du personnel et des résidents.

Espaces extérieurs

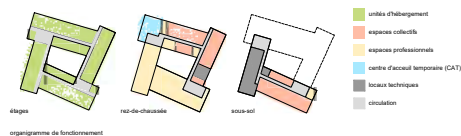
Le projet s'inscrit dans la continuité paysagère du site. En plus de l'espace minime de la cour intérieure, une terrasse extérieure prolonge les espaces collectifs du rez-de-chaussée et offre une vue sur les environs. Une seconde terrasse est créée pour le personnel en prolongement avec la salle de pause. Le parc est situé au sud de la parcelle offre un environnement idéal pour les déambulations. Un chemin en gravier relie les abords du bâtiment et les aménagements urbains existants. Des arbres fruitiers d'essences variées sont répartis sur toute la parcelle et participent à la création des multiples zones ombragées.

Structure et matériaux

Le choix structurel et l'utilisation de matériaux visent à maximiser l'utilisation du bois tout en assurant une construction efficace et durable dans le temps. Le choix d'une construction hybride alliant les atouts du bois et du béton garantit le respect du budget et du délai de construction souhaité par le maître d'ouvrage. Un système de poteaux-dalles en béton armé est proposé non seulement pour sa simplicité et la rapidité de la mise en œuvre mais aussi pour faciliter une potentielle transformation du bâtiment dans un nouveau cycle de vie. De plus, la proximité de la cimenterie est un atout pour le projet et il serait judicieux d'en tirer avantage. La structure portative est régie par la trame des chambres et la construction est contreventée par un minimum de murs porteurs ainsi que deux niveaux de distribution verticale. Le choix d'une façade en bardage bois sur un socle minimal et des toitures à deux pans participe à l'intégration harmonieuse du projet dans son contexte. Les lignes épurées et tentes gracieuses des matériaux garantissent une architecture qui s'inscrit dans le temps. La totalité des éléments de façade sont réalisés en bois et la préfabrication des composants participe aussi à l'efficacité de la mise en œuvre du chantier.

Installations techniques

Le local technique est situé dans les combles afin de faciliter la distribution de l'ensemble des locaux, uniquement un local d'introduction techniques se trouve au sous-sol. Deux angles colonnes techniques positionnées dans les noyaux de distribution verticale viennent compléter les installations techniques, l'édifice répondra aux exigences du label « Minergie ». Le choix d'une enveloppe thermique efficace permet de réduire considérablement de la consommation énergétique du bâtiment. L'utilisation des ressources naturelles est mise en avant avec l'installation de panneaux solaires photovoltaïques pour la production d'électricité et l'installation de panneaux thermiques pour la production de eau chaude sanitaire. La cour intérieure au centre de la bâtisse offre un système de ventilation naturelle traversante efficace et contribue aussi bien au renouvellement de l'air en hiver qu'au refroidissement en été. Un système de double flux est aussi installé pour éviter les dépenses de chauffer tout en participant au renouvellement de l'air. Le bâtiment profite des gains solaires directs par de généreuses ouvertures. Des protections solaires en stores fixes permettent la ventilation naturelle en partie basse l'été. Les cheminées sont dotées d'ouvertures à l'extérieur qui offre non seulement à chacun des résidents une vue sur le paysage environnant mais aussi un gain thermique direct en hiver.



projet n° 14

OLGA

DAN Architectes Sàrl

1003 Lausanne / Suisse

responsable du projet

Julien Cochard

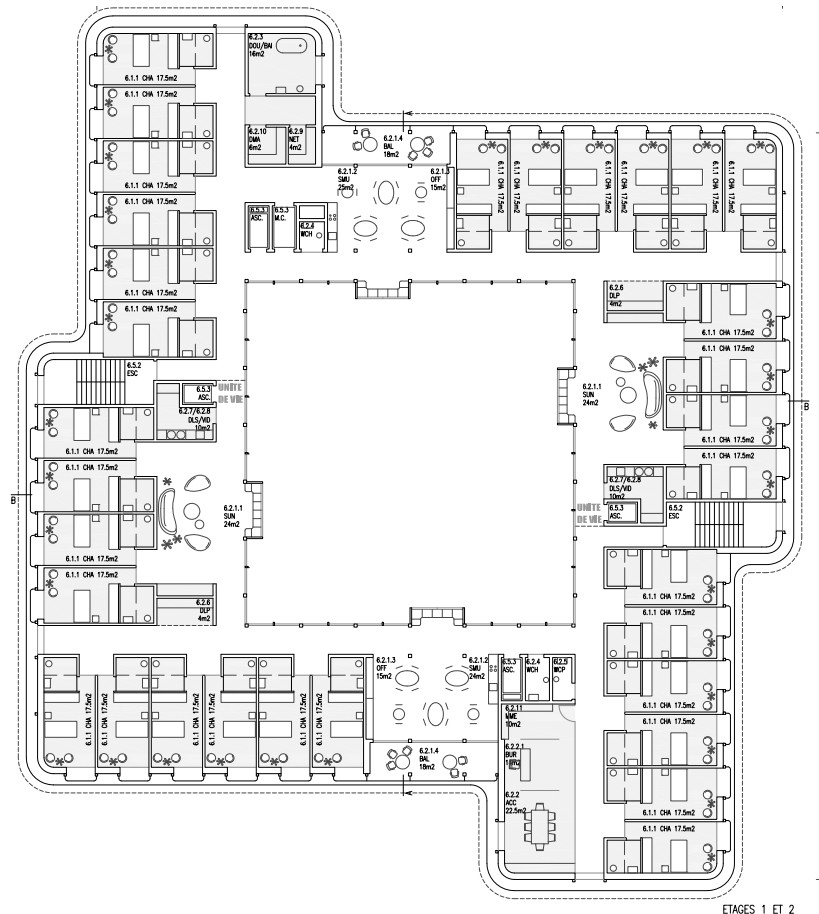
Dany Roukoz

collaborateur(s)-trice(s)

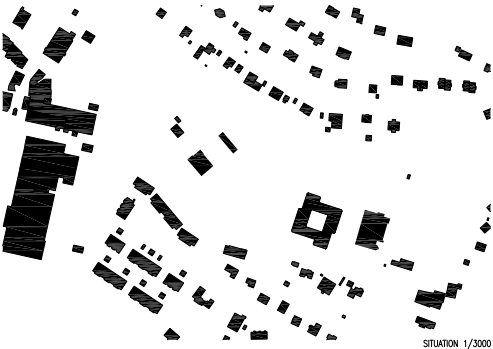
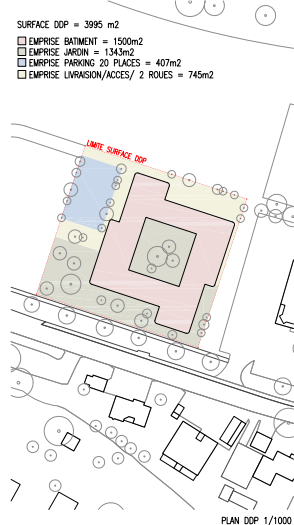
Boulos Douaihy

Diana Doumit

Romy Khallouf



ETAGES 1 ET 2



IMPLANTATION ET ACCES

Le projet du nouvel EMS sera implanté au sud-est de la parcelle entre le Collège d'Éclépens d'un côté et la salle polyvalente et les terrains de sport de l'autre. Il se situe pratiquement à l'extrémité est du plan de masse proposé par le collège de la zone, garantissant ainsi de multiples possibilités d'accès au collège en tout ou partie, en fonction du besoin d'usage ou de construction de la commune.

Cette position permet de dégager une zone de stationnement au nord-ouest, une zone de livraison indépendante au nord et un espace jardin sur la partie sud du terrain. Chaque entrée au site se fera par le nord-ouest, à l'entrée principale de la zone du collège, directement dans la zone de stationnement et de dépôt. Des entrées sur le site, les flux automobiles courants, sont séparés des flux de livraison, au Sud. Les zones de verdure et les aménagements de promenades sont préservés des nuisances des véhicules et du bruit.

L'occupation du sol est optimisée par le choix typologique d'un bâtiment à cour intérieure. Les espaces verts sont ainsi favorisés et diversifiés autour et à l'intérieur même de l'édifice.

Le projet répond aux exigences d'un programme d'EMS tout en intégrant la notion de diversité d'espaces et sous-espaces d'une vie communautaire. Une gradation des environnements du public au privé signale le projet. Le but est de permettre à tous les résidents de profiter à hauteur de leur autonomie d'une salle d'attente en dehors des heures de classes, à l'agréabilité des parcours spatiaux qui renforcent le sentiment d'appartenance à une communauté tout en se sentant chez soi.

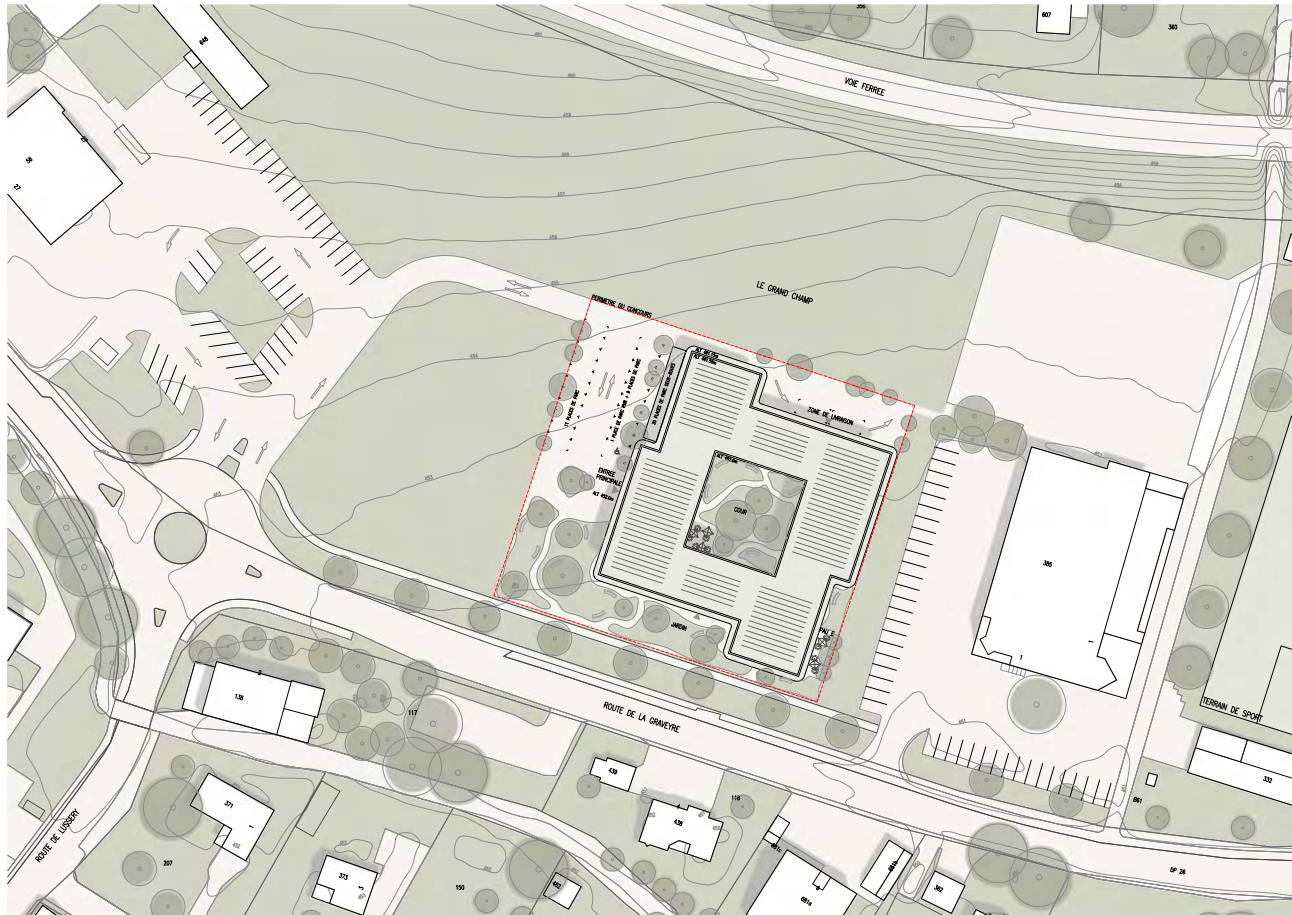
La cour constitue une entité centrale du projet et permet aux résidents une socialisation en toute sécurité à l'intérieur de l'EMS. Les accès au site du bâtiment sont à usage privilégié des résidents. Une zone d'transition à l'échelle du ensemble de l'établissement et des personnes extérieures y est aménagée.

ARCHITECTURE, ORGANISATION ET PROGRAMME

Le bâtiment emprunte à l'esthétique des lieux de l'architecture dans un équilibre charnière toute ambiguïté autour d'un langage purifié de ce type d'édifice. Le choix du look et des couleurs sont basés sur la simplicité. Avant à apporter l'aspect domestique et chaleureux de la maison. Les relations spatiales intérieures sont soulignées par les jeux de transparence et les perspectives profondes qui permet le dispositif de la cour intérieure à tous les étages du bâtiment.

Le rez-de-chaussée offre la grande salle, les espaces collectifs, le CAT et les espaces professionnels organisés autour de la cour centrale. L'ensemble bénéficie de grands espaces lumineux et de rapports visuels favorisant les rencontres et la vie communautaire. L'entrée principale se situe à l'ouest, séparée de celle de la livraison au nord du site. Les espaces de circulation bénéficient tous d'ouvertures extérieures tantôt vers les espaces verts au sud et tantôt vers la cour.

Les deux étages supérieurs accueillent les espaces privés et semi-privés. Chaque étage comporte une unité d'accompagnement de 22 chambres qui bénéficient d'un grand accès central autour de la cour intérieure. Les chambres sont orientées vers l'extérieur, et complétées par des espaces de séjour diversifiés. Les résidents peuvent choisir entre des espaces intérieurs éclairés et/ou extérieurs dans des terrasses en sautoir donnant sur la cour ou d'autres lieux offrant des perspectives sur l'extérieur.



projet n° 15

Les années Super 8

Bertola & Cie architecture Sàrl

1023 Crissier / Suisse

responsable du projet

Davide Di Capua

collaborateur(s)-trice(s)

Fabien Buccino

Morgane Houlmann

Rita Pereira

Pierluigi Ruggeri



Concours Fondation EMS La Venoge / site d'Éclépens
Les années Super 8



Lecture du site et implantation

Le village d'Éclépens est caractérisé par des bâtiments de petites dimensions, d'une hauteur et de volumes typiques du Grésivaudan. Malgré un environnement marqué par les industries environnantes, le village conserve des éléments remarquables, souvent de nature publique, qui se distinguent par des corps parallélépipédiques et des toitures à forte pente. Ces caractéristiques s'inscrivent principalement de manière latérale le long de la rue principale traversant Éclépens.

Pour l'accroître harmonieusement dans ce contexte, notamment en liaison avec l'école existante et la salle communale, le projet fractionne le programme en deux volumes compacts, groupés par deux patios centraux. Cette configuration répond de manière pragmatique aux exigences fonctionnelles tout en respectant l'échelle et le front de bâti existant. Le premier volume, situé au sud-est, délimite l'entrée par son alignement avec le front bâti voisin et en limite de la valeur d'exposition au bruit selon l'OPP. Le second volume au nord-ouest, est dédié à l'entrée et abrite l'ensemble récréatif en fonction de la topographie afin d'optimiser l'orientation au terrain tout en prévoyant la future extension de l'établissement scolaire adjacent.

Le principal défi du projet réside dans la conception d'une structure volumétrique importante, telle que le nouvel EMS, au sein d'un constellation de bâtiments publics longeant la rue du village. Ce défi est relevé en préservant l'harmonie architecturale du lieu et en valorisant ses caractéristiques historiques du site et du nouveau village pérenne.

Aménagement extérieur

Les aménagements extérieurs s'intègrent harmonieusement aux qualités paysagères et naturelles du site, offrant des dénivelés privilégiés vers le plateau et le plan incliné au sud-ouest. La position stratégique du bâtiment et sa morphologie permettent de répondre efficacement aux exigences fonctionnelles d'un EMS. L'accessibilité est optimisée avec une organisation claire des flux, intégrant les livraisons à l'angle nord-est et une distribution rationnelle de parking pour minimiser l'impact visuel et faciliter les déplacements.

Le décalage des volumes contribue à la création d'une diversité d'orientations et d'ambiances paysagères tout en favorisant l'émergence de différents habitats. Deux jardins thématiques s'agrémentent avec un cheminement en couronné et équipé de main courantes pour être en liaison directe avec les espaces communs du rez-de-chaussée. Le premier, orienté au sud, privilégie les animations et les interactions sociales. Il accueille des espaces de jeu équipés de bancs courbes, tout en offrant un cadre propice aux échanges avec les visiteurs. Des arbres fruitiers et fruitiers, sélectionnés pour des raisons écologiques et participent activement à la régulation thermique des façades exposées au sud. Le deuxième jardin, situé au nord, est conçu comme un jardin à l'anglaise. Il offre un refuge face à la rue et une protection contre le bruit. Un cheminement en boucle est aménagé, garantissant une distribution fluide pour les résidents dans un cadre végétalisé et

Reçu

Cet espace est ponctué de zones de pause et de points de vue stratégiques permettant aux résidents de profiter d'un moment de calme au contact de la nature. Au nord-est, la courbe forme une sorte de patios végétalisés vers l'extérieur naturellement dans l'ensemble. Des zones et d'espaces paysagers, orientés de façon à favoriser l'implémentation de jeux éducatifs à ciel ouvert, renforcent le lien avec le terrain tout en favorisant un environnement agréable et équilibré. Ces éléments assurent une qualité environnementale remarquable et créent un espace de détente agréable et équilibré.

Les deux patios accessibles offrent des espaces complémentaires plus intimistes, aux ambiances différenciées et adaptées aux besoins des résidents. Le premier patio, situé au rez-de-chaussée, accueille une aire placée en pleine terre, baignée de lumière naturelle. Cet aménagement établit une liaison visuelle directe et apaisante entre les espaces communs intérieurs, tout en garantissant un climat favorable en toutes saisons. Le second patio, aménagé au premier étage, se distingue par son atmosphère calme et contemplative. La présence de plantes grimpantes et d'un cadre sobre et épuré en fait un lieu propice au repos et à la sérénité.

Architecture et organisation

Le projet s'articule par la rencontre de parallélépipèdes s'alignant aux angles. À proximité de la rencontre des deux volumes se trouve la circulation verticale dédiée à l'escalier.

Le rez-de-chaussée est clairement défini programmatiquement avec un volume à l'ouest dédié aux espaces professionnels, administratifs et techniques, distribués de manière optimisée et fonctionnelle. À l'est, le rez-de-chaussée s'organise autour du patio central, véritable cœur du projet, qui illumine et connecte les différents niveaux. Cet espace ouvert favorise une circulation fluide et directe, relie les locaux de circulation et offre des transitions naturelles entre les espaces communs intérieurs. Le hall d'entrée du rez-de-chaussée, en liaison directe avec le parking, donne un accès immédiat à la réception, elle-même connectée au patio. La lumière naturelle diffusée par le patio crée une atmosphère agréable, tout en établissant un lien visuel entre l'extérieur et l'intérieur.

Les espaces communs intérieurs de l'EMS bénéficient des différentes orientations, offrant des ambiances variées en fonction des activités et des climats des jardins thématiques. Comme aux autres étages, la cour-patio et les axes de circulation structurent les espaces tout en prévoyant fluidité et connexion entre les différents lieux de vie. En périphérie de ces espaces se trouvent le centre d'accueil temporaire et la salle polyvalente modulable, adaptable aux diverses activités.

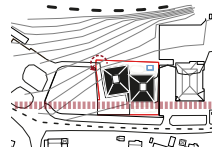
Les unités d'accueil sont réparties sur le premier et le deuxième étage, subdivisées en deux unités de vie autour d'un patio. Ce patio remplit une double fonction : il apporte une lumière naturelle au cœur des espaces de vie collectifs et crée une vue croisée entre les niveaux, connectant les résidents à la vie de l'EMS. Chaque unité de vie est organisée autour d'un double volume orienté vers la périphérie. Deux blocs techniques, dédiés à la circulation verticale, relient les unités de vie et assurent une circulation d'accompagnement, structurant les espaces de manière optimale.

La composition des plans, par leurs fonctionnalités, articule également les espaces collectifs des unités, permettant une dimensionnalité riche et variée tout en programmant des espaces communs différenciés favorisant les rencontres sociales. L'organisation ouverte et séparée des espaces collectifs et des espaces privatifs (chambres) offre une expérience riche et diversifiée, favorisant une qualité d'habitat.

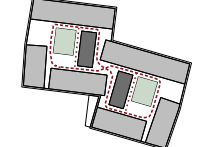
Au centre de gravité du site, les locaux des équipes d'accompagnement permettent une organisation rationnelle et efficace. Ce dispositif est déployé pour former le second secteur de circulation, unité de vie fluide, à la fois simple dans son fonctionnement et différencié par son orientation, la thématique du patio et les porches courbes et le paysage environnant.



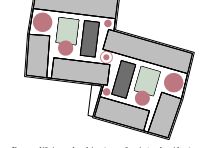
Plan de situation - 1:500



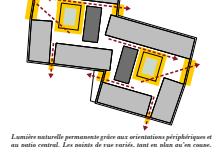
Définition du front bâti en retrait pour respecter les hauteurs de l'OPP. La section du volume nord-ouest est conçue pour suivre les courbes du terrain, optimisant ainsi une configuration topographique tout en libérant un espace dédié aux livraisons.



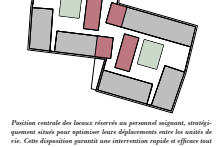
Circulation en boucle autour des patios, formant une structure en Super 8. Cette configuration favorise une mobilité fluide et intuitive pour les résidents, tout en programmant une alternance entre espaces ouverts et semi-privés.



Espaces définis par les plates (sans fermes) et les vides (espaces ouverts). Les espaces ouverts incluent les allées, cours de jeux, espaces de rencontre et patios extérieurs, favorisant les interactions sociales et les moments de calme.



Lumière naturelle permanente grâce aux orientations périphériques et au patio central. Les points de vue variés, tout en plaçant les espaces, optimisent l'expérience des usagers en créant des connexions visuelles entre les espaces, tout en garantissant un séchage homogène et efficace.



Position centrale des locaux réservés au personnel enseignant, stratégiquement placés pour optimiser leurs déplacements entre les unités de vie. Cette disposition permet une intervention rapide et efficace tout en facilitant l'organisation des équipes.

projet n° 16

CONTINUUM

dl-c,designlab-constructionSA

1207 Genève / Suisse

responsables du projet

Patrick Devanthery

Thierry Décosterd

José Antonio Ramos

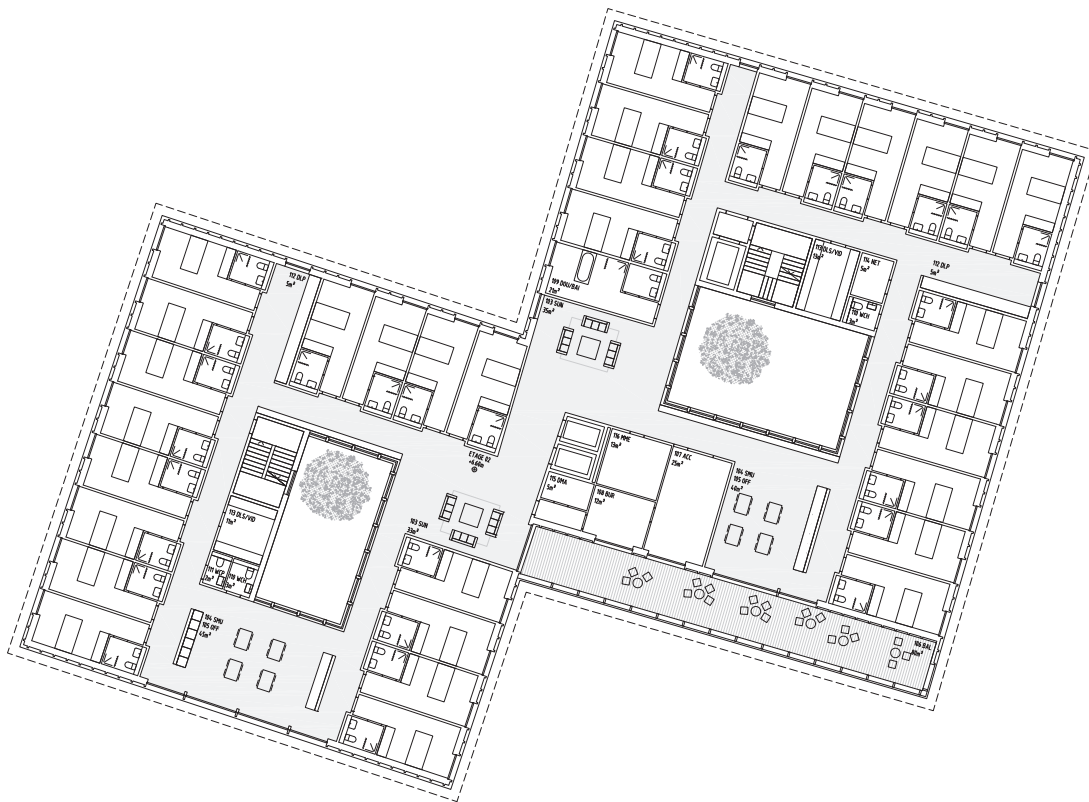
collaborateurs-trices

Noémie Bertrand

Fernando Gomez

Lénaïca Naulin

Gaël Tuchschnid





Implantation

Le volume bâti se concentre au nord-est de la parcelle afin de s'éloigner du bruit de la route principale et de maximiser l'espace disponible au sud pour la promenade publique et le jardin de l'EMS. Cette disposition permet de créer un environnement paisible et agréable pour les résidents en éloignant les chambres loin des nuisances sonores.

L'ouest de la parcelle, ainsi libéré, est destiné à accueillir un futur parking centralisé, prévu lors de l'agrandissement de l'école sur le parking existant. Cette planification anticipée assure une gestion efficace de l'espace et des infrastructures.

Le projet propose un bâtiment composé de deux corps distincts, ce qui permet de réduire la perception de la masse bâtie et d'intégrer harmonieusement la nouvelle construction dans son environnement. La conception architecturale cherche à s'aligner avec les structures existantes : le corps au sud se positionne parallèlement à la route, tandis que le corps au nord s'aligne avec la salle de sport. Cette configuration crée une continuité visuelle et spatiale avec le bâti environnant.

L'articulation du nouvel EMS génère des espaces vides de qualité, offrant deux zones extérieures de référence :

- La place d'entrée : en lien direct l'école et le futur arrêt de bus.
- Le jardin de l'EMS : situé dans la partie la plus privilégiée de la parcelle au sud-est.

Ces espaces extérieurs sont conçus pour favoriser les interactions sociales et offrir des lieux de repos et de contemplation pour les résidents et les visiteurs. La place d'entrée, avec son accès facile aux transports en commun, renforce l'accessibilité et l'intégration de l'EMS dans le tissu urbain. Le jardin, quant à lui, est aménagé pour offrir une variété de paysages et d'ambiances à un espace extérieur ouvert sur la ville.

Organisation

L'entrée de l'EMS se distingue par un vaste espace lumineux en relation directe avec les patios, créant une atmosphère accueillante et conviviale. Cet espace central dessert la salle à manger commune et la salle polyvalente, qui peuvent être combinées pour former un grand espace ouvert donnant sur la terrasse du jardin, idéal pour les événements et les activités communautaires.

Le Centre d'Activités de Jour (CAT) est stratégiquement situé à l'ouest du bâtiment, offrant un accès direct depuis la place d'entrée. À proximité du CAT, les espaces administratifs, en relation directe avec le hall d'entrée, bénéficient d'une vue sur les jardins au sud, favorisant un environnement de travail agréable et inspirant. De l'autre côté du grand patio, les espaces professionnels sont regroupés au nord et à l'est, profitant d'un accès indépendant pour les livraisons.

À l'étage, chaque unité de vie est organisée autour d'un patio central. Ces patios, véritables coeurs de vie, permettent des interactions visuelles entre les différents services et étages, permettant aux résidents de prendre part aux animations des patios et des espaces attenants.

Chaque étage abrite une unité d'accompagnement composée de deux unités de vie distinctes, dont les salons se rejoignent au centre, à proximité des ascenseurs et de l'accueil. Cette disposition favorise la convivialité et l'accessibilité. Les salles à manger de chaque unité bénéficient d'un espace délimité par la façade sud et un patio, offrant un cadre agréable et lumineux pour les repas. De plus, chaque unité de vie dispose d'un accès à un grand balcon commun, permettant aux résidents de profiter de l'animation du jardin et de la rue.

Une unité par étage

Chaque étage correspond à une unité d'accompagnement (UA) divisée en deux unités de vie (UV), chacune répartie dans l'une des deux ailes du bâtiment. Cette indépendance des deux UV par bloc permet un fonctionnement autonome, ce qui est particulièrement utile en cas de pandémie ou pour l'évolution d'une unité de Psychiatrie à Génériatrie.

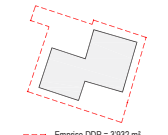


Centralité des soignants

Le local d'équipe d'accompagnement est stratégiquement situé au centre du plan, entre les deux unités de vie et proche des ascenseurs. Cette disposition réduit au maximum les déplacements des soignants et permet un contrôle optimal de l'étage.

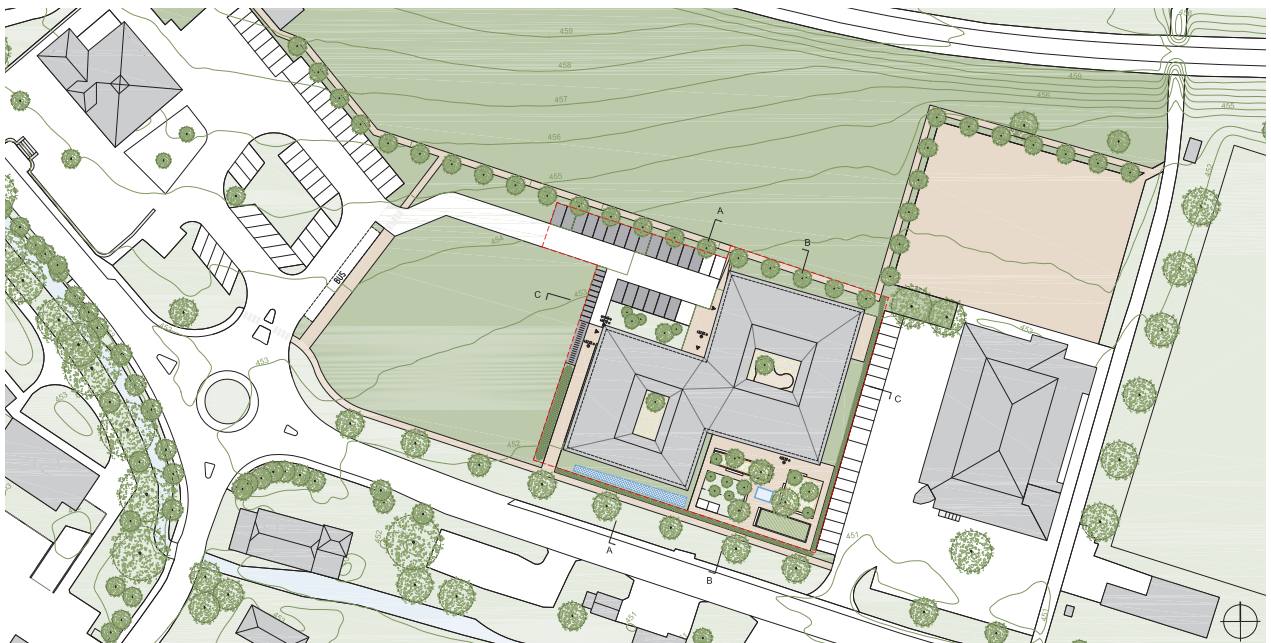
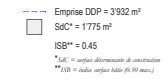
Parcours

Le plan d'étage, en forme de «8», offre un parcours intérieur sécurisé et adapté aux résidents souffrant de démence. Cette configuration permet une errance contrôlée, offrant aux résidents la liberté de se déplacer tout en restant dans un environnement sécurisé.



Patios

Deux patios apportent lumière naturelle et aération aux couloirs, créant des espaces ouverts et lumineux. Ces patios sont également conçus pour permettre une ventilation naturelle et un refroidissement nocturne, améliorant ainsi le confort thermique des résidents.



plan de situation 1/500

projet n° 17

EMSemble

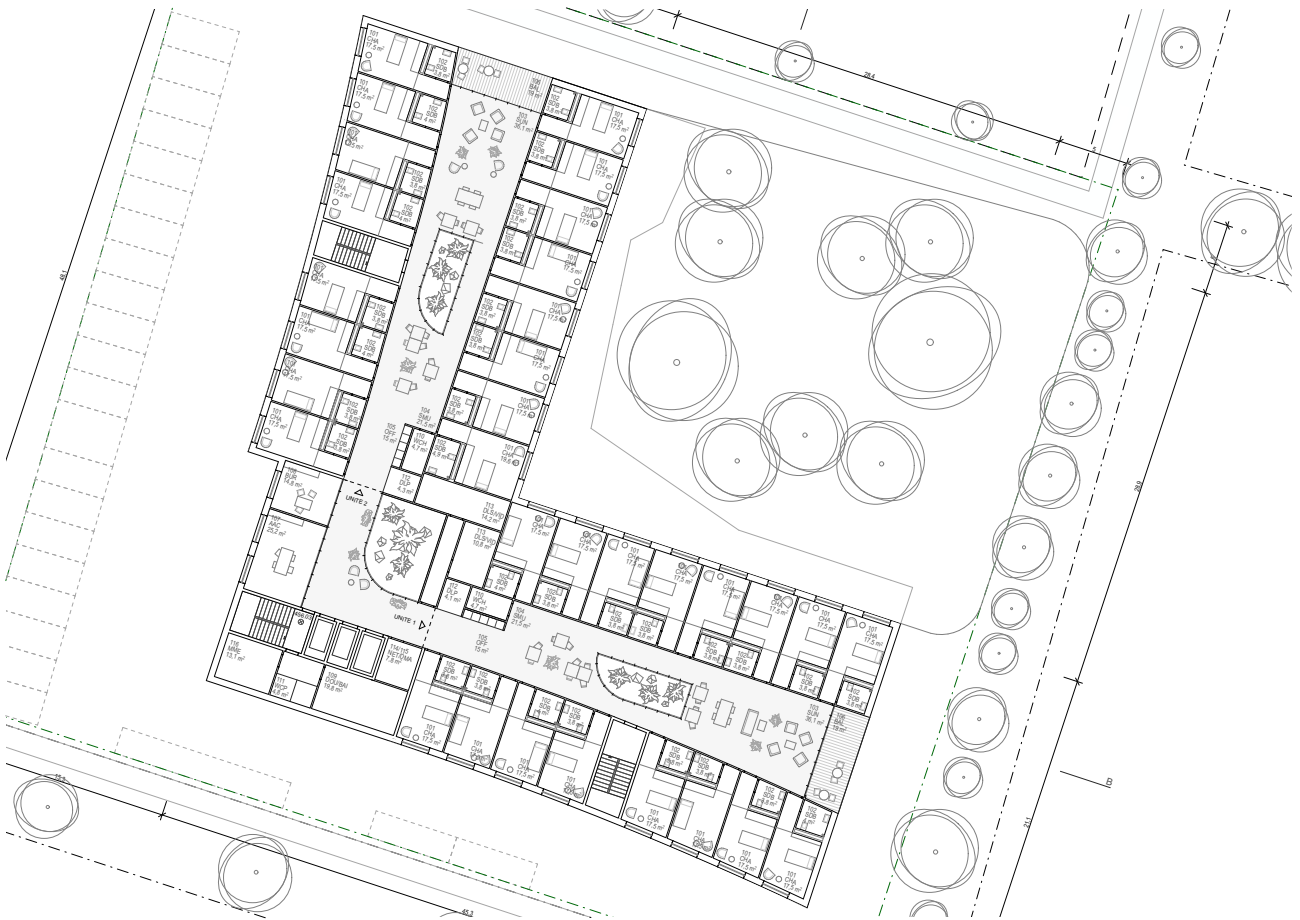
CLANN architectes Sàrl

1006 Lausanne / Suisse

responsables du projet

Carlos Leal Moret

Nam Nguyen



EMSEMBLE

Concours Fondation EMS La Venoge / site d'Eclépens



Plan de situation 1500

Concept du projet

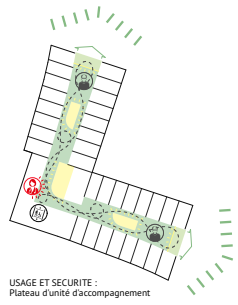
CONTEXTE : plan masse et paysage
 Le site offre deux points de vue remarquables sur la topographie d'Eclépens : au nord et à l'est, avec des vues dégagées sur les montagnes. Le projet valorise ces perspectives depuis les espaces communs des unités de vie, surplombant une zone agricole non constructible. La volumétrie longitudinale au long de la route rappelle l'architecture de halle industrielle et de logements collectifs de l'entrée du village. La toiture à 2 pans fait appel à l'architecture locale traditionnelle de la campagne vaudoise.

USAGE ET SÉCURITÉ : plateaux PIA
 Les plateaux PIA, répartis sur deux étages au rez-de-chaussée, s'organisent autour d'un espace commun orienté vers les montagnes. Ce lieu de vie, séquencé par trois patios, accueille les activités quotidiennes. Les unités de vie s'alignent le long de cet espace, conduisant à chaque chambre sans exception. Les bureaux du personnel, situés entre les deux unités, assurent un contrôle visuel et la gestion des circulations verticales. L'espace ouvert, en remplacement des couloirs, favorise la déambulation et optimise l'accompagnement des résidents. Tous **EMSEMBLE**.

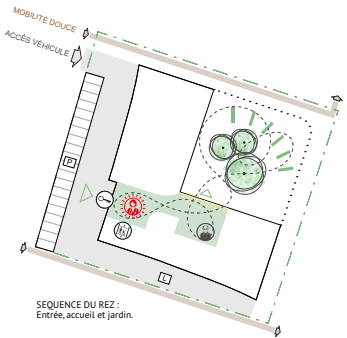
SEQUENCE DU REZ : entrée et jardin
 Depuis l'accès nord-ouest, une séquence intuitive mène du parking à l'entrée sécurisée de l'EMS et du CAT. L'espace central, lumineux et fluide, offre une vue sur le jardin et un éclairage naturel pour les salles collectives, regroupant salle à manger et polyvalente.



CONTEXTE : Plan masse et paysage



USAGE ET SÉCURITÉ : Plateau d'unité d'accompagnement



SEQUENCE DU REZ : Entrée, accueil et jardin.



projet n° 19

ENSEMBLE

ALESSANDRO LURASCHI

8048 Zurich / Suisse

responsable du projet

Alessandra Luraschi

spécialistes-conseils

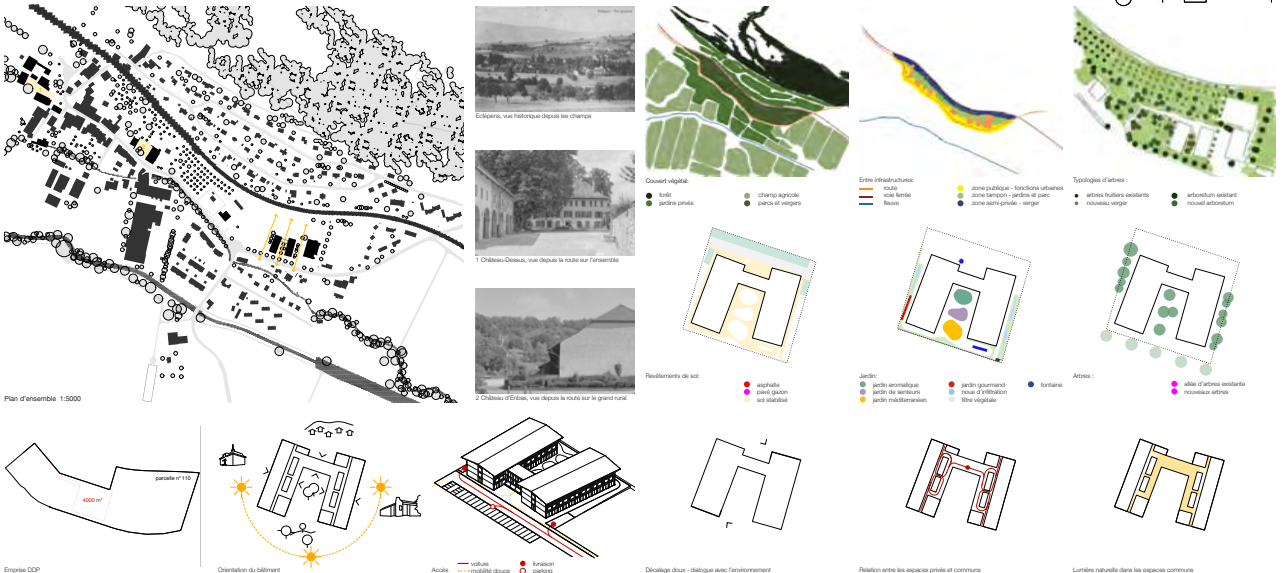
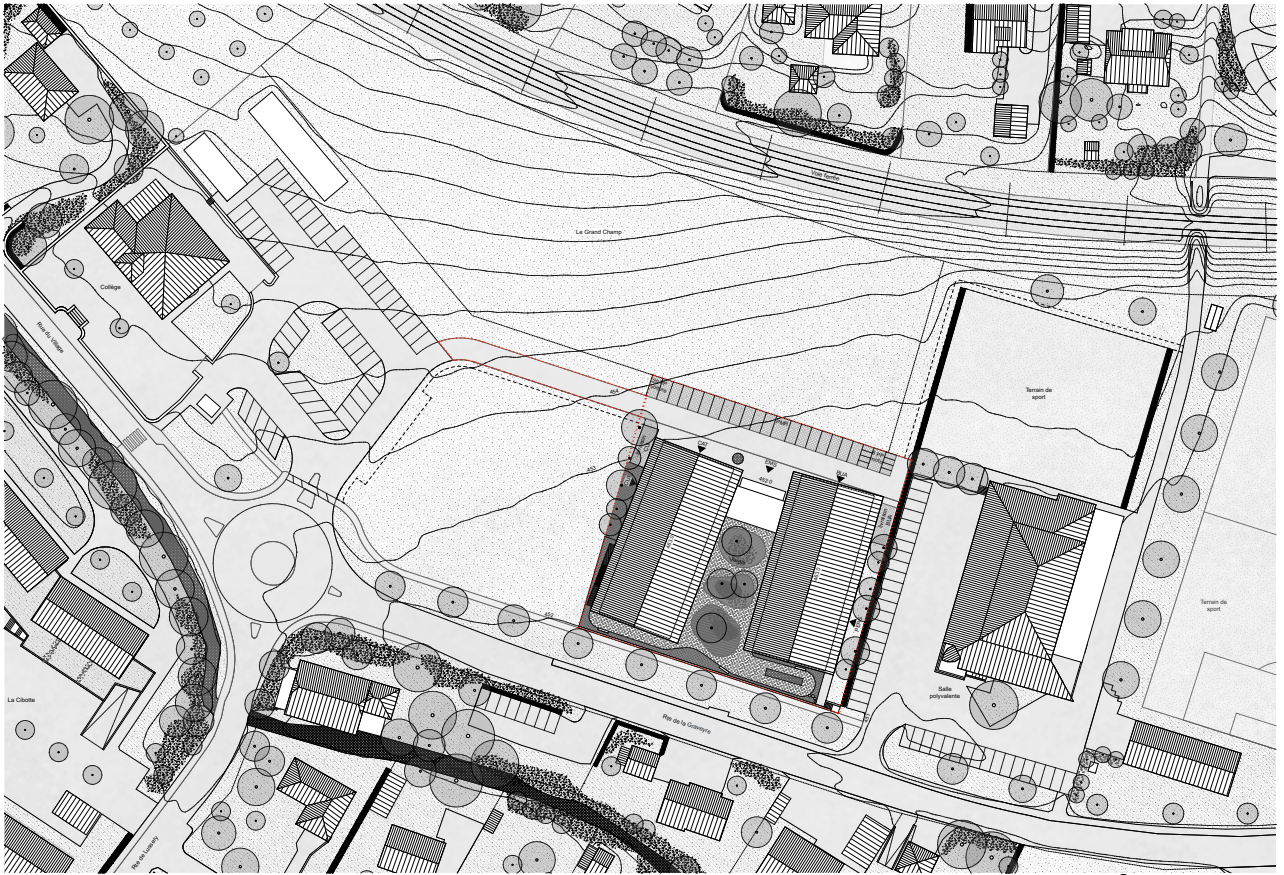
Amstein+Walthert AG

Lorenzo Fassi Landschaftsarchitekt



ENSEMBLE Concours Fondation EMS La Vénoge / Site d'Eclépins

●○○○



TEXTURES VILLAGEOISES

Le site d'Eclépins compte un riche tissu agricole et occupe une partie notable de la vallée périgourde par la Vénoge. Au nord et à l'est, le massif calcaire du Montmorency recouvre la vallée de la Vénoge en formant un relief caractéristique. Le territoire communal d'Eclépins, qui se situe à l'ouest de la vallée, est une zone de transition entre la vallée et le plateau. Les édifices villageois s'élevaient sur une structure linéaire horizontale assez compacte, légèrement en pente.

La partie sud-est du territoire d'Eclépins est occupée par un ensemble de hautes maisons construites par une élite et occupées par des familles de la région. Ces maisons sont caractérisées par leur hauteur, leur volume et leur orientation. Elles sont construites sur un terrain en pente et sont orientées vers le sud-est. Elles sont caractérisées par leur hauteur, leur volume et leur orientation. Elles sont construites sur un terrain en pente et sont orientées vers le sud-est.

NOUVEAU ENSEMBLE

L'ensemble de la nouvelle construction est conçu en relation avec les caractéristiques du site et son environnement. Les bâtiments, les parcs, les cours et les jardins, les murs en pierre - un matériau local - sont conçus en relation avec le site et son environnement. Les bâtiments, les parcs, les cours et les jardins, les murs en pierre - un matériau local - sont conçus en relation avec le site et son environnement.

PROGRAMME

Le programme de l'EMS prévoit dans deux volumes d'hébergement collectif, correspondant à la répartition existante de deux unités d'accompagnement de 32 lits, une forme de barne avec 16 lits deux places, reliés entre elles par un volume dédié pour les locaux de l'équipe d'accompagnement. Le bâtiment doit être un bâtiment ouvert et accueillant pour les résidents et les visiteurs.

Deux volumes de barne, deux unités d'accompagnement, un volume dédié pour les locaux de l'équipe d'accompagnement, un volume dédié pour les locaux de l'équipe d'accompagnement.

COUR

Le cour sera construit en un grand jardin d'intimité, le bâtiment de production et de services sera un ensemble plus vaste avec des champs, des cultures et le grand usage, qui offre une belle expérience du territoire.

MATÉRIALITÉ

Grâce au choix d'échelle de matériaux de qualité, la résidence offre à ses occupants un confort durable. Par exemple, la dalle de béton est posée sur un lit de sable et de gravier, ce qui permet de réduire les vibrations et de protéger les structures portantes. Les espaces intérieurs sont conçus pour être confortables et agréables. La matérialité de l'ensemble est soignée et contribue à la qualité de l'habitat.

projet n° 20

LA PERNETTE

Dreier Frenzel

1006 Lausanne / Suisse

responsables du projet

Yves Dreier

Eik Frenzel

Jean-Daniel Beuchat

collaborateurs-trices

Elodie Charrel

Amaury Desprez

Marie Walliser

Emmy Wirthner



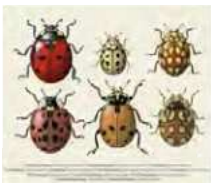
CONCOURS FONDATION EMS LA VENOGÉ
SITE D'ÉCLÉPENS

LA PERNETTE ■ ■ ■ ■



La Pernette

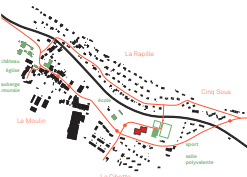
La pernette, sobriquet romand donné à la coccinelle, c'est une touche de couleur vive dans le paysage et une présence qui révèle une certaine idée du bonheur. Décorée de quelques points qui soulignent sa composition symétrique, elle cache sous ses élytres une double paire d'ailes prêtes à se déployer dans la quête d'un prochain envol.



Un site identitaire et connecté

En complément du collège et de la salle polyvalente, le nouvel EMS saisit l'opportunité d'ajouter un volume identitaire le long de la rue du Village. Son implantation occupe une position stratégique dans le développement de la vie publique du village d'Éclépens en direction de Fiez. La proximité avec la crèche, sise au rez-de-chaussée de la salle polyvalente, renforce l'offre villageoise en favorisant la mixité intergénérationnelle.

L'EMS de la Pernette offre la possibilité de créer une connexion piétonne arborée (faisant aussi office de lieu de promenade) à l'angle de colline, qui permet de relier le quartier de La Rapelle, le collège et le centre historique.



projet n° 21

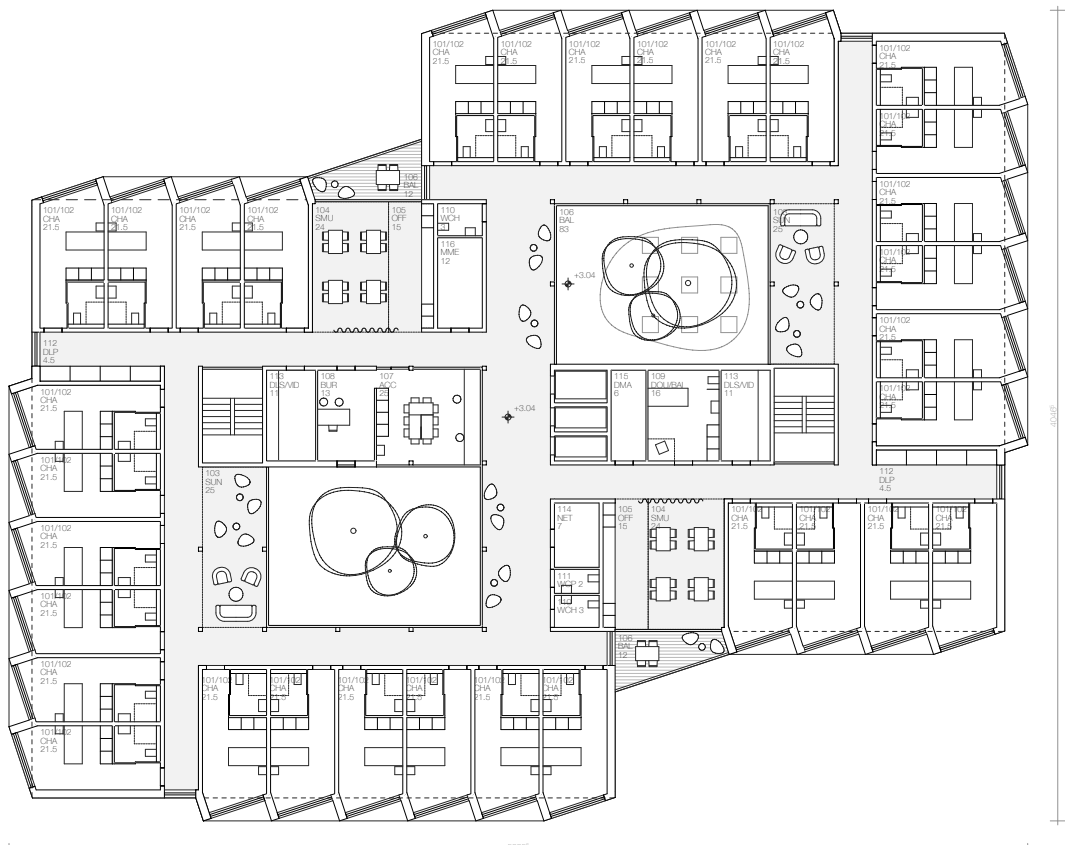
Les 5 sens

Ba. Bongard architectes

1003 Lausanne / Suisse

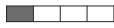
responsables du projet

Lionel Bongard



CONCOURS FONDATION EMS LA VENOGÉ / SITE D'ÉCLÉPENS

Les 5 sens



DDP 1:2000
Superficie 4'000m²



Situation 1:500

projet n° 22

Kiki

Baur Klott Architekten GbmH

4058 Basel / Suisse

responsables du projet

Daniel Baur

Julia Klott



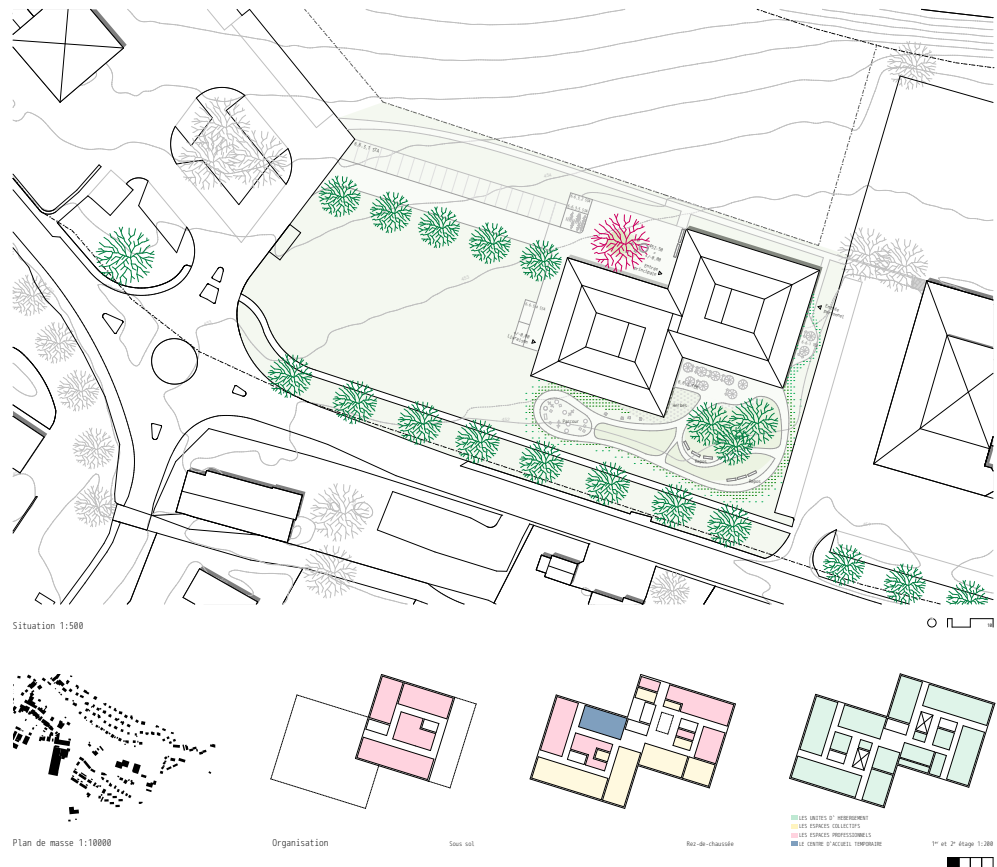


Idée de projet et situation

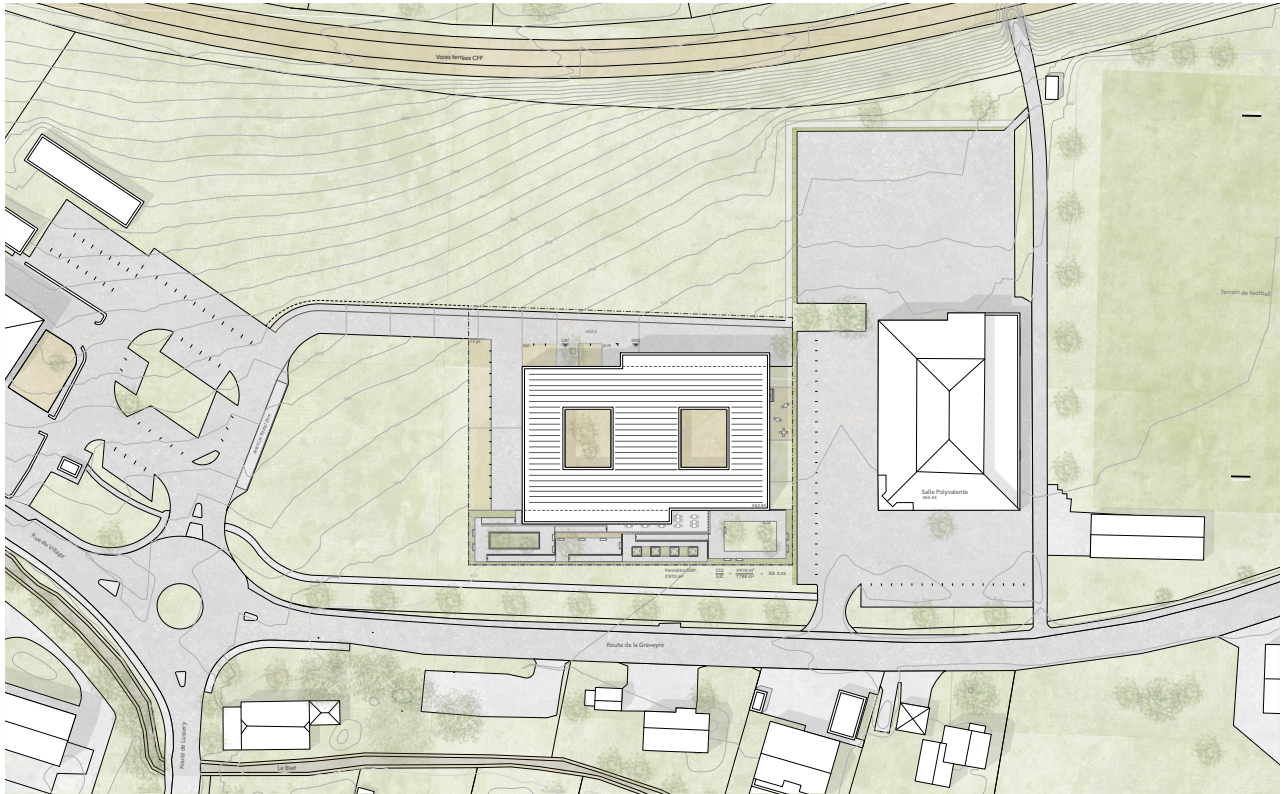
Le nouvel EMS d'Eclépens sera construit sur la grande prairie située au pied du coteau, entre deux autres équipements publics : l'école et la salle polyvalente. Le projet KIKI propose d'abriter le programme dans deux corps de bâtiment décalés l'un par rapport à l'autre. Le rez-de-chaussée accueillera les espaces collectifs, tandis que les étages supérieurs abriteront les unités de vie. Le décalage des corps de bâtiment permettra de créer deux espaces extérieurs de qualité égale : la place d'arrivée au nord-ouest et le jardin des résidents au sud-est. En plus de s'intégrer au paysage existant, le volume du programme spatial sera structuré et adapté à l'échelle du site.

Utilisation

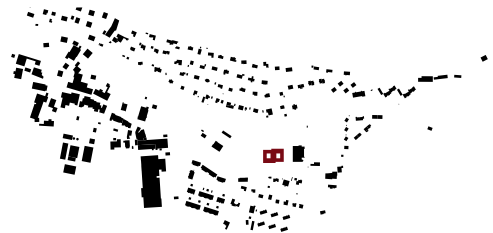
Au rez-de-chaussée du nouveau bâtiment, dans la partie nord, se trouvent les espaces communs, tels que le hall d'entrée avec réception et cafétéria, le restaurant et la salle polyvalente du nouvel EMS. Ces espaces favorisent les échanges et les activités entre les résidents et les visiteurs tout en animant la place. L'administration et les locaux pour le personnel sont également situés dans cette partie. Dans le bâtiment sud, le Centre d'Accueil de Jour est adjacent, offrant un accès direct depuis la place et permettant une utilisation comme espace extérieur. Le reste de la partie sud abrite principalement les locaux de la cuisine et de la blanchisserie. Aux étages supérieurs, chaque niveau comprend deux unités de vie, desservies par une pièce centrale équipée d'accesseurs. La salle de soins, offrant une vue dégagée pour une supervision optimale, est également rattachée à cet espace central. Les espaces communs de séjour des deux unités sont directement adjacents, avec une loggia spacieuse orientée au sud, offrant une vue sur le jardin et le paysage, accessible aux résidents. Les chambres individuelles des résidents sont disposées le long des façades autour d'une zone regroupant les pièces secondaires et une cour centrale. Les couloirs s'élargissent près des façades pour former des espaces de séjour avec vue sur les alentours. Des circulations fluides sont aménagées à l'intérieur des unités ainsi qu'entre elles, permettant des vues sur l'environnement dans toutes les directions et à travers les cours vers les autres étages. Ces aménagements stimulent les résidents, tout en leur offrant des lieux d'échange, de repos et d'orientation. Les accès aux chambres individuelles sont conçus comme des niches intégrant une boîte aux lettres et une sonnette personnelles, renforçant ainsi le sentiment d'intimité et de « chez-soi ».



Flore



Situation 1:500



Flore

Urbanisme et contexte

Le nouveau bâtiment s'implante en dehors du centre historique du village d'Éclépens: école à l'Ouest et la salle polyvalente à l'Est forment le voisinage immédiat du nouvel établissement médico-social (EMS). Au sud, une rangée d'arbres historiques et la route cantonale délimitent le périmètre. Vers le nord, la parcelle est adjacente à une zone de déchargement et à la voie ferrée des CFF.

Le lieu est principalement caractérisé par un bâti de petite échelle à caractère villageois. La salle polyvalente et quelques bâtiments commerciaux constituent des exceptions. Dans ce contexte, le nouveau bâtiment représente une construction de grande dimension, dont la conception volumétrique respecte l'échelle existante de son environnement. Les décalages des façades longitudinales et la composition fine de la façade en bois créent une apparence visuelle fragmentée qui s'intègre harmonieusement dans l'environnement villageois.

La façade en bois reposant sur un socle minéral réinterprète les matériaux de construction locaux et crée un lien avec le caractère agricole du paysage environnant. Ce matériau naturel renforce l'identité villageoise et contribue à l'ancrage du lieu.

Topographie et accès

La parcelle présente une dénivellation d'environ 3 mètres entre le sud-est et le nord-ouest. Le niveau du nouveau bâtiment s'intègre harmonieusement dans la topographie existante et assure une transition fluide entre le niveau supérieur d'entrée et le niveau inférieur du jardin. Des remblais ou excavations importants en direction des parcelles voisines ont été délibérément évités.

L'accès à l'EMS se fait par une nouvelle route par le nord-ouest. L'entrée principale, les parkings et la zone de livraison y sont logiquement accessibles. Le retrait de la façade au rez-de-chaussée indique aux visiteurs l'entrée principale, tout en servant d'abri contre les intempéries. L'entrée du CAT (Centre d'accueil temporaire) est également située sur cette façade.

Concept architectural

Le nouveau bâtiment est conçu sur trois étages. Le rez-de-chaussée regroupe les espaces communs et les locaux techniques (personnel, cuisine, administration). Les deux étages supérieurs sont réservés aux résidents de l'EMS. Cette organisation fonctionnelle et spatiale établit une hiérarchie claire entre les espaces publics et les espaces privés des résidents.

Le rez-de-chaussée est structuré en trois zones fonctionnelles: une zone commune centrale et deux zones latérales abritant les fonctions techniques.

La zone centrale est conçue comme un lieu de rencontres et d'interactions. L'entrée avec la réception, la salle à manger, la cafétéria, le salon et la salle polyvalente y sont regroupés. Cette disposition favorise différentes formes de communication entre les résidents, leurs proches et le personnel, alliant des rencontres fortuites à des échanges plus intentionnels.

La proximité des différentes fonctions (cafétéria, salle à manger, salon et salle polyvalente) renforce le lien social. La qualité des espaces permet de soutenir les relations interpersonnelles. Le patio complète la zone commune par un espace extérieur protégé tout en amenant une abondante lumière naturelle. Une terrasse couverte et le jardin sont accessibles depuis la salle à manger. L'accès vertical central menant aux étages supérieurs se situe également dans cette zone.

Cette organisation spatiale garantit une orientation claire pour les résidents: grâce aux vues sur les différents espaces et à des cheminements bien définis.

Les deux étages supérieurs abritent deux unités de soins, chacune avec 32 lits. Comme au rez-de-chaussée, la zone centrale comprend l'accès principal, les espaces communs et une salle pour l'équipe d'accompagnement. Les deux côtés accueillent les unités d'habitation avec les chambres des résidents.

Le concept des unités d'habitation vise à favoriser l'orientation et l'autonomie des résidents atteints de troubles cognitifs tout en assurant un haut niveau de sécurité et de bien-être. L'élément essentiel est un cheminement autour du patio, qui parcourt l'unité de vie sous forme de galerie.

Le long de ce parcours, des points de repère et des espaces distincts sont délibérément aménagés afin de servir de guides visuels:

- un espace de vie commun
- les accès aux chambres des résidents, clairement identifiables et facilement accessibles
- l'entrée d'unité de la loggia, accueillantes et facilement reconnaissables

Des zones plus claires et plus sombres créent une séquence spatiale qui facilite l'orientation visuelle. Des perspectives ponctuelles sur l'environnement ainsi que des vues à travers le patio aident les résidents à se repérer. Des cheminements clairs et l'absence d'impasses sombres contribuent à un sentiment de sécurité et réduisent les risques de confusion.

Aménagement extérieur

Le jardin est organisé en différentes zones et niveaux, reliés par des rampes facilement accessibles. Un chemin circulaire fermé assure sécurité et orientation, engageant les résidents de se perdre. Des points de repère marquants (végétation, bancs, sculptures) le long du chemin renforcent l'orientation.

Chaque zone stimule les sens:

- Le jardin des senteurs: Plantes aromatiques comme le romarin, la sauge, la lavande et la menthe.
- Le jardin des saisons: Fleurs colorées évoquant des souvenirs et marquant visuellement le cycle des saisons.
- Le jardin aquatique: Un espace de calme et de détente qui guide naturellement les résidents vers le bâtiment.



projet n° 24

JASS

BCRarchitectes Sàrl

1227 Carouge / Suisse

responsables du projet

Patrik Beyeler

Rui Colaço

Vincent Roesti

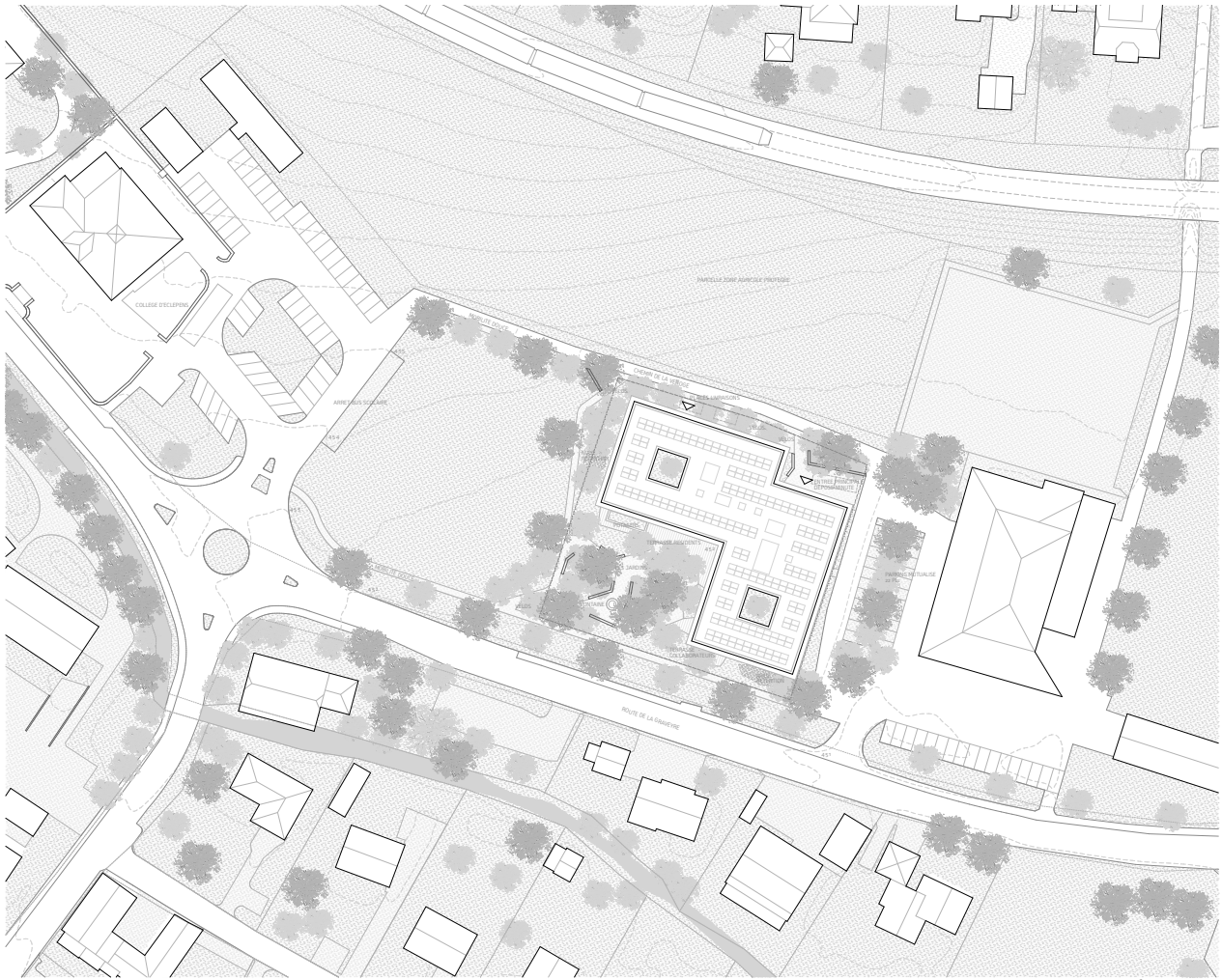
collaborateurs

Pédro Dias

Yoan Gandolfi

Valentin Jacquet





1 SITUATION 1/500

Le futur EMS répond à une volonté de renforcer les infrastructures médico-sociales du territoire en proposant des solutions adaptées à la psychiatrie de l'âge avancé (PAA). Ce nouvel établissement prévoit la création de 64 lits, répartis en deux unités d'accompagnement de 32 lits. En complément, un Centre d'accueil temporaire (CAT) de 10 places viendra offrir une prise en charge souple et adaptée aux patients ayant des besoins ponctuels.

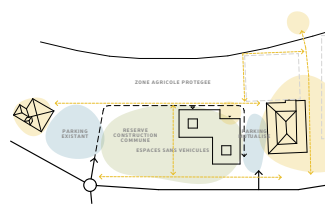
Le terrain dédié au projet est idéalement situé entre l'école et la salle polyvalente, au centre du village. Propriété de la Commune d'Eclépens, cette parcelle est affectée à des besoins publics (15 LAT) selon le plan d'affectation communal en vigueur. Le bâtiment est implanté sur la partie Est du terrain, afin de préserver la possibilité pour la Commune d'étendre à terme les infrastructures scolaires ou de développer des logements protégés côté village.

Ce projet représente une opportunité unique d'allier fonctionnalité et qualité architecturale tout en respectant l'intégration au tissu villageois et les exigences du programme DAEMS 2019. Une attention particulière sera portée à l'harmonie entre l'EMS, les infrastructures existantes et les besoins futurs de la commune.

Une implantation stratégique pour le développement futur du site
Le nouveau bâtiment s'insère entre deux infrastructures majeures : une route et une voie ferroviaire. Entre ces deux axes rectilignes, le projet adopte une forme composée de deux volumes imbriqués, dégagant des creux qui créent des espaces protégés. L'un de ces espaces est dédié à l'accès et à l'accueil, tandis que l'autre, plus important, est aménagé en jardin. Ces deux volumes sont reliés intérieurement par des espaces publics, assurant une grande perméabilité et une connexion fluide entre les deux zones.

Ces espaces publics ont été conçus pour accueillir des aménagements flexibles et diversifiés, intégrant une riche palette végétale en harmonie avec le territoire biologique environnant.

Cette approche flexible structure l'organisation des jardins, alternant entre des espaces communs ouverts, des chemins de promenade et des zones plus intimes agrémentées de bancs, favorisant détente et interaction.



SCHEMA D'IMPLANTATION 1/2000

La mobilité
Le futur EMS d'Eclépens est situé sur la route de la Graveyre, directement connectée au réseau cantonal de base, permettant un accès rapide à l'autoroute A1-A9 en seulement 5 minutes sans traverser de localité. L'accès à l'EMS se fait obligatoirement par le giratoire existant, situé à l'angle nord-est du parking de l'école, à proximité de l'arrêt de transport public Car Postal en cours de réalisation.

Une route d'accès unidirectionnelle à caractère agricole, en zone 20, reliera les deux parkings existants, offrant un axe supplémentaire pour la mobilité douce et permettra de lier l'entrée principale de l'EMS.

Le projet intègre des cheminements accessibles à tous les usagers du quartier, garantissant la sécurité des enfants comme des personnes âgées. Les jardins de l'EMS, situés au sud et à l'ouest, bénéficient d'une connexion directe à l'un de ces cheminements, en pente douce, côté sud-est. Deux accès directs relient également le site au chemin piétonnier sud, renforçant la perméabilité du site.

L'accès aux véhicules se fait par le giratoire existant, menant à l'entrée principale du bâtiment et au parking. Ce dernier, perméable et arboré, s'intègre harmonieusement dans la bande végétale. Le parking, destiné aux personnels et aux visiteurs, comprend 22 places de stationnement, dont une PMR. Ce parking est mutualisé avec celui du centre communal polyvalent existant.

L'aménagement prévoit une zone de dépôt "minute", les accès secours et un accès pour les livraisons des services.



ELEVATION IMPLANTATION 1/500

projet n° 25

Café croissant

Henri Mardi Architectes Sàrl

1202 Genève / Suisse

responsables du projet

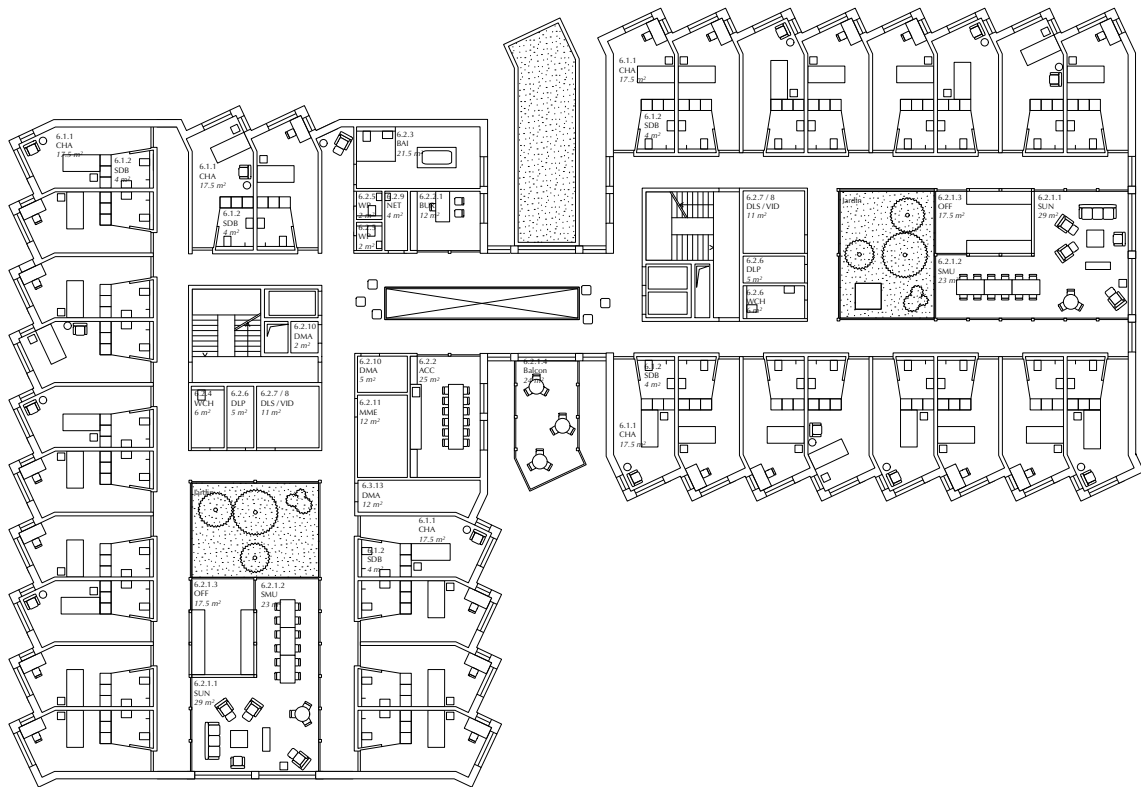
Raphaël Pache

Zeno Cattani

collaborateurs

Raphaël Pache

Zeno Cattani



Plan 1er et 2ème étage
1:200

Concours Fondation EMS La Venoge / site d'Éclépens

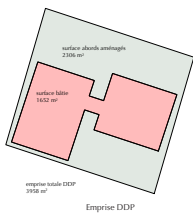
Café Croissant



Plan de situation
1:500

IMPLANTATION : DEUX VOLUMES EN UN

Le projet est implanté dans le périmètre proposé, permettant ainsi de conserver le maximum d'espace libre à l'ouest pour une future extension du collège ou d'autres constructions. Le nouvel EMS se présente sous la forme de deux volumes presque identiques, rectangulaires, orientés de manières différentes. Le premier a quasiment « pignon sur rue » et marque la présence de l'établissement vis-à-vis de la route, alors que le deuxième est retourné et légèrement plus haut dans la pente. Le décalage et le retournement des deux volumes permet de marquer l'entrée qui s'effectue au nord, entre les deux corps de bâtiments, mais également de faciliter les accès et aménagements nécessaires, tels que places de parking, accès motorisés et livraisons, regroupés et en lien avec l'entrée. L'implantation des deux volumes offre également des espaces extérieurs connectés mais organisés en deux parties : l'un au sud et l'autre au nord. Les deux parallélépipèdes sont reliés entre eux par une connexion étroite, permettant ainsi de lire clairement les deux volumes même s'ils forment en réalité un seul bâtiment.



ORGANISATION INTERNE : DEUX MAISONS CONNECTÉES

Le bâtiment est divisé programmatically en deux ailes visuellement distinctes mais reliées entre elles. Cette division permet la séparation claire des deux unités d'accompagnement en deux unités de vies séparées complètes. L'aile ouest, légèrement plus grande, intègre également les fonctions communes aux deux unités de vies. La fragmentation claire des deux unités de vie dans les étages permet une identification plus claire des résidents avec leur lieu de vie qui s'apparente ainsi d'avantage à une maison. Chaque maison bénéficie en outre d'un

généreux patio en son centre. Il apporte de la lumière depuis la toiture vers les salons et salles à manger et dans les couloirs, de la fraîcheur appréciée en été et de la verdure au coeur même du bâtiment.

UNE CONNEXION VERS LA TERRASSE ET LE PROGRAMME COMMUN

Les deux « maisons » de chaque étage sont reliées entre elles par une connexion largement vitrée et ouverte sur l'extérieur qui donne accès à la terrasse commune. Cette terrasse prend la forme d'une structure indépendante logée dans l'entresol entre les deux maisons et s'étend jusqu'à la façade sud. Couverte, protégée des vents et des fortes chaleurs en été, mais idéalement exposée, elle offre un espace de qualité aux résidents. La connexion vitrée qui s'étend d'un nouvo à l'autre et est perforée en son centre pour relier visuellement les trois niveaux entre eux, du rez-de-chaussée à la toiture. Les accès aux espaces communs aux deux unités de vie de chaque étage se font depuis cette connexion, indépendamment de chaque unité. Les deux unités peuvent ainsi fonctionner indépendamment l'une de l'autre et un espace tampon donne accès aux fonctions communes.

UN SYSTÈME EN DEUX PARTIE AU REZ-DE-CHAUSSEE

La répartition du programme dans deux volumes trouve également son écho au rez-de-chaussée. L'entrée se fait entre les deux ailes du bâtiment, au nord, sous le couvert. Le hall et l'accueil trouvent leur place dans l'espace de connexion entre les deux volumes. Cet espace donne accès aux circulations verticales de part et d'autre et est baigné de lumière vitrée et ouverte jusqu'à la toiture. Les espaces collectifs de l'EMS sont logés dans l'aile ouest, le long du jardin. Conçus en entilade (caterina, salle à manger et salle polyvalente), ils sont en lien direct avec les cuisines. Ces dernières s'étendent jusqu'au nord du bâtiment où se situent également la buanderie et l'espace pour les conteneurs, en lien avec les places de livraisons regroupées le long de la façade.

Dans l'aile est sont regroupées toutes les fonctions administratives et liées au personnel ainsi que le centre d'accueil temporaire. Ce dernier est en lien direct avec le couvert d'entrée et le hall principal du bâtiment. Entre les deux bâtiment, au sud, la terrasse principale trouve sa place sous les terrasses des étages et s'étend vers le jardin. Des entrées secondaires dans chaque aile facilitent l'accès au personnel, vers les cuisines ou les espaces administratifs ou de vestiaire.



DES ACCÈS REGROUPÉS ET OPTIMISÉS

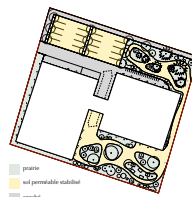
L'accès à l'EMS s'effectue selon les demandes formulées, par une route depuis le collège. L'espace dédié aux véhicules motorisés, asphalté, est réduit au strict minimum. Le parking se situe au nord de la route d'accès, sur la parcelle, les places de livraison le long de la route au bord de la façade et la dépose sous le couvert se fait au bout de la route. Cette dernière se rétrécit pour permettre un accès aux places de stationnement pour les deux roues.

DES AMÉNAGEMENTS PERMEABLES

Le reste des aménagements extérieurs hors route d'accès est perméable. L'ensemble des surfaces de parking est réalisé dans un sol de type gravier fin stabilisé, à l'image des cheminements dans les jardins et des terrasses. Ce sol permet non seulement l'infiltration des eaux, mais est également adapté aux fauteuils roulants. Il permet en outre de lutter efficacement contre la surchauffe estivale.

DEUX JARDINS DISTINCTS

Les aménagements extérieurs prévoient la création d'un parc en deux parties, au sein de chaque serpentent les cheminements piétons: un jardin au sud, sur lequel s'ouvrent les espaces collectifs, la terrasse, le hall d'entrée, la salle de pause du personnel et son espace extérieur ainsi que le bureau et un jardin au nord, du côté de l'entrée. Les deux jardins sont reliés le long de la façade du bâtiment à l'est et permettent la création de deux ambiances distinctes au sein des espaces extérieurs à disposition des résidents. Les aménagements font écho à cette subdivision, tout comme les essences choisies. Au sud, des grands arbres à feuilles caduques permettent au soleil de rentrer dans l'EMS en hiver mais le protègent en été. Au nord, des pins, sapins et autres résineux gardent leurs aiguilles tout au long de l'année. Des deux côtés, des arbustes et un des prairies laissées au naturel accueillent des zones d'assise, des espaces ombragés, mais également, dans la partie sud, une zone dédiée à la mobilité, un jardin thérapeutique et une zone clôturée pouvant accueillir de petits animaux.



Aménagements extérieurs
1:1000

UNE CONSTRUCTION EN BOIS

Dans ce projet, la réduction de l'énergie grise du bâtiment est déterminante et s'appuie sur un choix éclairé de matériaux recyclables. Le sous-sol, en contact avec le terrain, est prévu en béton recyclé. Son emprise est réduite au minimum afin de limiter les excavations. Le niveau du sous-sol est maintenu au-dessus du niveau piézométrique afin d'éviter toute demande de déroquation. La structure de l'édifice est, hors nouvo, conçue intégralement en bois. Afin d'envisager l'utilisation de bois local, la structure en poteaux poutres prévoit des sections standardisées et renonce à une utilisation de BLC ou de dalles bois industrielles. Le bâtiment est conçu comme un jeu de construction simple: répétition des éléments de façades et des structures porteuses, faibles portées, rationalité constructive. Les déchets à la construction sont minimisés, réalisables car démontables et la structure permet une grande liberté d'usage futurs. La paille ventilée du bâtiment est conçue en panneaux de bois pouvant être produits par des scieries de proximité. Elle est enduite d'une lasure de prégrésillage afin d'anticiper et de réguler le vieillissement du bois, sans besoin d'entretien régulier.

UNE ISOLATION EN PAILLE ET BOIS

L'isolation thermique prévue est composée de paille insufflée de type IsoStroh, couplée à une isolation moelle en fibre de bois. L'impact environnemental des deux types d'isolation est très faible. Ils sont simples à mettre en oeuvre. L'isolation de paille requiert une épaisseur conséquente, toute trouvée entre les sections de la structure en bois. Elle offre de plus une qualité de l'air et un confort intérieur excellent. La composition de la façade garantit une isolation acoustique optimale et une protection efficace contre les basses fréquences du bruit routier.

UN SYSTÈME DE CHAUFFAGE DURABLE ET ACCESSIBLE

Le bâtiment sera relié au chauffage à distance. Une distribution par radiateurs basse température est privilégiée à un système de chauffage au sol. Cela permet d'éviter de noyer les éléments techniques de chauffage dans la dalle et d'en garantir l'accès. Les éléments techniques et les réseaux sont accessibles, réparables, remplaçables et recyclables, ce qui ne serait pas le cas avec des serpentins intégrés. Ils sont indépendants de la structure du bâtiment pour plus de durabilité et de flexibilité.

projet n° 26

L'Oasis d'échanges

GNWA - Gonzalo Neri & Weck Architekten GmbH

8005 Zürich / Suisse

responsable du projet

Marco Neri

collaborateurs-trices

Cristina Gonzalo Nogués

Markus Weck

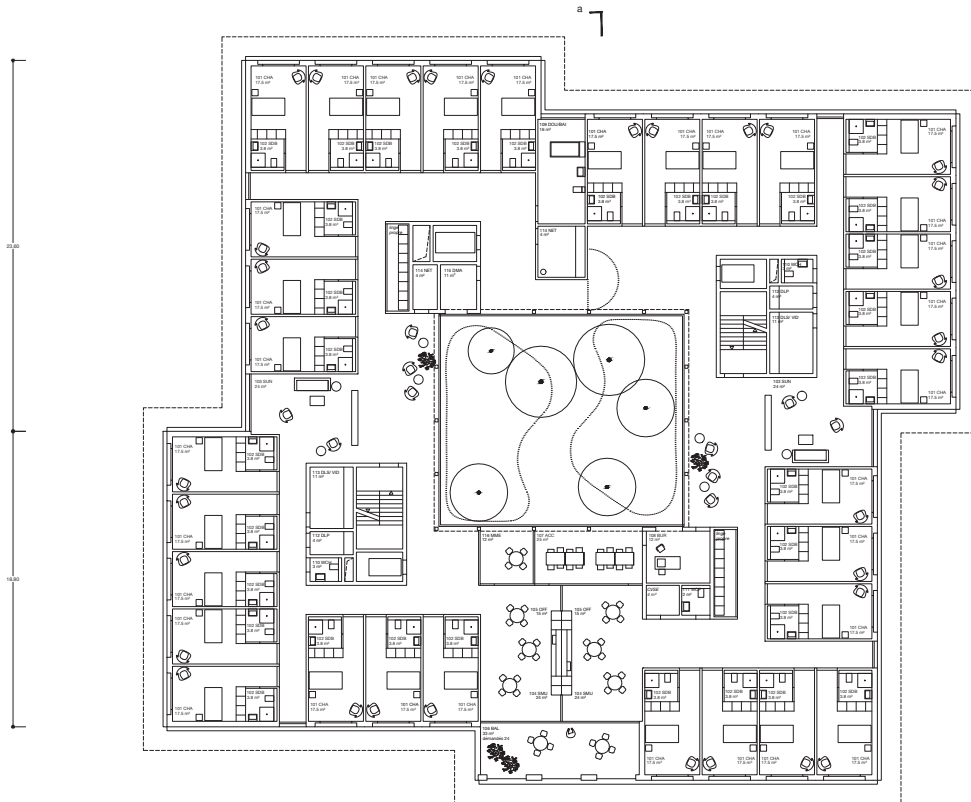
Anita Gustuti

Nicolò Riccardo Lastrico

Adriana Balagué Reventós

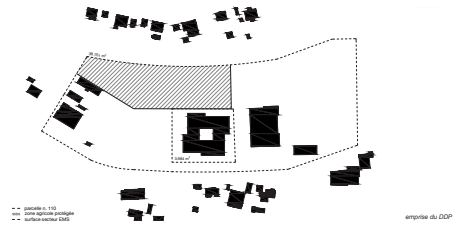


concept de préfabrication



CONCOURS FONDATION EMS LA VENOGE / SITE D'ÉCLÉPENS

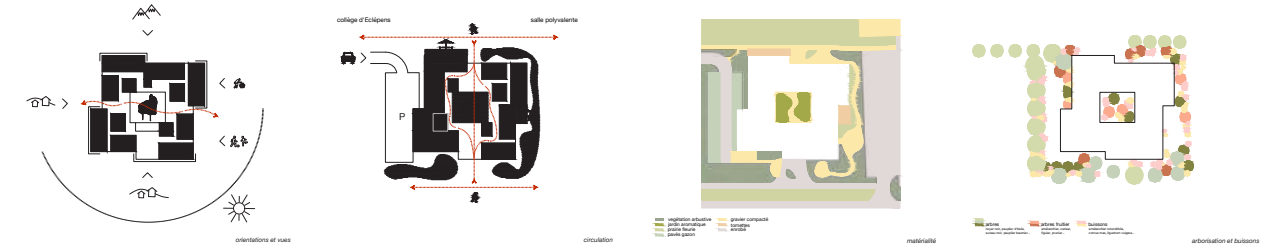
L'OASIS D'ÉCHANGES



Implantation
 La parcelle existante au ruisseau EMS "La Venoge" est située à proximité immédiate du centre du village d'Éclépens. Cette localisation stratégique offre un fort potentiel pour le développement d'un nouveau quartier, favorisant une intégration harmonieuse dans le tissu existant et renforçant les interactions sociales et intergénérationnelles. Le site est délimité au nord par les voies locales et une zone agricole non constructible, à l'ouest par l'axe du village, à l'est par le bâtiment de la salle polyvalente, et au sud par la rue principale. Le terrain communal se divise en trois secteurs distincts : la parcelle du concours, une parcelle agricole prescrite au nord et à l'ouest, et une future extension possible au sud. Le bâtiment implanté est compact et s'élève sur trois étages au sud-ouest et sur deux étages au nord. Il est composé de quatre volumes organisés autour d'une cour intérieure, ce qui permet de répondre efficacement aux exigences du programme tout en créant un espace sécurisé et contrôlé au cœur du projet. Les déplacements des volumes respectent l'axe de la parcelle, renforçant son intégration dans le contexte villageois. Cette morphologie de bâtiment permet également plusieurs avantages : elle crée des espaces extérieurs variés, des espaces protégés favorisant des usages diversifiés, ainsi que des possibilités de développement futur. L'implantation tient compte des contraintes acoustiques liées au bruit provenant de la rue. Bien que les normes sont récemment actualisées, le bâtiment est volontairement positionné en retrait pour minimiser l'impact sonore. Ce choix, en outre, contribue à créer une véritable oasis, maximisant la distance par rapport à la source de bruit et protégeant efficacement les espaces sensibles situés en façade sud.

Accessibilité
 L'accessibilité du bâtiment a été pensée pour répondre à des usages variés tout en intégrant harmonieusement dans le contexte existant. Les entrées principales sont directement reliées aux deux cheminements structurants reliant l'école et la salle polyvalente, renforçant le rôle central du projet dans le village. Au nord, un nouveau chemin piétonnier, les caractéristiques piétonnières et traversant une zone calme, dessert une entrée, située près de la parcelle agricole. Cette entrée permet également l'accès au centre d'accueil temporaire ainsi qu'à plusieurs espaces communs, tels que la cantine et la salle polyvalente. Placée à l'écart de la route, cette entrée bénéficie d'un environnement apaisé et de vues dégagées vers le grand paysage. Cette entrée principale orientée vers le sud constitue l'adresse officielle du bâtiment. Elle est connectée à un cheminement piétonnier qui longe la rue, assurant une liaison fluide avec le réseau existant et les infrastructures du village. Bien que distinctes, les deux entrées sont reliées à l'intérieur par une circulation fluide et perméable. La cour intérieure, espace protégé et végétalisé au cœur du projet, établit un lien visuel et fonctionnel entre ces deux accès. L'accès au parking se situe à l'ouest, via un chemin dédié. Le stationnement, conçu sur le côté ouest du site, minimise son impact visuel et sonore, tout en préservant les espaces paysagers autour du bâtiment. Les accès techniques, notamment pour les livraisons de la cuisine et de la buanderie, sont également situés à proximité du parking. Cette organisation garantit une séparation claire entre les flux techniques et les circulations pour résidents et visiteurs.

Aménagements extérieurs
 Les aménagements extérieurs du projet ont été conçus pour offrir des espaces fonctionnels, agréables et durables, tout en renforçant le lien avec l'environnement naturel et le contexte villageois. Au sud, une placette d'entrée en retrait de la rue est aménagée avec des fleurs vertes et une arboriculture soignée. Ces plantations apportent ombre et fraîcheur, créent un espace accueillant et contribuent à l'identité du lieu. Cette zone, une autre placette est reliée au nouveau cheminement piétonnier longeant la parcelle agricole. Cet espace calme inclut une terrasse adossée à la cantine ainsi qu'un espace extérieur dédié au centre de jour, offrant des vues dégagées sur le paysage environnant. Ces deux aménagements favorisent les interactions et les échanges tout en renforçant l'accueil visuel, renforçant ainsi les échanges intergénérationnels. L'ensemble des aménagements favorise les interactions entre résidents et en garantissant une distribution sécurisée. On voit en particulier une salle d'attente à l'organisation des voies d'accès de stationnement, qui relie les communs et les salles, situés à proximité des services techniques tels que la cuisine et la buanderie. Le parking, composé de deux zones, protège des surfaces perméables pour limiter l'imperméabilisation des sols et faciliter l'infiltration des eaux de pluie. Au cœur du bâtiment, la cour centrale joue un rôle clé. Cet espace intime et protégé, partagé entre les résidents et les visiteurs, est conçu comme un véritable jardin. Sa végétation contribue à la régulation thermique naturelle en créant de l'ombre et en réduisant l'impact du soleil, tout en créant un environnement sécurisé pour les résidents, assurant une surveillance accrue. La végétation, composée de plantes et d'arbustes locaux, valorise le paysage existant tout en renforçant la biodiversité. De grands arbres, plantés le long des limites est et ouest de la parcelle, offrent de l'ombre, réduisant les îlots de chaleur et assurant une transition douce avec l'environnement. Le projet est favorisé par des matériaux perméables pour une gestion durable des eaux de surface. Les cheminements, les parcs et les espaces sont conçus pour réduire les îlots de chaleur. Des éléments complémentaires tels que des rizières à oiseaux et à chauve-souris pour les insectes, des tables de planification et des espaces de jeu renforcent le projet, encourageant les rencontres et le dialogue. Ensemble, ces aménagements créent un environnement extérieur harmonieux, respectueux des principes écologiques et durables.



projet n° 27

Claude

andrea pelati architecte sa

2000 Neuchâtel / Suisse

responsable(s) du projet

Andrea Pelati

Leonardo Coppola

Jonathan Vuillot

collaboratrice

Laura Giorgianni



concours Fondation EMS La Venoge / site d'Eclépens - Claude

Inserion dans le site

Le site désiné pour accueillir le nouvel EMS se trouve à l'entrée du village, entre l'école et la salle polyvalente. L'implantation en partie Nord-Est de la zone affectée à des besoins publics permettra, à terme, d'accueillir l'extension des équipements scolaires en partie Ouest. Ce positionnement en retrait et en longueur permet de s'éloigner tant que possible des nuisances sonores causées par la route de la Graveyre.

Bâti au fil du temps le long de la route principale, le village d'Eclépens se compose de constructions hétérogènes, plus ou moins liées, comportant une majorité de toits en pente propre à l'architecture vernaculaire composant le tissu urbain agricole. Dans cette idée, et afin de préserver l'échelle bâtie locale, le projet s'inspire et se développe selon trois volumes principaux de proportions différentes, et un quatrième, plus bas, conférant à l'ensemble un aspect domestique plutôt qu'institutionnel. Une pergola aménagée au Sud termine la composition du projet.

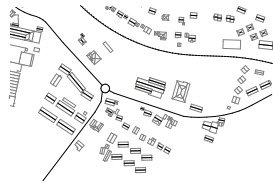
Accès

Respectant la volonté du Maître de l'ouvrage, on accède au projet depuis l'angle du parking de l'école. Les places de parc au Nord laissent un potentiel de développement de stationnement pour les besoins futurs du site.

Le chemin d'accès mène à une place d'accueil faisant le lien entre mobilité douce, espace d'entrée à couvert et zone de livraison.

Les entrées secondaires pour l'administration à l'Ouest ainsi que les services et le personnel au Nord permettent de gérer aisément les flux en assurant un contrôle d'accès simplifié.

Le centre d'accueil temporaire, en lien avec l'établissement mais fonctionnant différemment du reste de l'institution, trouve un accès couvert en retrait, renforçant l'idée du « comme à la maison ».



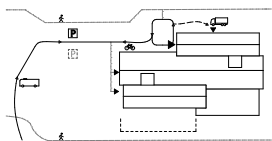
Amenagements extérieurs

L'implantation proposée dégage une diversité d'espaces extérieurs, plus ou moins délimités et sécurisés, favorisant des usages variés et adaptés aux différents profils des résidents.

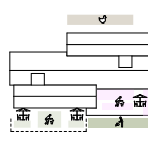
La pergola définit la cour, espace de déambulation protégé et clos, sans pour autant être stigmatisant. Séparés tout en conservant un lien, deux terrasses se dessinent pour l'institution et l'accueil de jour temporaire.

Le jardin potager au Sud, délimité par un talus, ainsi que le verger au Nord, permettent des activités renforçant l'autonomie et les liens entre résidents.

Le jardin suspendu et les patios au premier étage, ainsi que les balcons au second, sont conçus pour répondre aux besoins des résidents les plus sédentaires ou nécessitant une surveillance accrue.



- Le potager
- La cour
- Le verger
- Le jardin suspendu

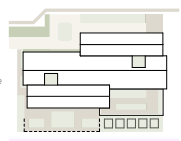


Espèces végétales

- arbres existants
- arbres
- arbustes
- fruitiers
- plantes aromatiques et graminées

Revêtements de sol

- pavé gazon
- végétal
- minéral perméable
- gravier stabilisé



Plan de situation
0 5 25



projet n° 28

Cheek to cheek

Bellara Berther Architectes

1205 Genève / Suisse

responsables du projet

Christophe Berther

Istabrak Bellara

collaboratrice

Martina Capelli

spécialistes-conseils

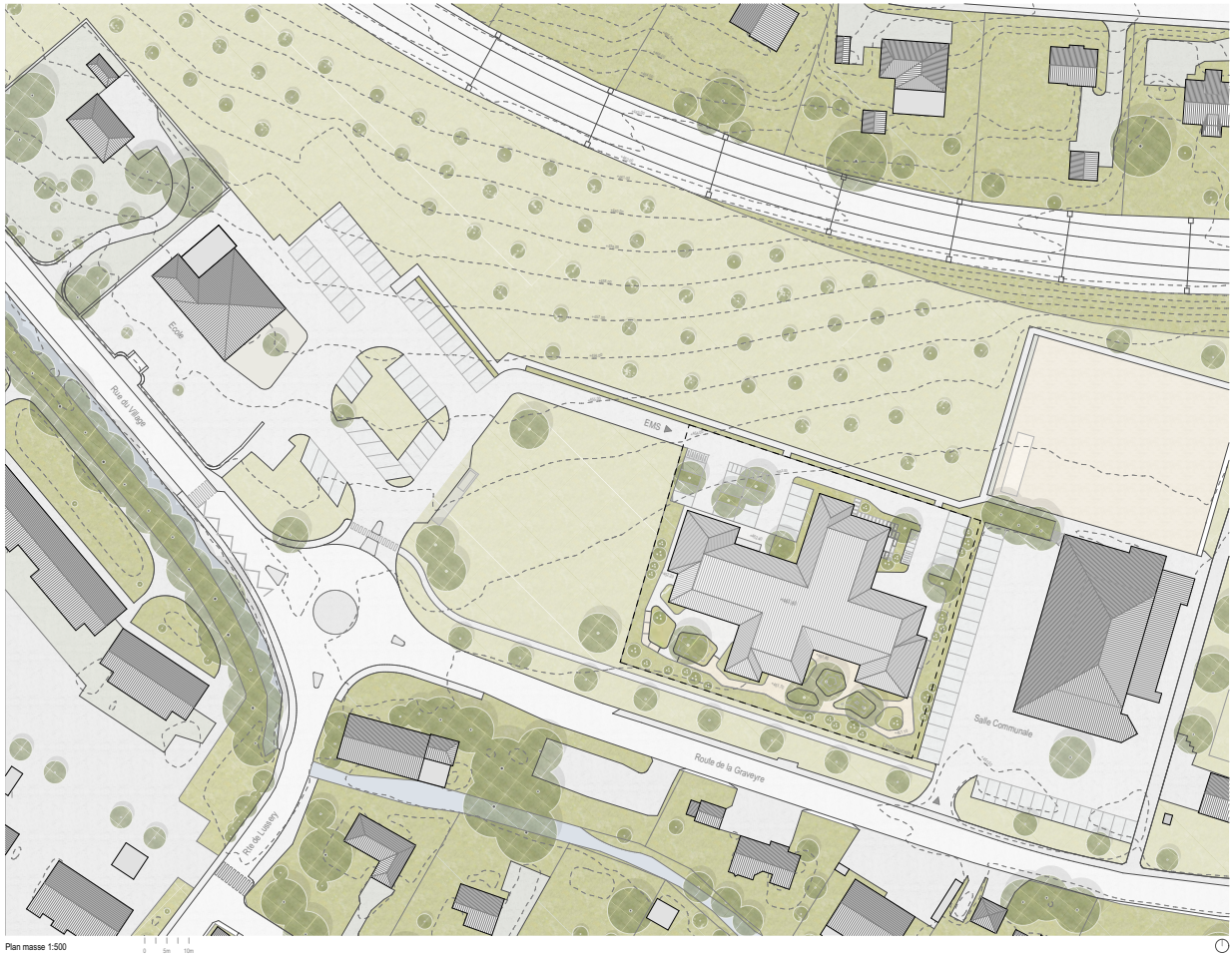
Studio Mint Sàrl Architectes-paysagistes

Marion Festal

Thomas Boyer



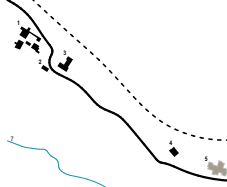
Concours Fondation EMS La Venoge - site d'Éclépens _ cheek to cheek



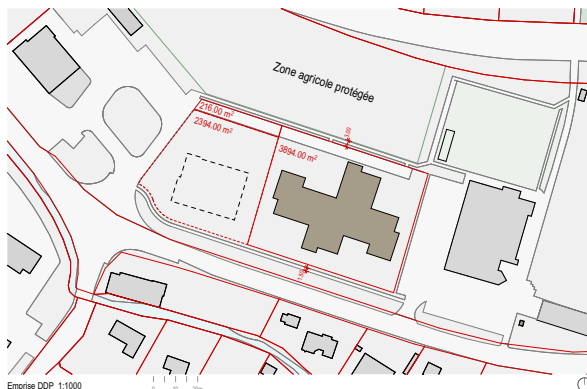
Plan masse 1:500



Château d'Éclépens



Autre villageois



Emprise DDP 1:1000

Intégration

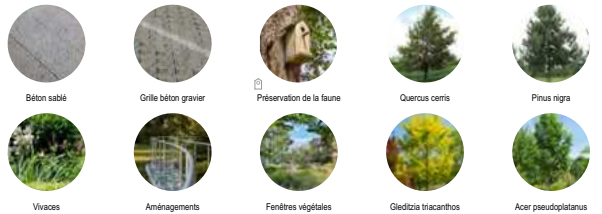
L'idée est d'offrir au village d'Éclépens un nouveau bâtiment respectueux, écologique et qualitatif. L'analyse de la morphologie du bâti existant, met en évidence un nombre important de toitures en pente, significatif pour la région. Parmi la plupart des villas, l'école, la salle communale ainsi que le château se caractérisent par des charpentes variées mais homogènes. À l'image de leur toque, les plans participent à l'expression de leur volumétrie. Ils offrent des ambiances originales par imbrications et articulations, pour certains, mettant en évidence des redents d'une richesse indémodable.

Concept architectural

À l'image de l'existant, le parti architectural pour le futur EMS de la Venoge est de créer une homogénéité par jeux de décrochements tirant la continuité d'un bâtiment. Les volumes dialoguent avec le bâti existant et produisent ainsi une alternance de vues intérieures et extérieures particulières et personnalisées. Le rez-de-chaussée permet aux résidents de garder un contact visuel avec le paysage et la nature tout en se sentant chez soi. Le plan des étages se compose d'alliances raisonnées de chambres, laissant place aux parties communes et aux loggias/terrasses. Les longs couloirs sans lumière naturelle sont évités et remplacés par un débâlage contrôlé de zones communes et de chambres positionnées en fonction des unités demandées. L'organisation des espaces à l'étage se base sur le respect de l'intimité du résident tout en bénéficiant d'un espace de qualité baignant constamment dans la lumière naturelle.

Implémentation

L'implémentation du futur EMS se situe entre l'axe ferroviaire Yverdon-les-Bains / Renens et le long de la route de la Graveyre, tronçon sur la voie entre la Sarraz et Oulens-sous-Echallens. Le site d'intervention se situe entre deux programmes publics dont le collège d'Éclépens et la salle communale. La parcelle est bordée de deux axes à mobilité douce au nord et au sud. L'axe au nord se connecte au passage sous voie vers la gare d'Éclépens, celui du sud, connecte l'école à la salle communale. L'accès au site est sollicité par le nord de la parcelle, permettant, à l'avenir, un développement du secteur entre le futur EMS et l'école.



Aménagement extérieur / accès / faune

Le projet paysager s'inscrit à l'échelle du coteau en s'intégrant finement dans la topographie générale. L'accès principal se fait au nord-ouest, les visiteurs se garent au cœur du parking après avoir rejoint le pavé de l'EMS. Cette petite place est un premier espace de pause et de rencontre. Une transition douce entre l'intérieur et l'extérieur. Au nord-est le parking se prolonge jusqu'à l'aire de livraison. Nichés au cœur de la végétation, le terrasse des employés leur offre un espace de respiration à l'écart des résidents. Le sud de la parcelle, bien exposé, est dédié au parc. Celui-ci invite résidents et employés à la diambulation autour de grands arbres plantés de vivaces et de pelouses. On y trouve un parcours pédagogique et des équipements sportifs adaptés pour stimuler les séniors, des bacs surélevés pour plantes potagères et aromatiques, des bancs pour profiter de l'ombrage des grands arbres et de la diversité de floraison des massifs. Le pourtour du parc est délimité par une frange arbustive indigène intégrant une clôture fine permettant d'apporter en même temps sécurité et biodiversité. Comme le relie le Forum Biodiversité suisse, pour enrayer la perte constante de biodiversité, des efforts accrus sont nécessaires non seulement dans le domaine de la protection de la nature, mais aussi dans tous les secteurs touchant de près ou de loin à l'utilisation des ressources naturelles et à l'occupation du territoire. Le site au plan d'action de l'état de l'aud (période 2019-2030), il est proposé de créer des abris pour différentes espèces d'oiseaux migrateurs. Au sud, un cordon végétal arboré et surélevé suit les courbes de niveau. Il permet de réduire les nuisances sonores en lien avec la route de la Graveyre.

Organisation et programme

Le bâtiment s'organise afin de remplir aux besoins liés à une classe d'âge avancée et de son personnel accompagnant. Les différents espaces communs se disposent de manière à faciliter l'orientation des personnes tout en permettant de créer à la fois des espaces spacieux et plus privés. Le rez-de-chaussée s'organise autour d'un généreux espace traversant, le centre d'accueil temporaire s'ouvre sur le parvis de l'entrée en relation avec l'espace public. La cafétéria et le kiosque sont partie intégrante du cœur du bâtiment et s'ouvrent sur le parc. La position et la configuration de la salle polyvalente, en relation étroite avec le restaurant et avec le jardin, permet d'imaginer des aménagements évolutifs suivant les besoins. Le restaurant bénéficie d'un rapport visuel direct avec la cuisine, permettant aux résidents de voir les cuisiniers à l'œuvre. Les programmes professionnels et locaux techniques au rez sont situés dans des ailes distantes Nord et Est. L'administration est proche du parking, tandis que la buanderie et la cuisine sont en relation directe avec la zone de livraison. Chaque étage abrite une unité d'accueil, divisée en deux unités de vie. Chaque unité de vie dispose d'un ascenseur et d'un escalier arrivant directement aux espaces semi-privés. Les lieux communs s'ouvrent sur des terrasses offrant une orientation et une vue différente sur le paysage selon le lieu qui le rend unique et repérable. Entre deux unités de vie se trouvent les locaux de personnels communs aux deux unités. Profitant de la toiture en pente, les combles sont entièrement utilisés par les espaces de services et les locaux techniques. Des ouvertures architecturales ponctuelles permettent d'éclairer de manière naturelle les pièces et les couloirs.

projet n° 29

PAPILLON

MANUEL RODRIGUEZ architecte

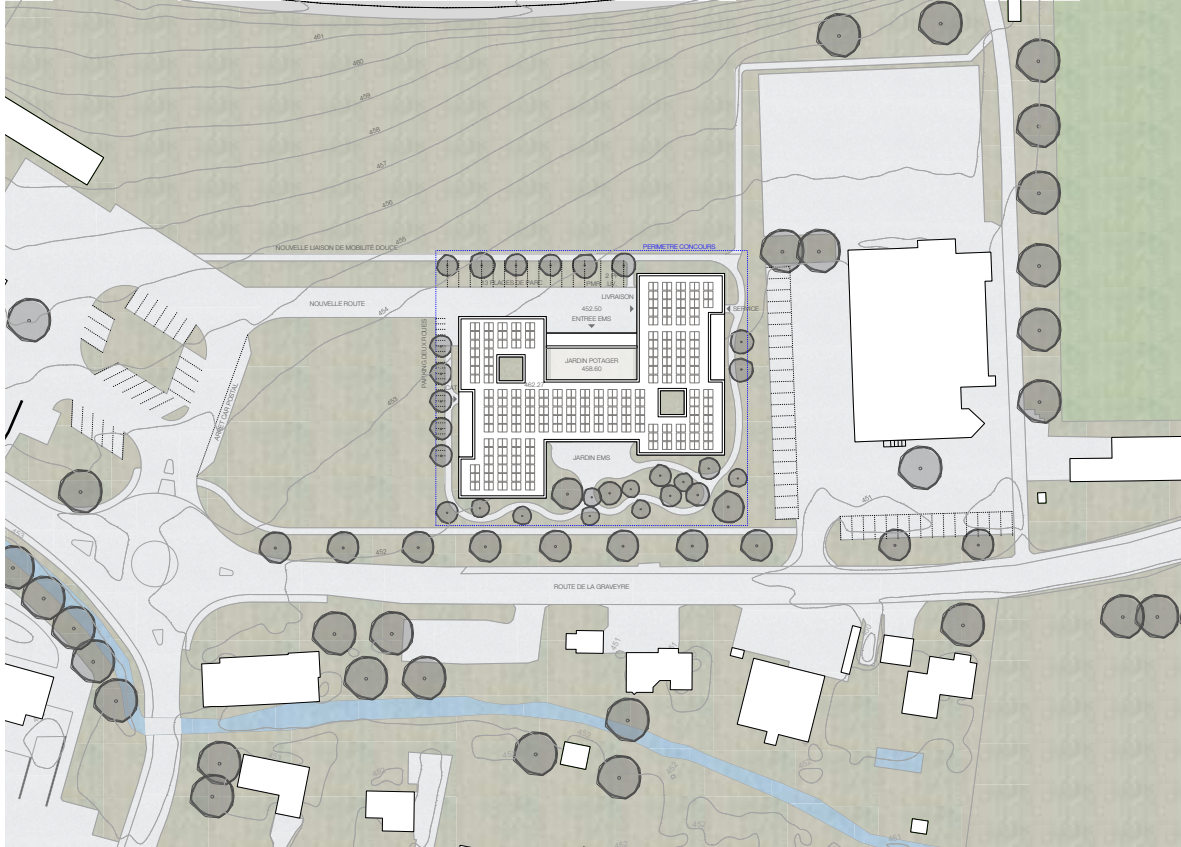
3960 Sierre / Suisse

responsable du projet

Manuel Rodriguez



ETAGE 2



CONCEPT

Le projet prévoit la réalisation du nouvel EMS autour de deux unités principales.

Ces espaces sont reliés par une zone intermédiaire, pensée comme un lieu polyvalent favorisant les échanges, la relaxation et la circulation pour tous les utilisateurs.

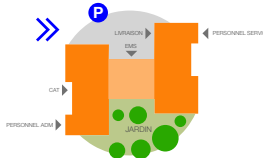
Cette configuration offre une grande flexibilité : elle peut être perçue comme un ensemble unitaire ou comme des entités autonomes, permettant notamment de séparer une unité si nécessaire pour optimiser son fonctionnement.

DEUX COURTS

La morphologie du bâtiment définit deux sous-espaces qui le mettent en relation avec son contexte.

1. Une cour d'entrée s'ouvre au nord-ouest sur la nouvelle route d'accès. Comme une petite place d'accès, elle offre une relation directe avec la zone agricole au nord ainsi qu'une ouverture sur la colline du Mormont.
2. Le jardin au sud-est qui s'ouvre sur la vie du village et permet une interaction avec ce dernier.

Le espace de bâtiment qui se situe entre ces deux espaces est dédié aux espaces collectifs et assure transparence entre la place d'entrée au nord et le jardin au sud.



DES ACCES DISTINCTS

L'ensemble des véhicules ainsi que les places de livraisons sont réunis dans un parking à au nord du site. Les flux de mobilité sont ainsi clairement séparés.

Les accès des collaborateurs sont également bien distincts des entrées des visiteurs et des résidents.

PARCOURS INTERIEUR

Aux Etages Un parcours fluide de distribution connecte harmonieusement les deux ailes, offrant des vues alternées sur les jardins, la cour, le village ou les collines au loin. Un espace central qui réunit les zones communes aux unités, est partagé par les deux ailes il intègre les ascenseurs et les escaliers, chaque unité dispose d'un accès indépendant permettant leur éventuelle privatisation.

CONSTRUCTION ET PRODUCTION D'ENERGIE

Le projet privilégie une construction à faible empreinte carbone. Les travaux d'excavation sont réduits au minimum, avec un sous-sol uniquement prévu sous le volume est. Les structures en contact avec le sol, ainsi que les noyaux verticaux de distribution assurant le contreventement, sont réalisés en béton armé.

La structure porteuse verticale est composée de piliers en bois massif, tandis que les dalles combinent deux matériaux : du bois massif en partie inférieure pour la traction, et du béton en partie supérieure pour la compression.

Des panneaux solaires, à la fois thermiques et photovoltaïques, sont installés sur les toits pour contribuer à la production d'électricité et d'eau chaude sanitaire.



VUE FAÇADE SUD - JARDIN

CONCOURS FONDATION EMS LA VENOGÉ / SITE D'ÉCLÉPENS

PAPILLON



projet n° 30

CAFÉ - CRÈME

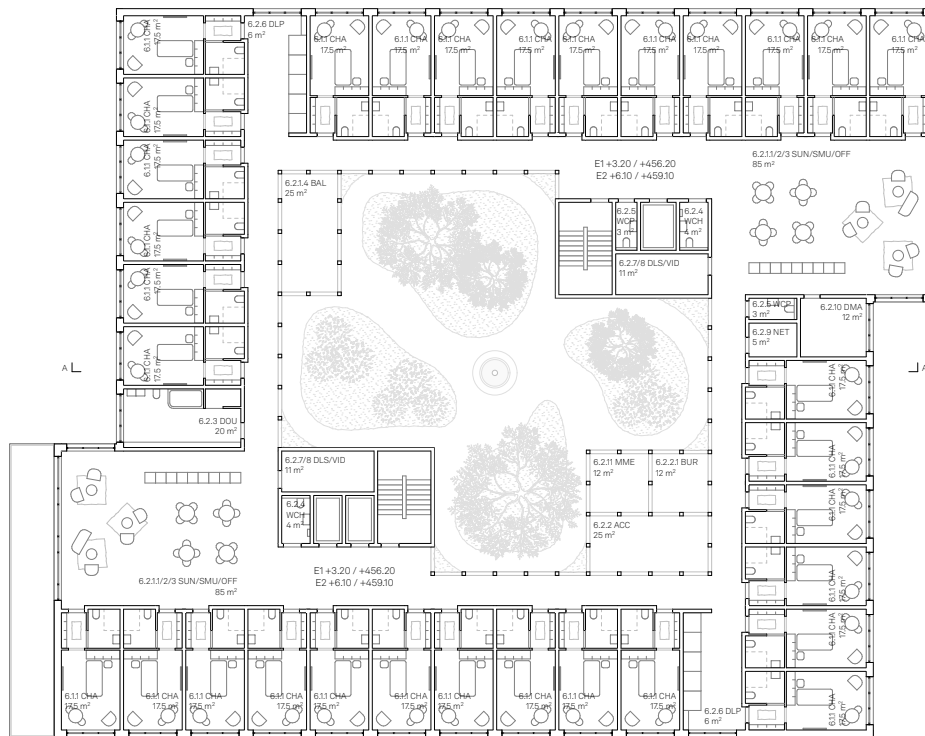
Amorim Ducry architectes

1762 Givisiez / Suisse

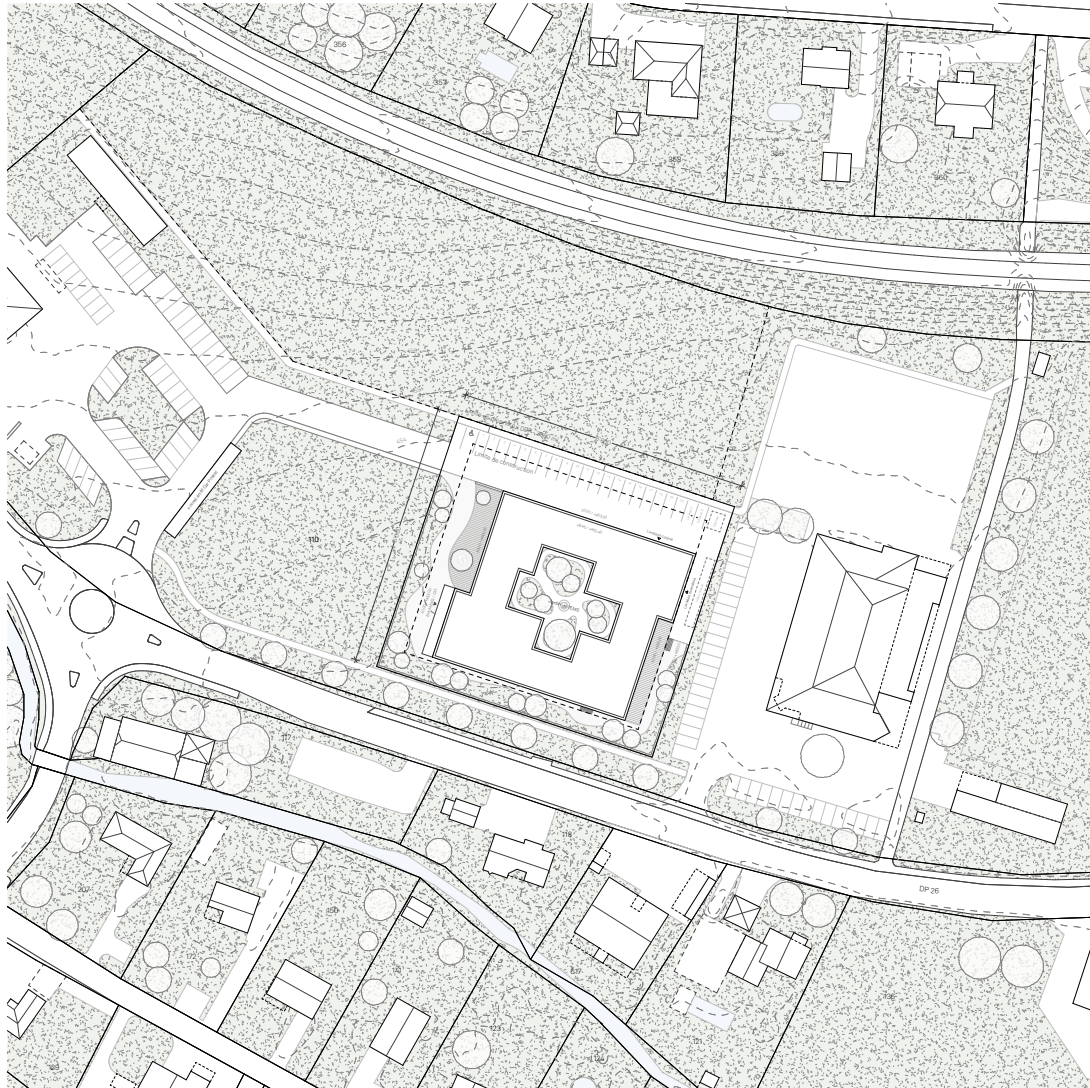
responsables du projet

Joël Amorim

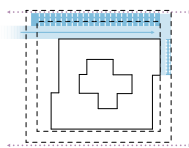
Benjamin Ducry



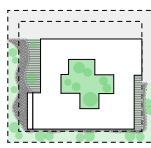
1:200_étages 1 et 2



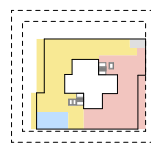
1500_situation



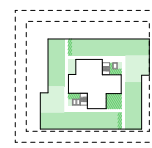
- Mobilité**
- 23 places (dont 2 invasives + 1 mobilité réduite)
 - 30 places deux-roues (vélos, motos, scooter)
 - Liasons mobilité douce



- Traitement des sols**
- Jardin thérapeutique
 - Percé de l'EMS
 - Accès carrossable
 - Promenade
 - Terrasses



- Organisation rez-de-chaussée**
- Locaux techniques
 - Espaces collectifs
 - Espaces prof.
 - CAT



- Organisation étage**
- Unités d'hébergement (Chambres)
 - Unités d'hébergement (Espaces communs)
 - Unités d'hébergement (Accompagnants)

1:1000_schémas

Implantation et accès

L'EMS La Venoge s'implante sur la partie est de la parcelle mise à disposition. Son accès principal est assuré par une nouvelle route située à l'extrémité nord du site, laquelle dessert également une extension des équipements scolaires prévus sur la même parcelle. Les places de stationnement sont aménagées le long de cette route, jouant un rôle de filtre entre l'enceinte de l'EMS et l'axe de mobilité douce au nord. Ce dispositif offre également la possibilité d'étendre le parking le long de la voie, en cas de besoin.

Typologie et organisation spatiale

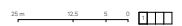
La typologie en «O» de l'EMS répond de manière pragmatique à la géométrie définie par le DUP. Cette forme compacte optimise l'emprise au sol du bâtiment sur une parcelle relativement restreinte, tout en préservant un espace généreux pour un développement futur sur la partie restante du site. La forme en «O» permet la création d'un vaste jardin central, véritable cœur vert de l'EMS. Cet espace protégé des nuisances extérieures garantit un cadre calme, sécurisé et apaisant pour les résidents.

Espaces extérieurs

Les espaces commensaux sont confinés à l'extrémité nord du site, garantissant une séparation totale avec les flux piétonniers. En complément du jardin central occupant le cœur de l'EMS, un parc s'étend autour du bâtiment, offrant des espaces extérieurs variés et accueillants. À l'avant, il se décline généreusement pour inclure une vaste terrasse, conçue pour accueillir les résidents et leurs visiteurs dans un cadre convivial. À l'arrière, une terrasse dédiée au personnel est aménagée dans une zone plus restreinte, à l'écart de la vie quotidienne de l'EMS, offrant un espace de détente privilégié. Une promenade serpente à travers le parc, invitant à la flânerie sous la canopée des arbres.

Organisation interne

Au rez-de-chaussée, une séparation naturelle s'établit entre les espaces collectifs et les zones professionnelles. Les espaces de vie, ainsi que le CAT, sont stratégiquement positionnés en lien direct avec l'entrée principale du bâtiment. Le grand patio central offre des perspectives traversantes au sein du bâtiment. L'accès au quartier à l'usage d'une position clé à proximité immédiate de l'entrée et des espaces collectifs, assure un déplacement fluide et pratique pour tous les usagers. La buanderie et la cuisine de production bénéficient d'un accès direct depuis le parking au nord, optimisant les flux pour les livraisons et la logistique.



projet 31

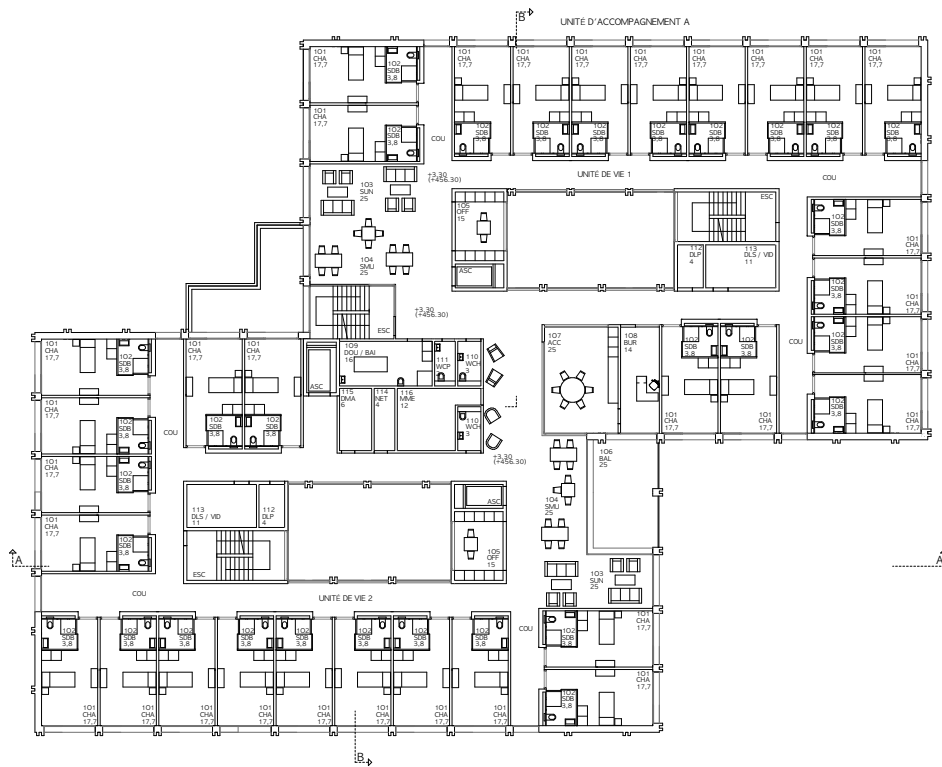
Marchons ensemble

ERERE Architecture Urbanisme

75010 Paris / France

responsable du projet

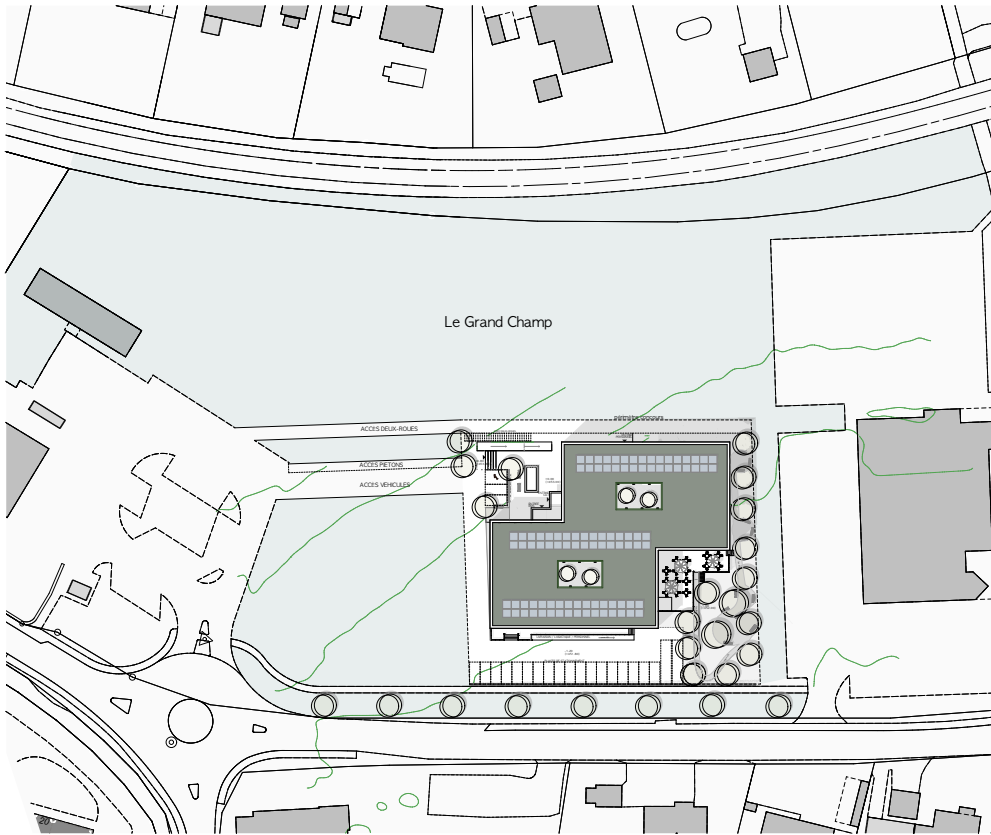
Ferdinand Erere



plan étage 1 1/200 - niveau +3.30 (+456.30)

Concours Fondation EMS La Venoge / site d'Eclépens

Marchons ensemble



implantation

L'ensemble architectural s'inscrit dans la géométrie du terrain et se réfère à la forme urbaine du site à l'abri des nuisances environnementales.

En s'alignant aux bâtiments existant sur le site, l'implantation du nouveau bâtiment est dictée par la volonté de souligner les diverses qualités du site qui offre notamment de grands dégagements sur les paysages avoisinants.

Au nord de la parcelle, un grand parvis marque l'entrée.

Au sud, on retrouve un grand jardin sécurisé ponctué par diverses zones de repos et d'aménagements paysagers, jeux de lumière, couleurs et parfums.

Ce nouveau bâtiment compact permet une réécriture du lieu et une connexion avec le territoire. L'insertion en douceur ne modifie pas la topographie du site.

fonctionnement

L'organisation du programme est rationalisée. Un sous-sol réduit accueille les locaux techniques et autres espaces professionnels. Le rez de chaussée est occupé par les espaces communs, des espaces professionnels et le centre d'accueil temporaire (CAT). Chaque unité d'accompagnement s'organise sur un étage. Les 64 chambres ont des orientations différentes.

Les chambres s'organisent en boucle, permettant une circulation centrale qui tourne autour des patios et qui se dilate pour accueillir les espaces communs, les séjours, les salles à manger et la terrasse. Les unités de vie sont connectées entre elles, ce qui crée un sentiment de communauté.

La volonté d'ouverture se poursuit dans le bâtiment par l'aménagement de deux patios arborisés offrant une belle perméabilité visuelle aux espaces intérieurs en proposant un paysage intérieur aux unités de soins qui le bordent. Ces espaces majeurs représentent des repères évidents pour les résidents, favorisant les interactions visuelles entre eux et l'ensemble des usagers, ils génèrent une grande transparence au cœur du bâtiment ainsi que de généreux apports de lumière naturelle, créant ainsi un véritable monde intérieur.

La géométrie du nouveau bâtiment permet d'organiser le programme de manière efficace, en accueillant une unité d'accompagnement par étage, se développant autour des patios. Les salles à manger et les séjours sont aménagés au cœur du bâtiment favorisant ainsi une mixité des lieux pour les résidents. La générosité spatiale de ces éléments apporte de la luminosité intérieure, amène des points de repère et casse l'effet de couloir en lui donnant une allure davantage domestique que strictement institutionnelle.

Plan de situation 1/500



Perspective extérieure

projet n° 33

chlorophylle

mei studio Sàrl

1782 Belfaux / Suisse

responsables du projet

Fabrice Schwaller

Alexis Luc

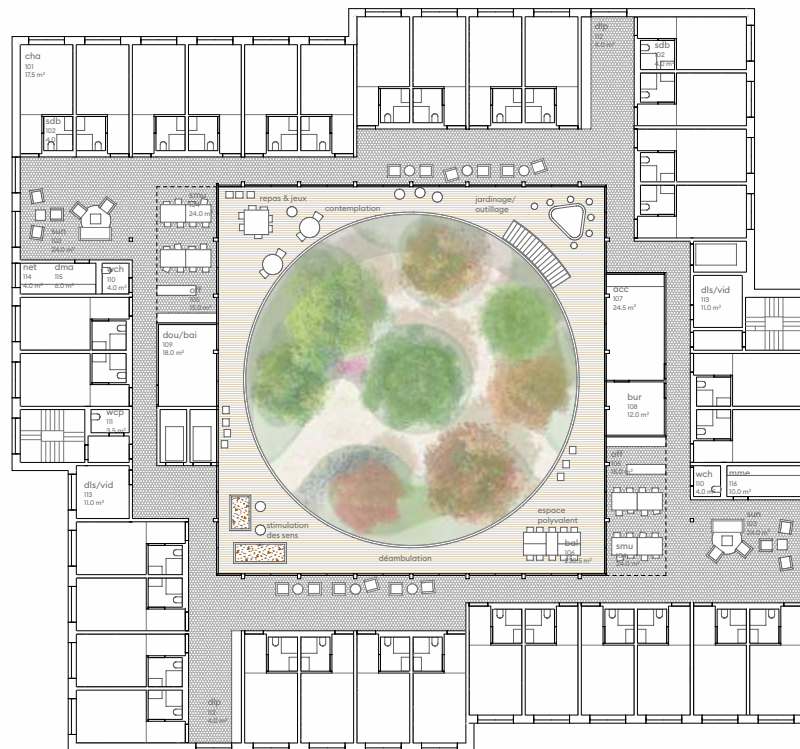
collaborateur

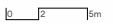

Marc Berger

spécialistes-conseils

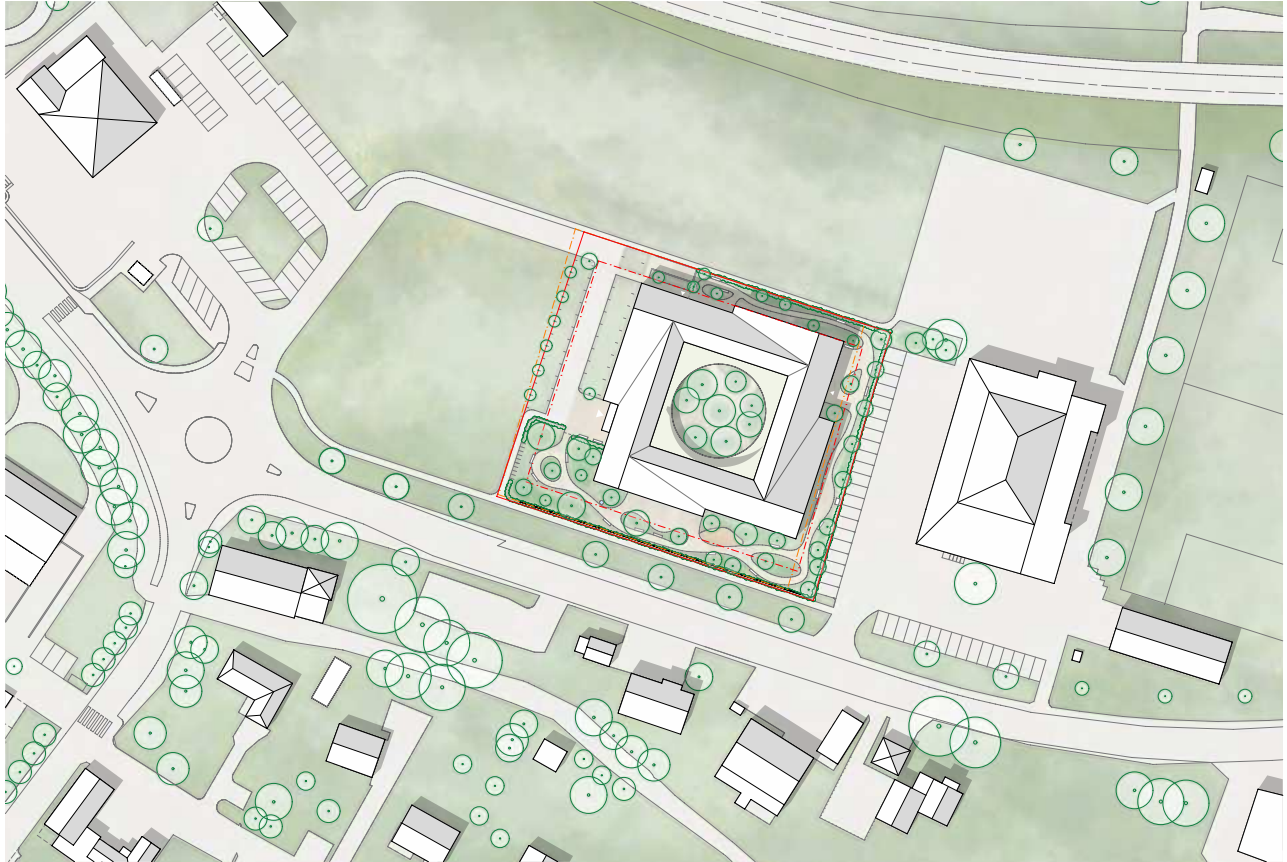
AB ingénieurs SA

Olivier Francey

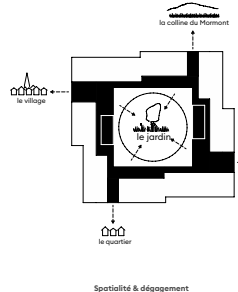


1^{er} & 2^{ème} étage 1/200  

Chlorophylle
«concours Fondation EMS La Venoge / site d'Éclépens»



Situation 1:500



Lecture du site

La parcelle pour le concours du nouveau EMS de la Fondation La Venoge se trouve en bordure du village historique d'Éclépens, entre l'école et la salle polyvalente. Ce site est caractérisé par un contexte rural hétéroclite. Au nord, la parcelle est bordée par une zone agricole protégée adossée à la ligne ferroviaire. Au sud, la route relie le quartier d'habitation existant à la limite bâtie du village. Ce périmètre d'utilité publique est destiné à développer des pratiques variées.

Le défi réside dans l'insertion d'un programme important dans un contexte rural défini par des volumes de petite échelle, mais aussi dans la capacité du projet à conserver et respecter l'harmonie et l'histoire du lieu, tout en répondant au cahier des charges de manière sensible.

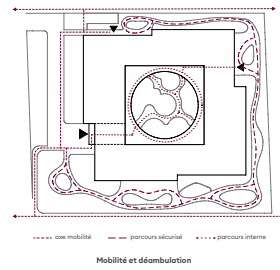
Implantation et volumétrie

Le projet est implanté de manière à libérer des espaces extérieurs autour du bâtiment tout en créant, en son cœur, un espace extérieur protégé. Sa volumétrie s'inspire de l'architecture vernaculaire locale à travers un jeu subtil de fragmentation de son volume et de ses façades. Il propose une interprétation des toitures à deux pans caractéristiques des habitations voisines. Cette approche permet au bâtiment, malgré son programme conséquent, de s'intégrer avec élégance dans le tissu environnant, tout en respectant l'identité du lieu.

Concept architectural

Le projet se développe sur trois niveaux apparents. Le rez-de-chaussée, qui occupe l'édifice principal et de service, est à la fois générateur et organisateur de manège. La relation au jardin de vie et à la cour intérieure, cœur du dispositif, et le parcours organisé autour de cette cour sont certainement le point central du projet.

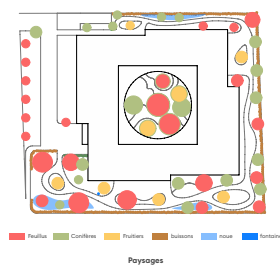
Aux 1er et 2e étages, qui abritent les deux unités d'accompagnement, de grandes fenêtres et des échappées visuelles vers l'extérieur, autant que vers la cour intérieure, créent à l'intérieur un espace ouvert et une vue étonnante. Il en résulte des circulations qui conjuguent à la fois la promenade architecturale ainsi que l'efficacité en termes de distances et de repérage pour les résidents, le personnel et les visiteurs.



Organisation

L'entité principale est située dans un décrochement de la façade à l'ouest en direction du village. Elle est accessible par le chemin de mobilité douce ou sud ou par les places de stationnement au nord-ouest.

Un couvert suspendu marque l'entrée principale et dévoile à travers le bâtiment le jardin central protégé. Les espaces intérieurs sont organisés autour de la cour, véritable colonne vertébrale observant l'ensemble du programme public, la cafétéria, le restaurant et la salle polyvalente sont directement situés en relation avec l'entité principale et avec le jardin de déambulation extérieure. Deux entrées secondaires au nord et à l'est permettent de répondre aux demandes du CAT et des espaces de pause pour les professionnels. Les deux étages sont identiques : ils accueillent les deux unités d'accompagnement par étage. Toutes les pièces sont organisées en périphérie du bâtiment pour libérer au maximum la vue sur la cour intérieure. Seuls les locaux des soignants et infirmiers, facilement accessibles, se trouvent en façade intérieure. Les locaux techniques principaux sont situés au sous-sol, et la circulation horizontale des gares techniques est assurée par un vide technique situé sous la toiture, qui permet une distribution à l'ensemble des locaux.



Concept paysager

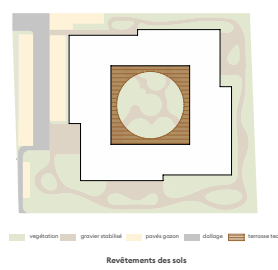
Le projet propose deux espaces extérieurs distincts pour offrir aux résidents des lieux de promenade et de détente. Le premier, situé dans la cour centrale, est un jardin intime et protégé. Il offre l'intimité du bâtiment et est relié au terrain des étages par un escalier extérieur qui peut être utilisé avec l'outillage d'un soignant. Le second espace extérieur sécurisé se trouve à l'intérieur du bâtiment, profitant d'une exposition ouverte et lumineuse. Il accueille le terrasse de la cafétéria et du restaurant, ainsi que les terrasses de personnel soignant et du centre d'accueil temporaire.

Les parcours autour du bâtiment s'inscrivent harmonieusement au projet, en se prolongeant jusqu'à l'intérieur de la cour centrale, créant des continuités fluides entre les espaces extérieurs et les différentes entrées.

Le projet est conçu pour offrir un environnement sûr, apaisant et adapté aux besoins des résidents. Cela inclut des espaces de vie sécurisés, des zones de détente et des jardins thérapeutiques. Le concept végétal joue sur trois strates différentes : arbustes, arbustes et vivaces, herbacées pour apporter de la dynamique visuelle tout en favorisant l'éco-citoyenneté de la parcelle.

Le choix des végétaux privilégie des essences indigènes avec une mixité caducifoliées de manière à conserver une présence verte tout au long de l'année et à préserver l'intimité. Les trois types de plantations répondent à des fonctions bien distinctes : les arbres plantés sont distribués librement sur la surface engazonnée pour offrir ombrage et zone de repos aux résidents. Les buissons, arbustes et haies servent à délimiter et protéger les espaces de déambulation et à permettre de dissimuler les clôtures dans le respect de la dignité. Les surfaces engazonnées jouent avec des surfaces perméables de circulation et offrent une atmosphère paisible encourageant la mobilité et l'activité physique.

Tous les espaces extérieurs bénéficient de pleine terre. Le long des promenades, des arbres et arbustes à fleurs permettent d'éveiller les sens. L'ensemble se présente comme un milieu propice à la biodiversité. Tous les cheminements sont conçus pour être accessibles aux chaises roulantes, tout en garantissant un revêtement perméable pour l'infiltration des eaux. Leur réponse à la problématique des parcours sensibles de la route à proximité et au respect visuel entre jardin et espace public, le projet propose un système de clôtures en limite de parcelle vert, travaillant comme un filtre visuel et sonore. Cette réponse permet d'assurer une habitabilité confortable des espaces extérieurs et d'apporter une intimité recherchée pour les résidents et travailleurs.



Expression et matériaux

Le projet s'inscrit dans une démarche qui valorise une ambiance domestique et rurale en utilisant le bois comme matériau principal de façade. Le travail fin des éléments en bois qui rythment la façade rend hommage à l'architecture vernaculaire, créant un dialogue respectueux entre tradition et modernité. Dans cette idée, les fenêtres, avec leurs cadres en forme de croix, réinterprètent de manière contemporaine les croisillons des fenêtres traditionnelles.

Les ouvertures de toitures généreuses offrent une relation visuelle directe avec l'extérieur, même en position oblique, favorisant ainsi le bien-être des résidents. À l'intérieur de la cour, le bois utilisé pour les terrasses et les clôtures crée une transition subtile entre l'architecture construite et le paysage naturel, effaçant les frontières et renforçant l'harmonie avec l'environnement.

Le choix des matériaux intérieurs est dicté par le point de vue de leur durabilité et de leurs qualités au vieillissement. Une ambiance chaleureuse et domestique sera développée en collaboration étroite avec le personnel. Le projet vise à créer les cadres institutionnels en proposant une grande maison aux résidents. Une attention particulière sera portée sur les cloisons, contrastes et surfaces des aménagements intérieurs pour les unités de vie dans les étages (éléments circulaires, espaces vides et éclairés). Le bâtiment offre de larges baies d'éclairage abritées dans le paysage rural d'Éclépens. Un travail minutieux de fragmentation des étages (solc et corps de bâtiment) offre un contexte domestique au bâtiment et donne une échelle humaine. Les toitures en zinc sont exprimées en façade et apportent un dialogue avec leur contexte. Les nouvelles ouvertures en façade démontrent la trame régulière du plan. Les toitures sont recouvertes de tuiles solaires (panneaux photovoltaïques intégrés).

Chambre résident

La chambre du résident est le lieu de son intimité. Elle est conçue de manière simple et confortable dans ses proportions, pour rendre aisée la circulation à pied ou en fauteuil roulant. Les grandes ouvertures en façade offrent une vue agréable aux résidents. Les tentures, comme les moustères, sont douces, chaleureuses et discrètes, afin que chacun puisse s'approprier cet espace à son goût, en y apportant ses effets personnels.



projet n° 34

A l'ombre des fruitiers

bunq sa

1260 Nyon / Suisse

responsable du projet

Julien Grisel

Cyril Lecoultrre

collaborateurs

Quentin Dupuis

Jonas Elben

Damien Haraux

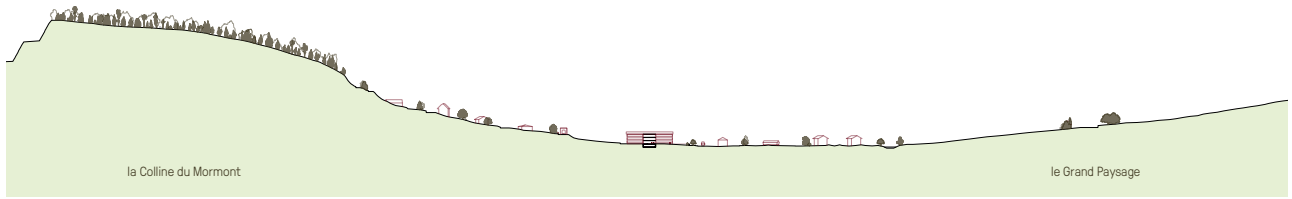


Plan du Rez-de-Chaussée / 1 : 200

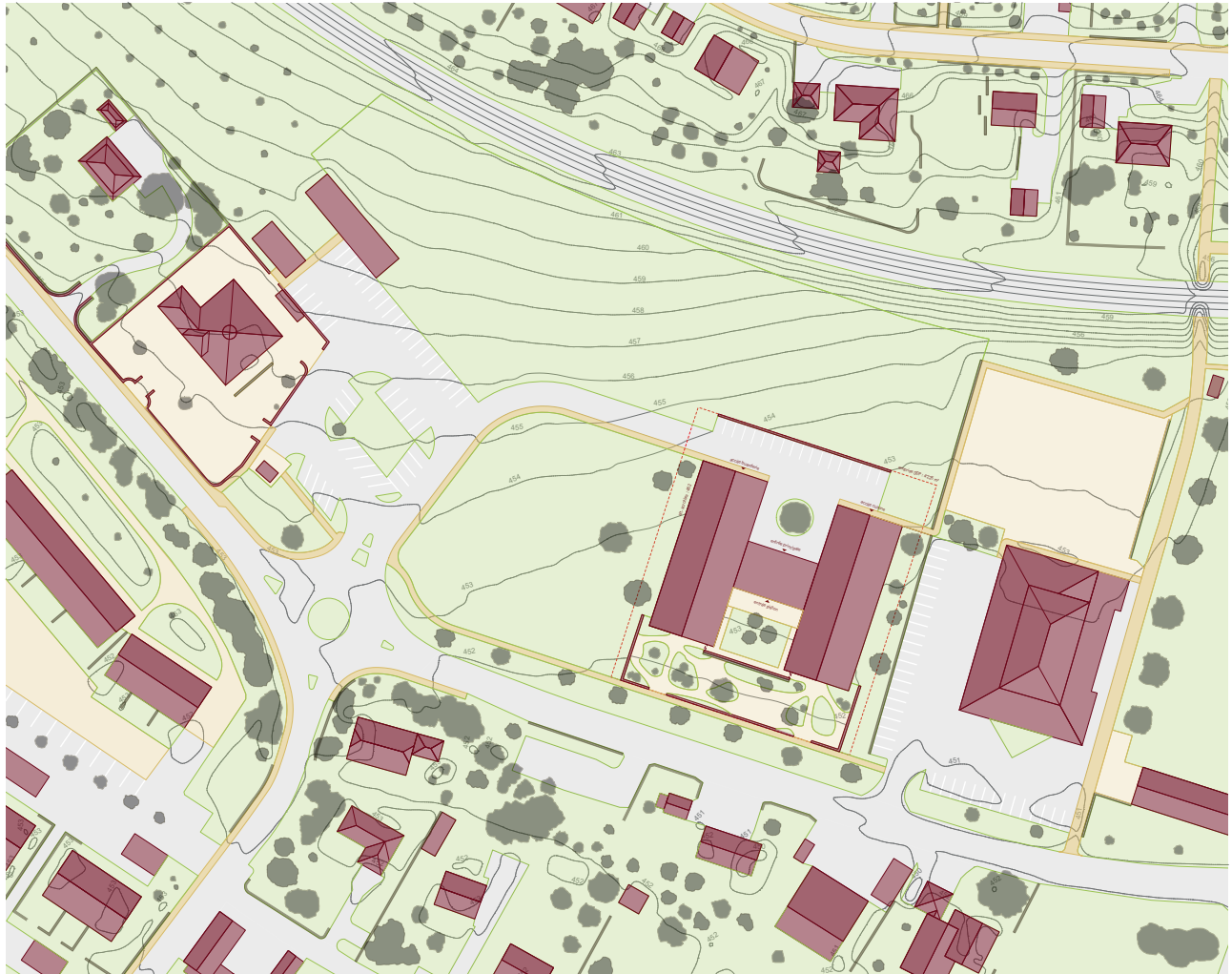


« A l'ombre des fruitiers »

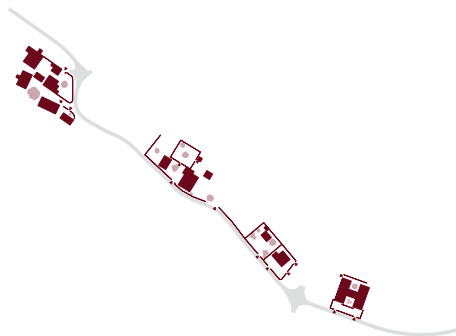
Concours Fondation EMS La Venoge / site d'Eclépens



AA - Coupe Paysagère / 1:2000



Plan de situation / 1:500



Plan des bâtiments significatifs à cour / 1:5000

Implantation et urbanisme

La rue du Village est un axe structurant important pour le village d'Eclépens. Son noyau historique est composé de bâtiments contigus composant la rue, l'église marquant le virage et le château et sa cour terminant la perspective. Plus au sud, la rue se prolonge dans un tissu plus éparé, mais des bâtiments à cour bordés par des murs (une ferme, l'école...) s'y attachent et y trouvent leurs entrées. Le bâtiment de l'EMS reprend ces règles en composant des une cour-jardin bordant la rue du Village.

On peut imaginer que l'urbanisation progressive qui aura lieu le long de cet axe pourra poursuivre ce principe et proposer un développement de ville reprenant des codes ruraux : une enceinte faite de murs trouvant une entrée sur la rue et des bâtiments organisés autour d'une cour. Ainsi, les bâtiments de logements pourraient composer une cour avec l'allée nord-ouest de l'EMS et l'école verra des nouveaux bâtiments compléter l'espace de la cour actuelle. Le verger historique sera complété en composant un espace continu entre les nouvelles constructions et la ligne de chemin de fer.



Maquette de la proposition d'urbanisme pour l'école, le CAT et l'EMS

projet n° 35

un refuge de sérénité

LAH arquitectura

18014 Granada / Espagne

responsable du projet

José Luis Concha Jerónimo

collaborateurs-trices

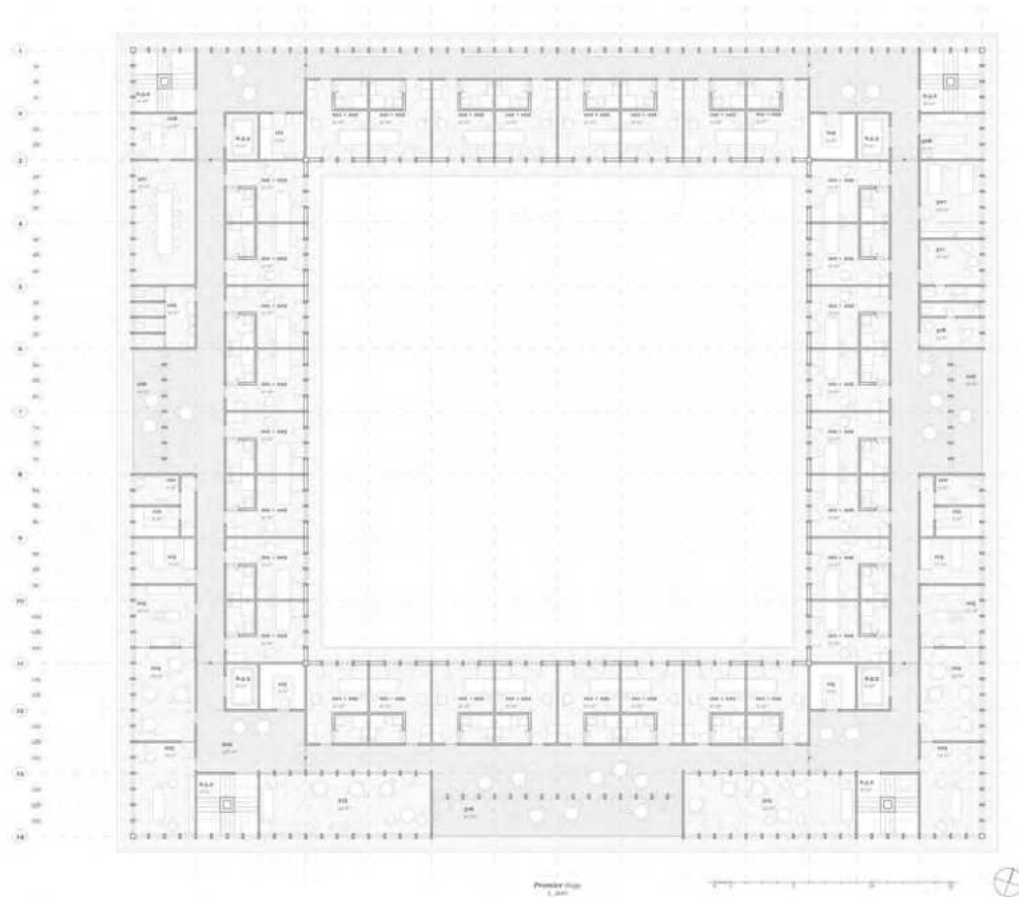
Maria Del Carmen De Luna Giménez

Ana Jerónimo Zárate

Rafael Moulin Pimenta

Mihaela Yankova Yankova

Aideen Catherine Carmody



Concours Fondation EMS La Venoge / site d'Éclépens



"La Venoge : Un Refuge de sérénité"

Contexte / Actes / Le projet de plan directeur vise à offrir à la ville un espace de détente et de repos pour les habitants de l'âge adulte. Le projet de plan directeur vise à offrir à la ville un espace de détente et de repos pour les habitants de l'âge adulte. Le projet de plan directeur vise à offrir à la ville un espace de détente et de repos pour les habitants de l'âge adulte.

Concept

L'architecture a pour but de créer un espace de détente et de repos pour les habitants de l'âge adulte. Le projet de plan directeur vise à offrir à la ville un espace de détente et de repos pour les habitants de l'âge adulte.

Caractéristiques architecturales

Structure principale / La structure principale est une structure principale. Le projet de plan directeur vise à offrir à la ville un espace de détente et de repos pour les habitants de l'âge adulte.

Structure

Le bâtiment est placé au point le plus haut possible pour s'intégrer à la structure principale. Le projet de plan directeur vise à offrir à la ville un espace de détente et de repos pour les habitants de l'âge adulte.

Structure principale / La structure principale est une structure principale. Le projet de plan directeur vise à offrir à la ville un espace de détente et de repos pour les habitants de l'âge adulte.



projet 36

ciam

dsar | ds.architekten eth sia

4058 Basel / Suisse

responsables du projet

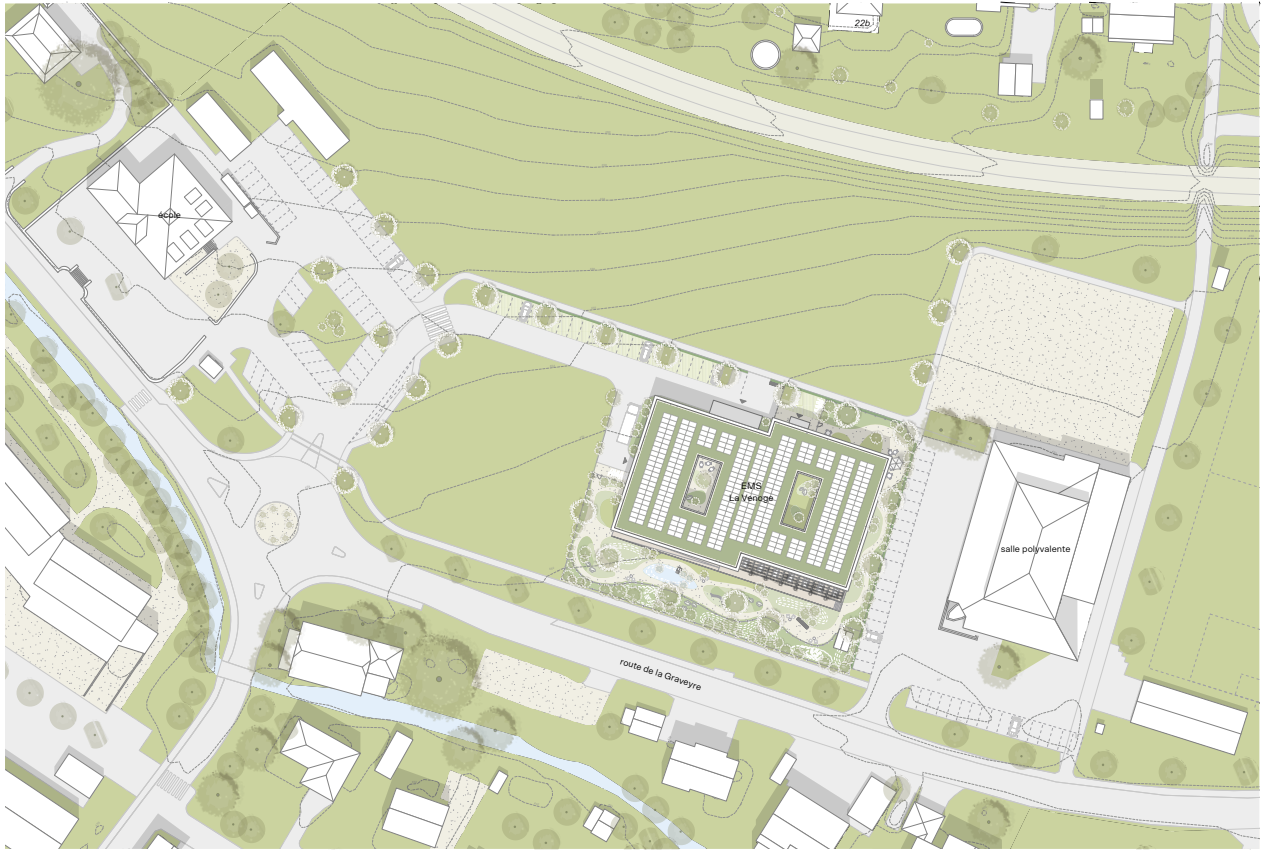
Daniel Dähler

Benedikt Schlatter

Stefan Schwarz



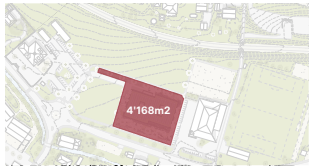
ciam
concours Fondation EMS La Venoge / site d'Éclépens



situation 1:500

situation

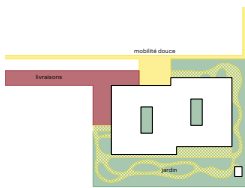
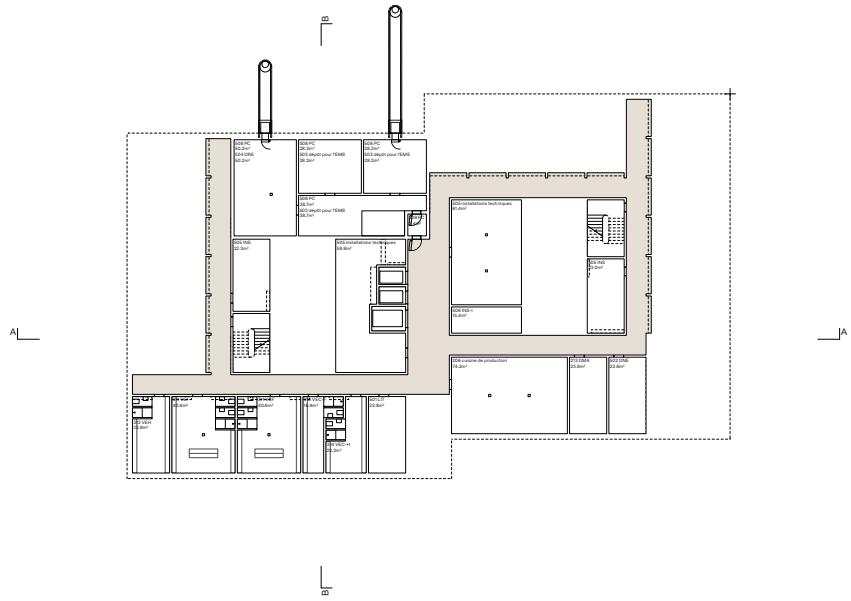
Le nouvel EMS est implanté sur un terrain libre, légèrement en pente, entre la salle polyvalente et l'école existante, au centre de la commune d'Éclépens. Le grand volume du bâtiment est visuellement réduit grâce à une articulation au milieu de sa façade sud, qui établit une échelle harmonieuse avec les bâtiments avoisinants. Un léger décalage de quelques mètres permet au bâtiment de s'adapter à la topographie et de créer une zone d'entrée orientée vers la nouvelle route d'accès au nord. Aligné avec la salle polyvalente, le bâtiment maintient une distance suffisante par rapport à la route de la Graveyre, ce qui permet d'orienter les chambres vers le sud et d'aménager un grand jardin pour les résident-e-s.



emprise DDP

aménagements extérieurs

Le jardin, principalement situé au sud, s'étend également sur les côtés ouest et nord du bâtiment. L'accès principal au jardin se trouve au sud, à proximité du hall des ascenseurs. La salle à manger et la salle polyvalente disposent d'une grande terrasse, ombragée par une pergola en bois, d'un escalier et une rampe descendant vers le jardin. À la sortie de la rampe, une zone de mobilisation est aménagée. Un enclos pour chèvres, situé au sud, marque la limite avec la liaison de mobilité douce existante. Divers parcours traversent le jardin et entourent le bâtiment. Les terrasses dédiées au personnel et au centre d'accueil temporaire (CAT) se situent au bord de ces chemins. Plusieurs espaces de rencontre ou de retraite sont également intégrés dans le jardin. Une végétation indigène variée assure une floraison et un attrait tout au long de l'année, tout en offrant des zones ombragées pour se reposer durant l'été. L'accès motorisé et la mobilité douce, prévus côté à côté au nord du site, ont été conçus pour éviter tout croisement des flux de circulation. Les places de stationnement sont aménagées le long de la nouvelle route d'accès, garantissant une distance adéquate par rapport à la liaison douce. Cette disposition permet en outre de réduire la surface imperméable. Les liaisons s'effectuent à l'ouest du bâtiment. L'entrée principale de l'EMS se situe sur la façade nord. Le parvis, entièrement piéton, s'étend jusqu'à la liaison de mobilité douce. L'entrée du CAT est intégrée dans le parvis de l'EMS, juste à côté de l'entrée principale.



zonage

sous-sol 1:200